



**Département vie citoyenne et vie institutionnelle**

**Direction vie institutionnelle**

**Service vie des instances**

Dossier suivi par Maria Costa

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

**N° 159**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2024**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le lundi trente septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel Communautaire à Laval, sous la présidence de Florian Bercault, Président.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sébastien Destais, Christian Lefort, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu (jusqu'à 19 h 58), Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Flécharde, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Noémie Coquereau, Didier Pillon (à partir de 18 h 33), Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière (jusqu'à 19 h 58), François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Julien Brocaïl, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 30), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 38), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Pierre Besançon, Christelle Alexandre (jusqu'à 20 h 33), Louis Michel et Marcel Blanchet.

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Kamel Oghi a donné pouvoir à Camille Petron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 58), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Gérard Travers a donné pouvoir à Sébastien Destais, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand (à partir de 19 h 30), Yannick Borde a donné pouvoir à Pierre Besançon, Corinne Segretain a donné pour à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

### **ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS**

Damien Richard, Annette Chesnel, Guillaume Agostino, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Christine Dubois, Olivier Barré et Michel Rocherullé.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 47 membres, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

- Approbation du procès-verbal n° 156
- Compte-rendu des décisions du président et des délibérations du bureau communautaire
- Compte-rendu des marchés publics et accords-cadres
- Questions des citoyens

### PARTIE DELIBERATIVE : DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### QUESTIONS DU PRÉSIDENT

CC85	F. BERCAULT	Commissions permanentes – Modification
CC86	F. BERCAULT	Modification de représentants au sein du conseil d'exploitation des deux régies d'eau potable et d'assainissement
CC87	F. BERCAULT	Approbation du projet de modification des statuts de Laval Agglomération
CC88	F. BERCAULT	Statuts de Laval Agglomération – Définition de l'intérêt communautaire

#### AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

CC89	C. DUBOIS	Exclusion du droit de préemption urbain (DPU) dans le lotissement Les Lupins – Commune d'Ahuillé
CC90	C. DUBOIS	Prescription de l'élaboration du SCoT des Pays de Laval et de Loiron – Définition des objectifs de la procédure et des modalités de la concertation
CC91	C. DUBOIS	Élargissement des missions du service commun d'instruction des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme à l'instruction des demandes d'enseignes et de publicités

#### TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CC92	J. ALLAIRE	Délégation de service public Très Haut Débit – Rapport annuel 2023
CC93	J. ALLAIRE	Approbation d'une convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire, Laval Agglomération et le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (CTIPC) – Soutien à la mise en œuvre du programme d'actions 2024 d'IPC Laval
CC94	É. PARIS	Charte d'engagement entre la Région des Pays de la Loire et les collectivités locales pour le recensement et la valorisation de l'évolution des effectifs étudiants – REVE <sup>3</sup>
CC95	É. PARIS	Contrat triennal d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM) pour la période 2024-2026
CC96	N. BOUILLON	Contrat triennal d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) campus de Laval pour la période 2024-2026

CC97	N. BOUILLON	Contrat triennal d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'École Supérieure d'Informatique Électronique Automatique (ESIEA) campus de Laval pour la période 2024-2026
CC98	N. BOUILLON	Contrat triennal d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'École Supérieure des Techniques Aéronautiques et de Construction Automobile (ESTACA) campus de Laval pour la période 2024-2026
CC99	N. BOUILLON	Contrat triennal d'objectifs et de moyens entre le Conseil départemental de la Mayenne, Laval Agglomération et l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) pour la période 2024-2026
CC100	N. BOUILLON	Projet de participation de Laval Agglomération au capital social de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif LEVEL
CC101	S. VIELLE	Réhabilitation du site de la fonderie de Port-Brillet – Actualisation et consolidation de la convention de financement fonds friches avec l'ADEME

#### ENVIRONNEMENT

CC102	N. DAVOUST	Avenant de prolongation d'un an de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint-Pierre-la-Cour
CC103	F. ROBIN	Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2023
CC104	F. ROBIN	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Exonération des locaux industriels et commerciaux – Année 2025
CC105	F. ROBIN	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Suppression de l'exonération des immeubles situés à plus de 200 mètres d'un point de collecte des déchets ménagers – Année 2025

#### CULTURE

CC106	B. FLÉCHARD	Le Conservatoire – Quarante – Entreprise Frétygné – Annulation de pénalités pour absences aux réunions de chantier
CC107	B. FLÉCHARD	Théâtre de Laval – Rapport d'impact – Saison 2023/2024

#### SPORT

CC108	C. LOISEAU	Réaménagement du stade Le Basser – Convention de mandat avec la SEM Laval Mayenne aménagements
-------	------------	--

#### RESSOURCES

CC109	C. LEFORT	Fonds de concours 2024-2026 – Modification du règlement
CC110	C. LEFORT	Fonds de concours aux communes (enveloppe 2024-2026) – Attribution aux communes d'Argentré et du Bourgneuf-la-Forêt
CC111	C. LEFORT	Investissements territoriaux intégrés (ITI) du FEDER – Modification du plan d'actions
CC112	É. PARIS	Création d'un poste non permanent de chargé.e de mission transitions urbaines et économiques – Contrat de projet de 3 ans dans le cadre du rapport cadre sur le projet transitions urbaines et économiques

CC113	B. BERTIER	Modification du tableau des emplois permanents de Laval Agglomération
CC114	B. BERTIER	SPL Laval Mayenne Aménagements – Rapport du mandataire 2023
CC115	B. BOURGEOIS	Délégation de service public (DSP) crématorium – Rapport annuel d'activités 2023 du délégataire société OGF
CC116	F. BERCAULT	SEM Laval Mayenne Aménagements – Rapport du mandataire 2023
CC117	F. BERROU	SPL Espace Mayenne – Rapport du mandataire 2023
CC118	F. BERROU	Garantie d'emprunt accordée à Méduane Habitat – Prêt pour la construction de son siège social, situé rue des Trois Régiments à Laval
CC119	F. BERROU	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – Répartition de l'enveloppe 2024
CC120	F. BERROU	Dotations de solidarité communautaire (DSC) 2024
CC121	F. BERROU	Montant des attributions de compensation (AC) définitives 2024
CC122	F. BERROU	Convention entre la ville de Laval et Laval Agglomération – Modalités de répartition du produit 2024 des forfaits post stationnement (FPS)
CC123	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 (CRACL) – Saint-Melaine
CC124	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 (CRACL) – Les Bozées
CC125	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 (CRACL) – Hôtel d'entreprises innovantes La Licome
CC126	F. BERROU	Compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 (CRACL) – Murat

#### MOBILITÉ

CC127	I. FOUGERAY	DSP transports urbains - Tarifs des TUL – Modification de l'annexe des tarifs du réseau des transports publics – Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> septembre 2023
CC128	I. FOUGERAY	Tarifs des amendes applicables sur le réseau de transport en commun
CC129	I. FOUGERAY	DSP transports urbains – Tarifs de location dans le cadre du dispositif VELA – Ajout des vélos-cargos
CC130	I. EYMON	DSP transports urbains – Modification du règlement du service des VELA
CC131	I. FOUGERAY	DSP transports urbains – Avenant n° 1 à la délégation de service public de transports urbains
CC132	I. FOUGERAY	DSP transports urbains – Avenant n° 2 à la délégation de service public de transports urbains
CC133	I. FOUGERAY	Services à la mobilité – Avenant n° 1 à la convention multi-partenariale relative à l'exploitation du système d'information multimodale – Destineo 4
CC134	I. EYMON	Services à la mobilité – Prolongation de la participation à l'achat d'un vélo cargo ou familial à assistance électrique pour les particuliers

**Florian Bercault** : *Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer ce conseil communautaire. Je vais donc commencer par l'appel.*

Il est procédé à l'appel.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL N° 156**

**Florian Bercault** : *Vous avez reçu le procès-verbal numéro 156. Avez des observations à formuler ? Non.*

Le procès-verbal numéro 156 est approuvé.

**Florian Bercault** : *Catherine Roy est remplacée par Ludivine Leduc, qui a été convoquée pour ce conseil communautaire. Je la déclare officiellement installée.*

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE COMPTE-RENDU DES MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES**

**Florian Bercault** : *Vous avez les comptes rendus de décision du Président et du bureau communautaire et les comptes rendus des marchés conclus depuis la dernière séance du conseil. Y a-t-il des questions, des observations ? Non. Nous passons donc à la partie délibérative de ce conseil avec les questions du Président. Une délibération concernant les commissions permanentes.*

## **PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **QUESTIONS DU PRÉSIDENT**

- **CC85 — COMMISSIONS PERMANENTES — MODIFICATION**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 août 2020, les commissions permanentes ont été constituées.

Suite aux élections municipales complémentaires de la commune de Beaulieu-sur-Oudon, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Madame Danielle Guillaume-Caous est retirée de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,
- Monsieur Antoine Corbeau intègre la commission environnement.

Aurélien Faverais a quitté le conseil municipal de la commune de Montflours, il convient de le retirer de la commission environnement.

Nicolas Pottier, démissionnaire du conseil municipal de Changé, ne fait plus partie de la commission sport.

Aussi, vous est-il proposé d'approuver les modifications mentionnées.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**Florian Bercault** : *À la suite des élections municipales complémentaires de la commune de Beaulieu-sur-Oudon, il convient d'apporter les modifications suivantes : Madame Danielle Guillaume-Caous est retirée de la commission aménagement, habitat et politique de la ville et Monsieur Antoine Corbeau intègre la commission environnement. Y a-t-il des questions ou des observations ? Non. Je vous propose donc de voter. C'est adopté, je vous remercie.*

N 085/2024

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

### COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATION

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 72/2020 en date 31 août 2020 relative à la constitution des commissions permanentes,

Considérant que des changements de représentation au sein des commissions permanentes sont sollicités,

Qu'il convient de modifier les représentants de la commune de Beaulieu-sur-Oudon, suite aux élections municipales complémentaires :

- Madame Danielle Guillaume-Caous est retirée de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,
- Monsieur Antoine Corbeau intègre la commission environnement,

Qu'il convient de retirer Aurélien Faverais, qui a quitté le conseil municipal de la commune de Montflours, de la commission environnement

Qu'il convient de retirer Nicolas Pottier, démissionnaire du conseil municipal de Changé, de la commission sport,

Considérant la nécessité de modifier la composition de ces commissions permanentes,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

La composition des commissions permanentes du conseil communautaire est modifiée tel qu'indiqué dans les tableaux ci-après.

### Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## COMMISSION N° 1 – TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ÉCONOMIE, EMPLOI, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE)

16 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| - Gwénaél Poisson      | Bonchamp-lès-Laval     |
| - Patrick Péniguel     | Changé                 |
| - Jérôme Allaire       | Entrammes              |
| - Caroline Garnier     | Laval                  |
| - Paul Le Gal-Huamé    | Laval                  |
| - Georges Poirier      | Laval                  |
| - Samia Soutani        | Laval                  |
| - Éric Paris           | Laval                  |
| - Nicole Bouillon      | Le Genest-Saint-Isle   |
| - Julien Brocaïl       | Montflours             |
| - Éric Morand          | Olivet                 |
| - Christelle Alexandre | Saint-Berthevin        |
| - Yannick Borde        | Saint-Berthevin        |
| - Annette Bedouet      | Saint-Cyr-le-Gravelais |
| - Olivier Barré        | Saint-Jean-sur-Mayenne |
| - Marylène Géré        | Soulgé-sur-Ouette      |

47 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- |                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Nathalie Bry               | Ahuillé            |
| - Michel Daugeard            | Ahuillé            |
| - Stéphanie Baudoux          | Argentré           |
| - Jérôme Boul                | Argentré           |
| - Jean-René Ladurée Rousseau | Argentré           |
| - Jean-Jacques Lucas         | Bonchamp-lès-Laval |
| - Matthieu Perthué           | Bonchamp-lès-Laval |
| - Nathalie Fournier-Boudard  | Changé             |
| - Ludovic Plessis            | Changé             |
| - Anne Janvrin               | Forcé              |
| - Dominique Mareau           | Forcé              |

- Jérôme Robert	Forcé
- Angélique Chacun	La Brûlatte
- Gaël Bigarret	La Chapelle-Anthenaise
- Florence Lambaré	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Fôret
- Myriam Gerboin	Le Genest-Saint-Isle
- Sandrine Rivet	Le Genest-Saint-Isle
- Emmanuel Hamon	L'Huisserie
- Maryvonne Oger	L'Huisserie
- Olivier Tricot	L'Huisserie
- Sylvie Blot	Loiron-Ruillé
- Gérard Jallu	Loiron-Ruillé
- Tiphaine Rocher-Lévêque	Loiron-Ruillé
- Emmanuel Brochard	Louverné
- Jean-Charles Durand	Louverné
- Josiane Maulavé	Louverné
- Morgane Le Merrer	Louvigné
- Philippe Ruault	Louvigné
- Karine Collet	Montigné-le-Brillant
- Pascale Maraquin	Montigné-le-Brillant
- Francine Dupé	Nuillé-sur-Vicoin
- Sébastien Humeau	Nuillé-sur-Vicoin
- Caroline Thibault	Nuillé-sur-Vicoin
- Marie Lemonnier	Parné-sur-Roc
- Freddy Alusse	Port-Brillet
- Bouchera Lamrhari	Port-Brillet
- Nadège Triquet	Port-Brillet
- Cécile Angot	Saint-Berthevin
- Ludivine Muri	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Mégane Renouard-Boutemy	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Karine Pellet	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Clémentine Plessis	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Nicolas Ribeyre	Saint-Ouën-des-Toits
- François Saint	Saint-Ouën-des-Toits
- Marjorie Goupil	Saint-Pierre-la-Cour
- Pauline Lafontaine	Saint-Pierre-la-Cour

## COMMISSION N° 2 – AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

### 9 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Véronique De Chalain	Ahuillé
<del>- Danièle Guillaume-Caous</del>	<del>Beaulieu-sur-Oudon</del>
- Patrice Morin	Laval
- Kamel Ogbi	Laval
- Chantal Grandière	Laval
- Stéphane Briant	Le Genest-Saint-Isle
- Guy Toquet	Louverné
- Sylvie Vielle	Louverné
- Christine Dubois	Louvigné
- Pierre Besançon	Saint-Berthevin

41 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Anne-Isabelle De Lorgerie Ahuillé
- Carine Moussu Ahuillé
- Alain Beauchef Argentré
- Michel Drocourt Argentré
- Damien Lallemand Bonchamp-lès-Laval
- Jacques Pelloquin Bonchamp-lès-Laval
- Sandrine Beaugendre Bourgon
- Sébastien Le Duault Bourgon
- Rachelle Torchy Châlons-du-Maine
- Thierry Breton Changé
- Sylvain Durand Changé
- Mickaël Le Stunff Changé
- Christophe Boivin Entrammes
- Caroline Perrault Entrammes
- Alexandra Beauducel La Brûlatte
- Adeline Charpentier La Chapelle-Anthenaise
- Jonathan Guilemin Laval
- Patrick Beaupère Le Bourgneuf-la-Fôret
- Alexandra Aubrée Le Genest-Saint-Isle
- Thierry Bailleux L'Huisserie
- Régis Bouglé L'Huisserie
- Jean-Marc Bouhours L'Huisserie
- Michel Planchenault Loiron-Ruillé
- Michel Besnier Louverné
- Marie-José Horel Louvigné
- Fabien Ollivier Montflours
- Benjamin Gautier Montigné-le-Brillant
- Frédéric Dorgère Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphane Murez Olivet
- Bettina Seite Parné-sur-Roc
- Josette Clavreul Saint-Berthevin
- Denis Salmon Saint-Berthevin
- Soizic Chevallier Saint-Cyr-le-Gravelais
- Didier Jagline Saint-Cyr-le-Gravelais
- Jean-Claude Lochin Saint-Cyr-le-Gravelais
- Éric Guérin Saint-Germain-le-Fouilloux
- Gérard Derbré Saint-Jean-sur-Mayenne
- Jean-Pierre Vengeant Saint-Ouën-des-Toits
- Hubert Landais Saint-Pierre-la-Cour
- Virginie Legroux Saint-Pierre-la-Cour
- Dominique Blanchard Soulgé-sur-Ouette

## COMMISSION N° 3 – MOBILITÉ

### 12 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Jocelyne Richard Changé
- Jérôme Allaire Entrammes
- Isabelle Fougeray La Chapelle-Anthenaise
- Guillaume Agostino Laval
- Marie-Cécile Clavreul Laval
- Isabelle Eymon Laval
- Marjorie François Laval
- Jean-Paul Pineau Louvigné
- Julien Brocail Montflours
- Vincent Paillard Montjean
- Sylvianne Lépy Saint-Germain-le-Fouilloux
- Sophie Chauvigné Saint-Pierre-la-Cour

### 34 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Tristan Massot Ahuillé
- Morgane Le Brech Argentré
- Laurent Thoraval Argentré
- Isabelle Ozille Bonchamp-lès-Laval
- Michel Perrier Bonchamp-lès-Laval
- Cédric Barbin Changé
- Anne Morin Changé
- Amanda Lepage Entrammes
- Stéphanie Gayraud Forcé
- Patrick Blain La Brûlatte
- Christian Raimbault La Brûlatte
- Éric Pipart La Chapelle-Anthenaise
- Jérôme Bénézet Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jérémy Bertron Le Genest-Saint-Isle
- Christophe Gascoin Le Genest-Saint-Isle
- Yoann Vettier Le Genest-Saint-Isle
- André Chauvin L'Huisserie
- Chantal Placé L'Huisserie
- Guylène Thibaudeau L'Huisserie
- Louis Guérot Loiron-Ruillé
- Gaëtan Machard Louverné
- Karine Titren Louverné
- Nathalie Boizard Montigné-le-Brillant
- Valentin Aussant Nuillé-sur-Vicoin
- Patrice Gaudin Olivet
- Sébastien Roussillon Parné-sur-Roc
- Béatrice Quinton Port-Brillet
- Gérard Couty Saint-Berthevin
- Murielle Mouloudj-Millet Saint-Berthevin
- Olivier Renoux Saint-Cyr-le-Gravelais
- René Bardou Saint-Jean-sur-Mayenne
- Paul Chauvet Saint-Ouën-des-Toits
- Isabelle Lhotellier Saint-Ouën-des-Toits
- Sylvia Beauducel Saint-Pierre-la-Cour

## COMMISSION N° 4 – ENVIRONNEMENT

### 21 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sébastien Destais Ahuillé
- Jean-Marc Coignard Bonchamp-lès-Laval
- Jean-Bernard Morel Changé
- Jean-Yves Bouvier Forcé
- Annette Chesnel Forcé
- Léon Renier La Brûlatte
- Mickaël Housseau La Chapelle-Anthenaise
- Noémie Coquereau Laval
- Vincent D'Agostino Laval
- Nadège Davoust Laval
- Isabelle Eymon Laval
- Béatrice Ferron Laval
- Julie Charpentier Le Bourgneuf-la-Fôret
- Jean-Pierre Thiot L'Huisserie
- Julien Brocail Montflours
- Mickaël Marquet Nuillé-sur-Vicoïn
- Fabien Robin Port-Brillet
- Louis Michel Saint-Cyr-le-Gravellais
- Marcel Blanchet Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Gallacier Saint-Ouen-des-Toits
- Michel Rocherullé Soulgé-sur-Ouette

### 43 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Jean-Dominique Gouineau Ahuillé
- Noël Besnier Argentré
- Sophie Boulín Argentré
- **Antoine Corbeau Beaulieu-sur-Oudon**
- Pascal Livenais Beaulieu-sur-Oudon
- Céline Deforge Bourgon
- Magalie Grude Châlons-du-Maine
- François Palussière Châlons-du-Maine
- Thierry Deniau Changé
- Aline Le Clerc Changé
- Fabienne Devinat Entrammes
- Edmond Hautbois Entrammes
- Frédéric Lecompte Entrammes
- Emmanuel Beaussier La Brûlatte
- Christophe Bergere La Chapelle-Anthenaise
- Virginie Kleinberg Launay-Villiers
- Gérard Goisbeault Le Genest-Saint-Isle
- Isabelle Veugeois Le Genest-Saint-Isle
- Monique Portier L'Huisserie
- René Vaucoret L'Huisserie
- Aurélie Blin Loiron-Ruillé
- Frédérique Gourdin Loiron-Ruillé
- Christian Griveau Loiron-Ruillé
- Céline Boussard Louverné
- Franck Deschamps Louverné
- Karine Douzami Louverné

- Romain Monnier	Louvigné
- Stéphanie Tripotin	Louvigné
- <del>Aurélien Faverais</del>	<del>Montflours</del>
- Franck Lemarchand	Montflours
- Joël Planchenault	Montigné-le-Brillant
- Stéphane Briand	Montjean
- Michel Lorichon	Olivet
- Sonia Loquer	Parné-sur-Roc
- Jean-Paul Balluais	Saint-Berthevin
- Roger Gobé	Saint-Berthevin
- Mireille Hamelin	Saint-Berthevin
- Frédéric Rondeau	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Morgane Rouillon	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Jean-Fabien Chesnel	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Élisabeth Robin	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Gabrielle Guérin	Saint-Ouën-des-Toits
- Rodolphe Bouvier	Saint-Pierre-la-Cour
- Alexis Sauvage	Saint-Pierre-la-Cour

## COMMISSION N° 5 – CULTURE

### 13 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Fabienne Le Ridou	Bonchamp-lès-Laval
- Chantal Marcadé	Bourgon
- Jean-Louis-Deulofeu	La Brûlatte
- Marie Boisgontier	Laval
- Bruno Flécharde	Laval
- Didier Pillon	Laval
- Camille Pétron	Laval
- Catherine Roy	Laval
- Isabelle Groseil	Loiron-Ruillé
- Valérie Coisnon	Montflours
- Sarah Piquet	Olivet
- Nadine Gastineau	Port-Brillet
- Jeannine Breton	Saint-Ouën-des-Toits

### 41 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Pascal Masselin	Ahuillé
- Francis Mordrelle	Ahuillé
- Olivier Bénard	Argentré
- Nathalie Pinçon	Bonchamp-lès-Laval
- Sonia Loiseau	Châlons-du-Maine
- Chantal Phelipot	Châlons-du-Maine
- Jane-Marie Chesneau-Moulière	Changé
- Amandine Delebarre	Changé
- Christine Nadau	Changé
- David Buron	Entrammes
- Sandrine Magnye	Entrammes
- Laurine Fouillet	Forcé
- Stanislas Puel	Forcé
- Nicole Poirier	La Brûlatte
- Karine Boulay	La Chapelle-Anthenaise

- Angélique Duval	La Chapelle-Anthenaise
- Catherine Sacaze	La Gravelle
- Pierrette Lehay	Le Bourgneuf-la-Forêt
- Héléna Guillomet	Le Genest-Saint-Isle
- Régine Lenoir	Le Genest-Saint-Isle
- Marie-Ange Marguerite	L'Huisserie
- Eliane Renouard	L'Huisserie
- Karen Baranger	Louverné
- Nelly Courcelle	Louverné
- Quentin Mayet	Louvigné
- Christelle Planchenault	Montigné-le-Brillant
- Séverine Navinel	Nuillé-sur-Vicoin
- Sabrina Sorel	Nuillé-sur-Vicoin
- Sylvie Brault (Liger)	Olivet
- Jean-Luc Guedon	Parné-sur-Roc
- Jean-Claude Rubin	Port-Brillet
- Anne Ghyselen	Saint-Berthevin
- Loïc Lucas	Saint-Berthevin
- Sandrine Planchenault	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Bérangère Low	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Dominique Sauzeau	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Claudine Piau	Saint-Ouën-des-Toits
- Jean Chauvin	Saint-Pierre-la-Cour
- Andony De Sojanar	Saint-Pierre-la-Cour
- Betty Piau	Saint-Pierre-la-Cour
- Aurore Lohéac	Soulgé-sur-Ouette

## COMMISSION N° 6 – SPORT

### 5 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Christian Lefort	Argentré
- Lucie Chauvelier	Laval
- Pierrick Guesné	Laval
- Céline Loiseau	Laval
- Nathalie Forêt-Vettier	Montigné-le-Brillant

### 33 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Cyril Sevin	Ahuillé
- Laurent Brisard	Argentré
- Patricia Chopin	Bonchamp-lès-Laval
- Pascal Pigné	Bonchamp-lès-Laval
- Antoine Costa	Bourgon
- Sylvain Travers	Bourgon
- Murielle Buchot	Changé
- Franck Kerzerho	Changé
<del>- Nicolas Pottier</del>	<del>Changé</del>
- Nicolas Bréard	Entrammes
- Nicolas Burgevin	Entrammes
- Frédéric Gille	Forcé
- Philippe Hodbert	Forcé
- Reynald Lollier	La Brûlatte

- Sébastien Véron La Brûlatte
- Yohann Fouassier Le Bourgneuf-la-Forêt
- Denis Verdière Le Genest-Saint-Isle
- Nicolas Morel L'Huisserie
- Stanislas Salmon L'Huisserie
- André Maudet Loiron-Ruillé
- Fabienne Fournier Louverné
- Patrick Pavard Louverné
- Cédric Rousseau Louvigné
- Yannick Coquelin Nuillé-sur-Vicoin
- Mathias Lorieul Nuillé-sur-Vicoin
- Sandrine Vézy Olivet
- Rémy Lenormand Parné-sur-Roc
- Vincent Fournier Port-Brillet
- Christophe Guesné Saint-Berthevin
- Véronique Radureau Saint-Berthevin
- Loïc Peyon Saint-Cyr-le-Gravelais
- Benjamin Dugué Saint-Ouën-des-Toits
- Clarisse Duval Saint-Ouën-des-Toits
- Patrice Bruneau Saint-Pierre-la-Cour

## COMMISSION N° 7 – ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

### 11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Sophie Sabin Argentré
- Anthony Roullier Beaulieu-sur-Oudon
- Nathalie Acker Entrammes
- Geoffrey Begon Laval
- Sébastien Buron Laval
- Christine Droguet Laval
- Marie-Laure Le Mée Clavreul Laval
- Anne-Marie Janvier L'Huisserie
- Bernard Bourgeais Loiron – Ruillé
- Corinne Segretain Saint-Berthevin
- Michel Paillard Saint-Pierre-la-Cour

### 35 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Catherine Bernard Ahuillé
- Myriam Cousin Manceau Ahuillé
- Séverine Segretain Ahuillé
- Josiane Cormier Bonchamp-lès-Laval
- Alexandra Landais Bourgon
- Dominique Rochereau Bourgon
- Marinette Burlett Changé
- Isabelle Rabbé Changé
- Karine Remon Entrammes
- Céline Berson Forcé
- Sonia Besnier La Brûlatte
- Madeleine Leroux La Brûlatte
- Séverine Chrétien La Gravelle
- Mélanie Pannetier Launay-Villiers
- Gwendoline Galou Laval

- Marie-Claude Houdelier Le Bourgneuf-la-Fôret
- Stéphane Lourdais Le Genest-Saint-Isle
- Fabienne Maignan Le Genest-Saint-Isle
- Gwendoline Bernard L'Huisserie
- Nathalie Le Roux L'Huisserie
- Florence Martinat Loiron-Ruillé
- Annette Pivert Loiron-Ruillé
- Christian Aubry Louverné
- Marie-Christine Duluc Louverné
- Françoise Rioult Louverné
- Karine Derrien Louvigné
- Jonathan Lebourdais Montigné-le-Brillant
- Anaïs Renaud Nuillé-sur-Vicoin
- Stéphanie Chabiron-Lagadec Olivet
- Karine Leturgeon Parné-sur-Roc
- Jean-Luc Comer Port-Brillet
- Michèle Veillard Saint-Berthevin
- Nathalie Loret Saint-Cyr-le-Gravelais
- Évelyne Classeau. Saint-Jean-sur-Mayenne
- Erwan Cremey Saint-Ouën-des-Toits

## COMMISSION N° 8 – RESSOURCES

### 11 délégués communautaires (titulaires et suppléants)

- Christian Lefort Argentré
- Damien Richard Bourgon
- Hervé Lhotellier Launay-Villiers
- Bruno Bertier Laval
- Antoine Caplan Laval
- James Charbonnier Laval
- François Berrou Le Bourgneuf-la-Forêt
- Jean-Pierre Thiot L'Huisserie
- Gérard Travers Montigné-le-Brillant
- Sylvie Ribault Nuillé-sur-Vicoin
- David Cardoso Parné-sur-Roc

### 30 conseillers municipaux pouvant être invités à assister aux réunions de la commission

- Loïc Marie Ahuillé
- Clarisse Legay-Leroy Argentré
- Isabelle Lefeuvre Bonchamp-lès-Laval
- Michel Triquet Bonchamp-lès-Laval
- Thierry Fresnais Changé
- Olivier Richefou Changé
- Edmond Hautbois Entrammes
- Éric Hilbert Forcé
- Dorine Prince La Brûlatte
- Valérie Salingre La Brûlatte
- Nadine Coutelle La Chapelle-Anthenaise
- Savéria Frangeul La Chapelle-Anthenaise
- Marc Landsheere L'Huisserie
- Jean-Luc Chaplet Loiron-Ruillé

- Boisbouvier Hugo	Louverné
- Christophe Tarot	Louverné
- Brice Thommeret	Louverné
- Jérémy Greneau	Louvigné
- Katia Clément	Nuillé-sur-Vicoin
- Frédéric Bardols	Olivet
- Mathieu Piron	Port-Brillet
- Isabelle Adam	Saint-Berthevin
- Philippe Morisset	Saint-Berthevin
- Géraldine Blin	Saint-Cyr-le-Gravelais
- Marielle Neveu	Saint-Germain-le-Fouilloux
- Philippe Orrière	Saint-Jean-sur-Mayenne
- Évelyne Moreau	Saint-Ouën-des-Toits
- François Saint	Saint-Ouën-des-Toits
- Pierre Férandin	Saint-Pierre-la-Cour
- Pascal Lochard	Saint-Pierre-la-Cour

**Florian Bercault** : *Ensuite une modification de représentants au sein du conseil d'exploitation des deux régies d'eau potable et d'assainissement.*

- **CC86 — MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES DEUX RÉGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Florian Bercault

I - Présentation de la décision

Lors du conseil communautaire du 31 août 2020, 35 membres titulaires et 35 membres suppléants ont été désignés pour intégrer le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement.

Il convient de modifier les représentants de la commune de Montfours.

Il vous est proposé de désigner André DELEFOSSE en remplacement d'Aurélien FAVERAIS (suppléant),

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**Florian Bercault** : *Il est proposé de désigner André Delefosse en remplacement d'Aurélien Faverais qui était suppléant. Y a-t-il des questions ? Non. Je vous propose donc de voter. Donc c'est adopté, je vous remercie.*

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES DEUX RÉGIES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2016 portant sur la création et l'approbation des deux régies, d'eau potable et d'assainissement, à autonomie financière.

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 août 2020 portant sur la modification des statuts des deux régies, d'eau potable et d'assainissement, à autonomie financière.

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant modification des statuts de Laval Agglomération,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les représentants de la commune de Montflours au sein du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement,

Que le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Monsieur André DELEFOSSE intègre le conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement, en tant que membre suppléant de la commune de Montflours.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Florian Bercault** : *Nous passons à deux délibérations, je m'en excuse, un peu techniques, mais pourtant éminemment politiques et importantes pour notre agglomération : à la fois l'approbation du projet de modification des statuts de Laval Agglomération et la définition de son intérêt communautaire.*

- **CC87 — APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Florian Bercault

Présentation de la décision

Les arrêtés préfectoraux du 27 février 2018 et du 26 octobre 2018 ont entériné la création de la nouvelle communauté d'agglomération dénommée « Laval Agglomération », suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de Laval et de la Communauté de communes du Pays de Loiron.

Actuellement, Laval Agglomération est dotée de statuts issus d'un arrêté préfectoral du 21 mai 2019. Par délibérations du 7 décembre 2020 et du 23 mars 2023, l'intérêt communautaire a été défini.

Compte tenu du principe de spécialité applicable aux structures de coopération locale, Laval Agglomération ne peut intervenir que dans les compétences inscrites dans ses statuts ; en outre, elle agit en fonction de la définition d'intérêt communautaire défini pour les compétences qui le requièrent.

Or, aujourd'hui, afin de prendre en compte la feuille de route pour les années 2020-2026 adoptée en conseil communautaire du 12 avril 2021 et permettre à Laval Agglomération d'intervenir dans certains projets, il est apparu nécessaire de faire évoluer les statuts et la définition d'intérêt communautaire de certaines compétences statutaires. Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte les évolutions législatives et donc de mettre les statuts en conformité avec la loi (en particulier : ajustement de la réglementation en matière de compétences dites optionnelles, nouvelles compétences obligatoires, évolution de la formulation légale de certaines compétences et des modes de coopération de l'EPCI avec ses communes membres et les personnes publiques tierces). Enfin, des partenaires extérieurs comme le Département, la CAF, l'ARS sollicitent Laval Agglomération pour être l'interlocutrice unique sur certaines politiques/contractualisations territoriales.

Il a donc été décidé de lancer une démarche de mise à jour et toilettage des statuts ainsi que de la définition d'intérêt communautaire. À l'issue d'une consultation pour un marché à bons de commande, le cabinet Mensia, en groupement avec Cap Hornier et Urso avocats, a été retenu pour accompagner Laval Agglomération dans cette démarche. La prestation a débuté en septembre 2023.

Un travail de concertation avec les communes par le biais de questionnaires, de réunions et la mise en place d'un COPIL ainsi que d'un comité technique, a été réalisé pour préparer les arbitrages à examiner en Conférence des Maires.

Les réunions de la Conférence des Maires des 16 octobre et 13 novembre 2023 ont permis de partager l'état des lieux produit par le prestataire, sur six grands champs thématiques : la culture, le sport, le tourisme, l'action sociale et l'accès aux droits, la voirie et les espaces verts et naturels, l'aménagement et l'enseignement supérieur.

À l'issue de ces réunions, la Conférence des Maires a déterminé les sujets à instruire pour permettre d'arbitrer l'opportunité de faire évoluer les statuts et les compétences de Laval Agglomération.

Les réunions de la Conférence des Maires des 18 avril et 8 juillet 2024 ont permis d'arbitrer les propositions d'évolution des statuts et des compétences à soumettre au conseil communautaire.

La synthèse des modifications soumises au vote des conseillers communautaires est formulée dans les deux tableaux joints en annexe. Un tableau concerne les compétences, il intègre à la fois les propositions de modifications des compétences au sein des statuts et de nouvelles définitions de l'intérêt communautaire (adoptée dans une délibération distincte), l'autre les modifications hors compétence.

Ces modifications sont intégrées dans le projet des nouveaux statuts joint en annexe ainsi que dans la délibération à prendre sur les compétences qui nécessitent de définir l'intérêt communautaire.

La procédure de modification des Statuts est, en application du code général des collectivités territoriales, la suivante :

- approbation du projet de statuts par délibération du conseil communautaire,
- transmission aux communes membres de la délibération de la communauté d'agglomération pour qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois par délibération prise selon les règles de majorité de droit commun (majorité absolue des suffrages exprimés), sur la modification statutaire,
- l'accord des communes membres est requis selon les règles de majorité suivantes :
  - soit les 2/3 des conseils municipaux au moins représentant plus de la moitié de la population ;
  - soit la moitié des conseils municipaux au moins représentant les 2/3 de la population ;
  - et, en toute hypothèse, la commune la plus peuplée si celle-ci représente plus de ¼ de la population totale de l'EPCI, ce qui est le cas pour la commune de Laval.
- si les règles de majorité précitées sont remplies, arrêté préfectoral adoptant les statuts modifiés.

Il est demandé à la Préfète une entrée en vigueur des statuts modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour des motifs pratiques d'ordres opérationnel et budgétaire.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

**Florian Bercault** : *Je tiens à remercier tous les élus ayant contribué à ce projet lancé il y a maintenant un an sous l'égide de la Conférence des maires. Il y a eu de mémoire cinq Conférences des maires, six comités de pilotage, nombreux travaux en commission avec les différents vice-Présidents. Normalement, une petite présentation devrait être faite. C'est donc un véritable travail mis en place pour déjà répondre à travers nos statuts et l'intérêt communautaire à la feuille de route fixée en 2021, faire des évolutions réglementaires et faire reconnaître l'agglomération, l'EPCI, comme porte d'entrée de différentes politiques publiques demandées par nos partenaires. Je pense à la CAF, au conseil départemental. L'EPCI est souvent une entrée pour ensuite établir des priorités ou définir des engagements politiques. Ce travail était donc important.*

*Nous avons décidé collectivement de partir d'un état des lieux autour de six domaines de prédilection : la voirie, le stationnement, les espaces verts, le tourisme, l'aménagement communautaire et l'enseignement supérieur, l'action sociale et la santé, la culture et le sport.*

*Je vous présente de nouveau le calendrier qui a été important. En un an, il a permis d'arriver à une position assez consensuelle, même si je sais que certains aimeraient aller plus loin dans certaines compétences de notre collectivité.*

*Les quelques avancées pour Laval Agglomération - Concernant la voirie et le stationnement, nous avons notamment clarifié l'intervention possible de Laval Agglomération sur voie départementale. Nous avons sécurisé juridiquement nos interventions sur les passages souterrains, puisque nous avons des niveaux de cofinancement assez importants qu'il fallait sécuriser. Par ailleurs, la bonne définition des routes communautaires, communales ou autres a été clarifiée dans nos statuts.*

*L'aménagement communautaire et l'enseignement supérieur sont principalement une compétence d'aménagement, puisque par nature, par la loi, les agglomérations sont compétentes en termes d'aménagement. Toutes vos opérations d'aménagement pourraient donc être communautaires, sauf si nous définissons précisément ce qu'est l'intérêt communautaire en termes d'aménagement. Nous avons donc décidé de définir trois projets : la friche de Port-Brillet, l'équipement à rayonnement de la porte ouest, comme le stade, et évidemment l'amélioration du campus entre Laval-Changé. Tout cela peut évoluer par délibération communautaire. Il était important de le marquer pour continuer à avancer. Cela ne prédestine en rien les décisions qui seront prises sur les aménagements à faire sur ces zones. Je tiens à le dire : le conseil communautaire est souverain pour voter à l'unanimité, à la majorité absolue les délibérations, pardon. Je m'emporte, je suis un homme de consensus mais bon... Nous prenons la compétence sur ces trois domaines, sur lesquels l'agglomération a des projets majeurs. Dans ces instances, des délibérations seront régulièrement passées.*

*Une autre compétence était attendue en matière d'action sociale et santé. Nous élargissons le périmètre et le clarifions puisqu'il y avait des bizarreries étant donné la fusion de nos deux agglomérations entre des compétences fortement intégrées à l'agglomération de Loiron et un peu moins sur l'ex-Laval Agglomération. Nous essayons de stabiliser, d'avancer, ce qui permettra de mettre en œuvre la feuille de route dans un cadre sécurisé sans obérer les interventions communales. Il est important d'avoir la complémentarité, la subsidiarité entre l'agglomération et les communes.*

*Concernant la culture, il s'agit plutôt d'un toilettage et d'une amélioration en termes d'éducation artistique et culturelle, une vraie coordination pour que toutes les communes aient cette offre et favoriser l'égalité des chances quel que soit l'endroit où l'on est sur l'agglomération.*

*Là où il y a une évolution importante, au-delà de la santé et de l'action sociale, c'est sur le sport où nous améliorons là aussi la rédaction sur le sport de haut niveau. L'agglomération deviendra compétente pour établir un schéma directeur des équipements sportifs, ce qui permettra de définir l'intérêt communautaire pour des équipements à rayonnement sportif de haut niveau.*

*La suite, c'est l'approbation que je souhaite dans cette instance, mais il faudra aussi une approbation dans vos différents conseils municipaux. Nous vous enverrons donc une présentation pour pouvoir justifier du triple objectif : être en adéquation avec la feuille de route politique fixée, mettre en conformité certaines compétences et reconnaître le rôle de porte d'entrée de l'EPCI avec des partenaires tels que la CAF, l'ARS, le conseil départemental, la région. C'est donc ce qui va suivre. Vous avez les règles qui visent à approuver cette évolution statutaire, non des moindres, parce que c'est la première suite à la fusion. Ensuite, dans une deuxième délibération, nous parlerons de l'intérêt communautaire, fortement lié et qui peut évoluer au fur et à mesure dans cette instance. En effet, beaucoup d'évolutions de nos statuts réfèrent à l'intérêt communautaire qui est modifié simplement dans cette instance du conseil communautaire.*

*J'espère avoir été clair sans être trop ennuyant. Mais je tiens à le dire : c'est une avancée politique majeure attendue par nos partenaires institutionnels pour reconnaître le rôle de l'agglomération, une agglomération préfecture qui regroupe une grosse partie de la richesse de ce département ; une part importante de la population qui vit sur notre agglomération, il était important de faire cette évolution. Une fois de plus, je remercie les maires et vice-Présidents pleinement mobilisés sur cette évolution qui nous a pris du temps, mais qui sera très utile pour la suite de nos projets à Laval Agglomération. Y a-t-il des questions ou des observations ? Oui, Jean-Pierre Thiot.*

**Jean-Pierre Thiot** : *Monsieur le Président, chers collègues. Comme vous l'avez dit, il faut saluer le travail qui a été effectué par les équipes sur cette modification des statuts. Mais selon moi, deux points méritent une attention particulière.*

*Le premier est la santé. Personnellement, je trouve que nous avons une orientation très positive de Laval Agglomération qui se positionne en soutien à des projets de maintien et de développement de l'offre de santé sur le territoire. Je trouve cela très très bien. Ce qu'il faut espérer quand même c'est que l'on n'en reste pas aux seules déclarations d'intention et que nous aurons des actions concrètes de soutien aux projets porté par les collectivités pour améliorer l'offre de soins sur notre territoire, a*

*minima pour compenser les zones de carence en offre de soins. Ç c'est le premier point. Je trouve qu'au niveau de la santé, il est très bien que Laval Agglomération s'engage à soutenir les projets.*

*Maintenant, le deuxième point que je voudrais mentionné est à propos des France services ou plutôt de la France services, la seule mentionnée sur la modification des statuts, à moins que je fasse erreur sur l'analyse des documents qui nous ont été envoyés et surtout à la suite des différents travaux que nous avons pu conduire, les échanges lors des différentes réunions que vous avez citées, Monsieur Le Président : réunion des maires, comité de pilotage, comité de travail. Sur ce point de la France services, ce qui est affiché est décevant, tout simplement parce que nous avons des statuts de Laval Agglomération qui ignorent l'existence de la France services de L'Huisserie. Donc pour moi, il y a une inégalité de traitement, qui est pour moi discriminant, une inégalité de traitement entre nos communes. Je défends des valeurs de solidarité, telles que défendues au niveau de Laval Agglomération, mais aussi des valeurs d'égalité. Il faut qu'il y ait égalité de traitement entre les communes. Et aujourd'hui on a une France services qui est la France services de l'ex-Pays de Loiron ou de Loiron, affichée clairement dans le paragraphe des France services. Je peux comprendre qu'il n'y ait pas d'égalité parfaite entre nous, sachant qu'il a fallu se battre pour que le maire de L'Huisserie soit autorisé à négocier directement avec l'État pour créer la France Services sur L'Huisserie. Mais ne pas proposer de soutien au fonctionnement de la France services de L'Huisserie, pour moi, au moins l'écrire, c'est discriminant, rappelant que 30 % au moins des administrés qui fréquentent la France services de L'Huisserie sont des hors communes.*

*Sur un plan plus général, je rappelle également que la Cour des comptes a émis un rapport, un bilan très positif début septembre sur le réseau des France services en France, puisque 63 % des France services sont déployés en milieu rural. Il y a peut-être besoin de le rappeler, c'est une structure offrant dans un même lieu un bouquet de services, des services de proximité, avec une vraie qualité de service à la clé, puisque ces France services sont labellisés. Sur la France services de L'Huisserie, comme sur la majorité des France services, je suppose, 80 % des rendez-vous avec les agents de France services sont concluants : c'est-à-dire qu'un administré qui rentre dans la France services aujourd'hui, a 80 % de chance de sortir satisfait avec des réponses à ses questions.*

*Et, le côté qui me gêne c'est que ne mentionner que la France services de Loiron dans la modification des statuts est, je dirais, une porte fermée à tout développement, à tout autre projet, nouveau projet de France services qui pourrait être porté par une autre commune de Laval Agglomération. Ce sont des services dont nous avons besoin aujourd'hui. Il y a clairement un manque de cohérence. On nous pousse, notamment au niveau des communes de la première couronne, à faire de l'habitat social. Donc qui dit habitat social dit plus de demandes, plus de besoins au niveau social. Et à côté, on ferme la porte des France services. Où est la cohérence dans tout cela ? Très clairement, s'il n'y a pas de modification de ce point sur les France services, je ne serai pas en mesure de voter cette modification des statuts. Je le regrette. Merci Monsieur le Président.*

**Florian Bercault** : *Merci Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un sujet récurrent, qui est revenu dans nos discussions. Je vous remercie en tout cas de saluer l'avancée en matière de santé. C'est un dossier important. Donc effectivement, l'agglomération, si on le souhaite par la suite, pourra aider sur l'accueil et la coordination d'accueil des médecins, pourra intervenir sur l'aide à l'investissement dans les maisons de santé qui pourront être mises en place. Cela va être une avancée en complémentarité de l'action municipale.*

*Pour vous répondre en plusieurs temps, sur les maisons France Services, évidemment, c'est un bon outil. La maison France Services du Pays de Loiron est un peu différente puisqu'elle est logée dans des bâtiments qui appartiennent à l'agglomération. C'est un choix de la communauté d'agglomération, de Laval Agglomération, d'accueillir un France Services dans cette maison ; nous en sommes fiers. Nous reconnaissons évidemment l'efficacité, à l'inverse du choix que vous avez fait, municipalité de L'Huisserie, d'accueillir le France Services, ou qu'a pu faire la mairie de Laval en invitant la maison France Services à s'installer à la Poste à Saint-Nicolas, par exemple. C'est un premier élément. Il y a ce qui relève du choix communautaire à l'époque et du choix municipal, que nous respectons évidemment, qui fait qu'aujourd'hui, cela ne figure pas dans les statuts.*

*Un deuxième élément de réponse, un peu politique : il s'agit bien d'une volonté Présidentielle de rapprocher, suite aux différents mouvements que l'on a connus des gilets jaunes, le service public d'État au dernier kilomètre sur les territoires. La question qui se pose est pourquoi l'État, l'engagement Présidentiel, n'est pas financé à 100 % pour mettre en place ces maisons France services de manière uniforme sur les territoires ? C'est une vraie question, que soulève d'ailleurs la chambre régionale, la Cour des comptes à l'échelle nationale. D'un côté vous avez une injonction d'un ministre des Finances qui nous dit que les collectivités dépensent trop, de l'autre, l'État qui nous invite à cofinancer ces politiques régaliennes. C'est une incohérence de ce point de vue.*

*Je veux en venir tout de même à la solution, la bonne nouvelle pour vous. Nous ne mettons pas votre France services dans les statuts, puisque cela voudrait dire compétences et donc transfert de charges total de toute la maison France services, ce qui n'est pas souhaité par les élus communautaires. La bonne nouvelle est que l'évolution des compétences en matière d'action sociale et sanitaire nous permettra, si le conseil communautaire le souhaite, de subventionner pour partie l'action de votre France services. Je pense que c'est un bon élément de réponse, si le conseil le souhaite. Cela n'engage que moi et nous verrons si le conseil communautaire peut financer pour partie, en tout cas aider sur le volet actions sociales. Mais rien ne nous l'interdit aujourd'hui, dans la définition des statuts rédigés. C'est un élément de réponse partielle, mais qui nous permettra, si nous le souhaitons, de réviser la position de Laval Agglomération en termes de soutien.*

**Jean-Pierre Thiot** : *Je vous remercie, Monsieur le Président. De vote contre, je passerai donc à l'abstention en attendant le résultat concret de ce que vous venez de m'annoncer. Merci.*

**Florian Bercault** : *Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur les statuts ? Non. Je vous propose donc de voter. C'est adopter avec deux abstentions, je vous remercie.*

N° 087/2024

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024

### APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Florian Bercault

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-17, L5211-20, L5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant approbation des statuts de Laval Agglomération,

Vu la délibération n° 26/2021 du conseil communautaire portant adoption de la feuille de route 2020-2026,

Vu les réunions de la Conférence des Maires,

Vu le projet de statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer les statuts de Laval Agglomération pour prendre en compte les évolutions législatives d'une part, et les attentes des élus d'autre part,

Sur proposition du bureau communautaire,

Après en avoir débattu,

## DÉLIBÈRE

### Article 1er

Les nouveaux statuts de Laval Agglomération, tels que joints en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

### Article 2

Il est demandé que soit notifiée à chacune des communes membres de Laval Agglomération la présente délibération et son annexe et les conseils municipaux sont invités à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de cette notification sur les nouveaux statuts.

### Article 3

Il est demandé à la Préfète de la Mayenne, saisie au terme de la consultation des communes membres, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de Laval Agglomération, avec une entrée en vigueur effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025

### Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

### Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Jean-Pierre Thiot et Anne-Marie Janvier).

## PROJET DE STATUTS LAVAL AGGLOMERATION

Article 1 - Création.....	3
Article 2 - Nom et siège de la Communauté .....	3
Article 3 - Durée .....	3
Article 4 - Compétences de la Communauté.....	4
4.1 Compétences obligatoires .....	4
4.1.1 Développement économique .....	4
4.1.2 Aménagement de l'espace communautaire .....	4
4.1.3 Equilibre social de l'habitat.....	4
4.1.4 Politique de la ville.....	4
4.1.5 GeMAPI .....	4
4.1.6 Accueil des gens du voyage .....	5
4.1.7 Collecte et traitement des déchets .....	5
4.1.8 Eau.....	5
4.1.9 Assainissement.....	5
4.1.10 Eaux pluviales urbaines.....	5
4.2 Compétences supplémentaires énoncées à l'article L.5216-5 II du CGCT.....	5
4.2.1 Voirie et parcs de stationnement .....	5
4.2.2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.....	5
4.2.3 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire .....	5
4.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire .....	5
4.3 Autres compétences supplémentaires .....	6
4.3.1 Cycle de l'eau hors GEMAPI .....	6
4.3.2 Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques.....	6
4.3.3 Espaces boisés et initiation à la nature .....	7
4.3.4 Création et aménagement du réseau des chemins de randonnées .....	7
4.3.5 Aménagement cyclable .....	7
4.3.6 Réseaux et services locaux de communications numériques .....	7
4.3.7 Incendie et de secours .....	7
4.3.8 Mobilier urbain lié à la mobilité.....	7
4.3.9 Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle .....	7
4.3.10 Gens du voyage .....	8
4.3.11 Hippisme .....	8
4.3.12 Action culturelle .....	8
4.3.13 Aménagement, gestion et exploitation d'un crématorium .....	8

4.3.14	Participation aux investissements sur des infrastructures routières .....	9
4.3.15	Soutien aux activités sportives .....	9
4.3.16	Emploi .....	9
4.3.17	Equipements publics à vocation multiple.....	9
4.3.18	France Services .....	9
<b>Article 5 - Modalités d'intervention et modes de coopération .....</b>		<b>9</b>
<b>Article 6 - Modifications statutaires .....</b>		<b>10</b>
<b>Article 7 - Budget.....</b>		<b>10</b>
<b>Article 8 - Organes de la communauté .....</b>		<b>10</b>
8.1	Conseil communautaire.....	10
8.2	Bureau .....	10
8.3	Délégations du conseil communautaire.....	11
8.4	Règlement intérieur .....	11
<b>Article 9 - Dissolution de la communauté.....</b>		<b>11</b>
<b>Article 10 - Comptable public .....</b>		<b>11</b>

## **PREAMBULE**

Par arrêtés du Préfet de la Mayenne en date du 27 février et du 26 octobre 2018, la communauté d'agglomération de Laval et la communauté de communes du Pays de Loiron ont fusionné pour former au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une communauté d'agglomération.

Un arrêté du 21 mai 2019 portant modification statutaire est venu déterminer les compétences exercées par ce nouvel établissement.

Les évolutions législatives postérieures ainsi qu'un travail d'analyse des interventions à mettre en œuvre par la Communauté d'agglomération ont ensuite conduit à l'engagement d'une nouvelle procédure de modifications statutaires, dont sont issus les présents statuts.

### **Article 1 - Création**

En application notamment des articles L. 5216-1 et suivants du CGCT, il est institué une communauté d'agglomération ayant pour membres les communes de : Ahuillé, Argentré, Beaulieu-sur-Oudon, Bonchamp-lès-Laval, Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthenaise, Entrammes, Forcé, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, L'Huisserie, Launay-Villiers, Laval, Loiron-Ruillé, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-le-Brillant, Montjean, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Parné-sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour et Soulgé-sur-Ouette.

### **Article 2 - Nom et siège de la Communauté**

Cette communauté prend le nom de "LAVAL AGGLOMERATION".

Le siège de la communauté est fixé à "Hôtel communautaire -1 place du Général Ferrié - 53000 LAVAL".

### **Article 3 - Durée**

La communauté d'agglomération est instituée pour une durée illimitée.

## Article 4 - Compétences de la Communauté

### 4.1 Compétences obligatoires

#### 4.1.1 Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 du CGCT, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

#### 4.1.2 Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

#### 4.1.3 Equilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

#### 4.1.4 Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

#### 4.1.5 GeMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

#### 4.1.6 Accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1 à 3 du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

#### 4.1.7 Collecte et traitement des déchets

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### 4.1.8 Eau

#### 4.1.9 Assainissement

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT

#### 4.1.10 Eaux pluviales urbaines

- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT

## 4.2 Compétences supplémentaires énoncées à l'article L. 5216-5 II du CGCT

### 4.2.1 Voirie et parcs de stationnement

- La communauté est compétente pour assurer la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- La communauté est compétente pour assurer la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

Dès lors que le territoire de la Communauté d'agglomération est couvert par un plan de mobilité, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.

### 4.2.2 Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Lutte contre la pollution de l'air ;
- Lutte contre les nuisances sonores ;
- Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie.

### 4.2.3 Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- La communauté est compétente pour assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

### 4.2.4 Action sociale d'intérêt communautaire

- La communauté est compétente en matière d'action sociale dont les actions sont définies par l'intérêt communautaire.

### 4.3 Autres compétences supplémentaires

#### 4.3.1 Cycle de l'eau hors GEMAPI

Missions portant, conformément à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, sur l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins versants couvrant le territoire communautaire (bassin de l'OUDON, le bassin du VICOIN-JOUANNE-OUETTE et le bassin VILAINE-AMONT) suivant la répartition matérielle et territoriale suivante :

Bassin de l'OUDON	Bassin VICOIN-JOUANNE-OUETTE	Bassin VILAINE-AMONT
<p>10°) L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants ;</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p>	<p>9°) Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;</p> <p>11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p>	<p>4°) La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;</p> <p>11°) La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p> <p>12°) L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;</p>

#### 4.3.2 Aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements touristiques suivants :

- Aire de camping-car de Saint-Jean-sur-Mayenne, lieu-dit « Les Marchanderies » avec équipements (quai, blocs sanitaires, barbecues) ;
- Aire de camping-car de Changé ;
- Terrain de camping du Coupeau à Saint-Berthevin ;
- Halte fluviale de Laval : rue du Vieux Saint Louis ;
- Halte fluviale d'Entrammes : le port Rhingeard ;
- Ponton situé sur les berges du Lactopôle à Laval – rive gauche de la Mayenne ;
- Ponton situé sur les berges du quai Gambetta à Laval – rive droite de la Mayenne ;
- Ponton situé sur la berge de Laval (canoë kayak) – rive gauche de la Mayenne, rue de la Filature ;
- Ponton situé sur la berge de Changé – rive droite de la Mayenne ;
- Le bateau « Vallis Guidonis ».

#### 4.3.3 Espaces boisés et initiation à la nature

La communauté d'agglomération est compétente pour :

- L'aménagement, la gestion et l'entretien du bois de L'Huisserie ;
- L'organisation et la réalisation des actions menées par le Centre d'initiation à la nature (CIN) ;
- L'entretien et la gestion des bâtiments du site de la Blancherie situé au bois de L'Huisserie accueillant les services en charge de l'entretien du bois ainsi que le CIN.

#### 4.3.4 Création et aménagement du réseau des chemins de randonnées

La communauté d'agglomération est compétente :

- pour élaborer un schéma directeur d'aménagement des chemins de randonnées ;
- pour la création, l'aménagement, l'entretien des chemins définis dans ledit schéma directeur.

#### 4.3.5 Aménagement cyclable

La communauté d'agglomération est compétente :

- pour élaborer un schéma directeur d'aménagement cyclable ;
- pour la création, l'aménagement, l'entretien d'un réseau de pistes cyclables et/ou parc de stationnement dédié aux vélos, défini dans le schéma directeur d'aménagement cyclable ;
- pour l'attribution d'une aide financière à la création des aménagements cyclables qui correspondent aux orientations du schéma directeur d'aménagement cyclable.

#### 4.3.6 Réseaux et services locaux de communications numériques

La communauté d'agglomération est compétente pour l'établissement, l'exploitation, l'acquisition et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux ainsi que de services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.

#### 4.3.7 Incendie et de secours

La Communauté d'agglomération est compétente pour le versement des contributions au budget du service d'incendie et de secours des communes dans les conditions prévues à l'article L. 1424-35 du CGCT.

#### 4.3.8 Mobilier urbain lié à la mobilité

La Communauté d'agglomération est compétente pour l'acquisition, la réalisation, l'entretien et la gestion du mobilier urbain lié à la compétence communautaire en matière de mobilité mais non intégré à cette compétence, en ce compris les abris-voyageurs, et implanté sur l'ensemble des espaces et voies publics du territoire communautaire.

#### 4.3.9 Enseignement supérieur, vie étudiante, recherche, transfert de technologie et technologie de la réalité virtuelle

La communauté d'agglomération est compétente en matière d'enseignement supérieur, de vie étudiante, de recherche et de transfert de technologie pour :

- La réalisation d'études nécessaires à la formalisation d'une stratégie globale (schémas prospectifs) ;

- La construction ou le soutien aux opérations immobilières destinées aux activités d'enseignement supérieur et de recherche et à la vie étudiante, ainsi que la gestion, y compris locative, des équipements réalisés et l'animation des espaces ainsi créés ;
- Le soutien des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la réalisation de projets prioritaires et/ou stratégiques ;
- Le soutien des initiatives étudiantes ;
- La présence et la participation à la vie des établissements (en ce compris conseil d'établissement, conseil scientifique...).

#### 4.3..10 Gens du voyage

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aide à la sédentarisation des gens du voyage.

#### 4.3..11 Hippisme

La communauté d'agglomération est compétente pour les soutiens éventuels aux courses hippiques et aux hippodromes situés sur son territoire.

#### 4.3..12 Action culturelle

La communauté d'agglomération est compétente pour mener les actions culturelles suivantes :

- Au titre de la lecture publique : conseil et expertise technique auprès des communes, réflexion globale et perspectives, coordination de la politique documentaire et du réseau, programme intercommunal d'animations et mise en réseau informatique ;
- Au titre de l'enseignement artistique : organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci ;
- Au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : conception, pilotage et animation d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle communautaire comprenant, sans préjudice des interventions communales en la matière, l'établissement et la mise en œuvre d'un programme d'actions intercommunales ;
- Au titre du soutien à des actions culturelles de structures tierces :
  - Soutien aux activités portées par la structure intervenant sur l'ensemble du territoire communautaire en matière d'arts de la rue et de l'espace public, éligible ou bénéficiant de la labellisation "CNAREP",
  - Soutien aux activités de la structure intervenant sur le territoire communautaire en matière de musiques actuelles, éligible ou bénéficiant de la labellisation "scène de musiques actuelles",
  - Participation au développement de la culture scientifique par le soutien aux activités du centre de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Au titre des manifestations culturelles relevant de la compétence partagée « animation touristique », sans préjudice des interventions communales :
  - organisation et animation de manifestations culturelles- dont les festivals – communautaires,
  - soutien financier aux autres manifestations culturelles organisées sur le périmètre communautaire.

#### 4.3..13 Aménagement, gestion et exploitation d'un crématorium

La communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du crématorium des Faluères à Laval.

#### 4.3..14 Participation aux investissements sur des infrastructures routières

La communauté d'agglomération est compétente pour la participation, sans préjudice de celle des communes membres, aux investissements suivants sur des infrastructures routières relevant du domaine public hors bloc communal :

- En agglomération : pour tous les types de projets d'investissement,
- Hors agglomération : pour les projets d'investissement permettant le développement des mobilités actives.

#### 4.3..15 Soutien aux activités sportives

- Soutien au sport de haut niveau national,
- Soutien à l'événementiel sportif dans le cadre du Fonds communautaire d'aide à l'événementiel sportif (FAES),
- Soutien financier aux associations sportives du territoire pour l'utilisation par celles-ci, dans le cadre de leurs pratiques sportives de haut niveau exclusivement, des équipements publics dédiés situés sur le périmètre communautaire.

#### 4.3..16 Emploi

- Élaboration et mise en œuvre d'actions dédiées à l'observation, la promotion et le développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle (PLIE, clauses d'insertion, chantiers d'avenir, ...);
- Gestion et animation d'espaces de proximité permettant l'accès aux services publics et à l'emploi ;
- Soutien des acteurs de l'insertion professionnelle et participation aux actions publiques en faveur de l'emploi.

#### 4.3..17 Equipements publics à vocation multiple

- Participation, y compris par le biais d'une structure tierce, à la gestion de l'équipement dénommé "Espace Mayenne"
- Entretien et gestion des équipements sis 109 et 109 bis avenue Pierre de Coubertin à Laval

#### 4.3..18 France Services

Aménagement, gestion et entretien des locaux accueillant l'espace France Services situé à Loiron-Ruillé, incluant l'accueil des usagers concernés ainsi que la participation à la convention France Services correspondante et la définition des obligations de service au public y afférentes.

### Article 5 - Modalités d'intervention et modes de coopération

La communauté d'agglomération peut recourir à tout mode de gestion prévu par le droit en vigueur ; à ce titre, elle peut notamment adhérer ou prendre des participations dans des structures tierces dont l'objet social concerne, en tout ou partie, l'un de ses domaines d'intervention et prendre part à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre des politiques contractuelles avec les partenaires susceptibles d'accompagner ou soutenir la réalisation de ses missions.

Elle peut également recourir à tout mode de coopération ou dispositif de mutualisation, institutionnel ou conventionnel applicable aux communautés d'agglomération.

Elle est autorisée à mener, si ses communes membres lui confient cette charge, tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres d'un groupement de commandes dans les conditions et modalités énoncées à l'article L. 5211-4-4 du CGCT.

Elle est également autorisée à exercer, au nom et pour le compte du département ou de la région, tout ou partie des compétences dévolues à l'une ou l'autre de ces collectivités et à déléguer à un département ou à une région tout ou partie d'une compétence qui lui a été transférée par ses communes membres dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.

## **Article 6 - Modifications statutaires**

Les présents statuts peuvent être modifiés selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et, en particulier, s'agissant des procédures de droit commun, les articles L. 5211-17 à L. 5211-20 du CGCT portant notamment sur le transfert et le retrait de compétences ainsi que sur l'adhésion et le retrait de communes membres.

## **Article 7 - Budget**

Le budget de la communauté est présenté, voté et exécuté dans les formes prévues par le Code général des collectivités territoriales et les textes applicables en la matière.

Il comprend les recettes et dépenses de la Communauté telles que prévues par les lois et règlements en vigueur.

## **Article 8 - Organes de la communauté**

### **8.1 Conseil communautaire**

Le conseil communautaire est composé de représentants des communes membres désignés dans les conditions prévues au titre V du livre Ier du code électoral. Le nombre de sièges au conseil communautaire et leur répartition sont fixés selon les modalités et conditions énoncées à l'article L. 5211-6-1 du CGCT et constatés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département préalablement au renouvellement général des conseils municipaux.

### **8.2 Bureau**

Le bureau de la communauté comprend le président, un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, un ou de plusieurs autres membres.

Sa composition, en particulier le nombre de vice-présidents, est déterminée par délibération du conseil communautaire.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

### **8.3 Délégations du conseil communautaire**

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation du conseil communautaire dans les limites fixées par les dispositions légales en vigueur et en particulier par l'article L. 5211-10 du CGCT.

### **8.4 Règlement intérieur**

Conformément aux dispositions du CGCT, la Communauté se dote d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation du conseil communautaire à l'issue de son renouvellement général. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

#### **Article 9 - Dissolution de la communauté**

La dissolution de la communauté d'agglomération peut être prononcée dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

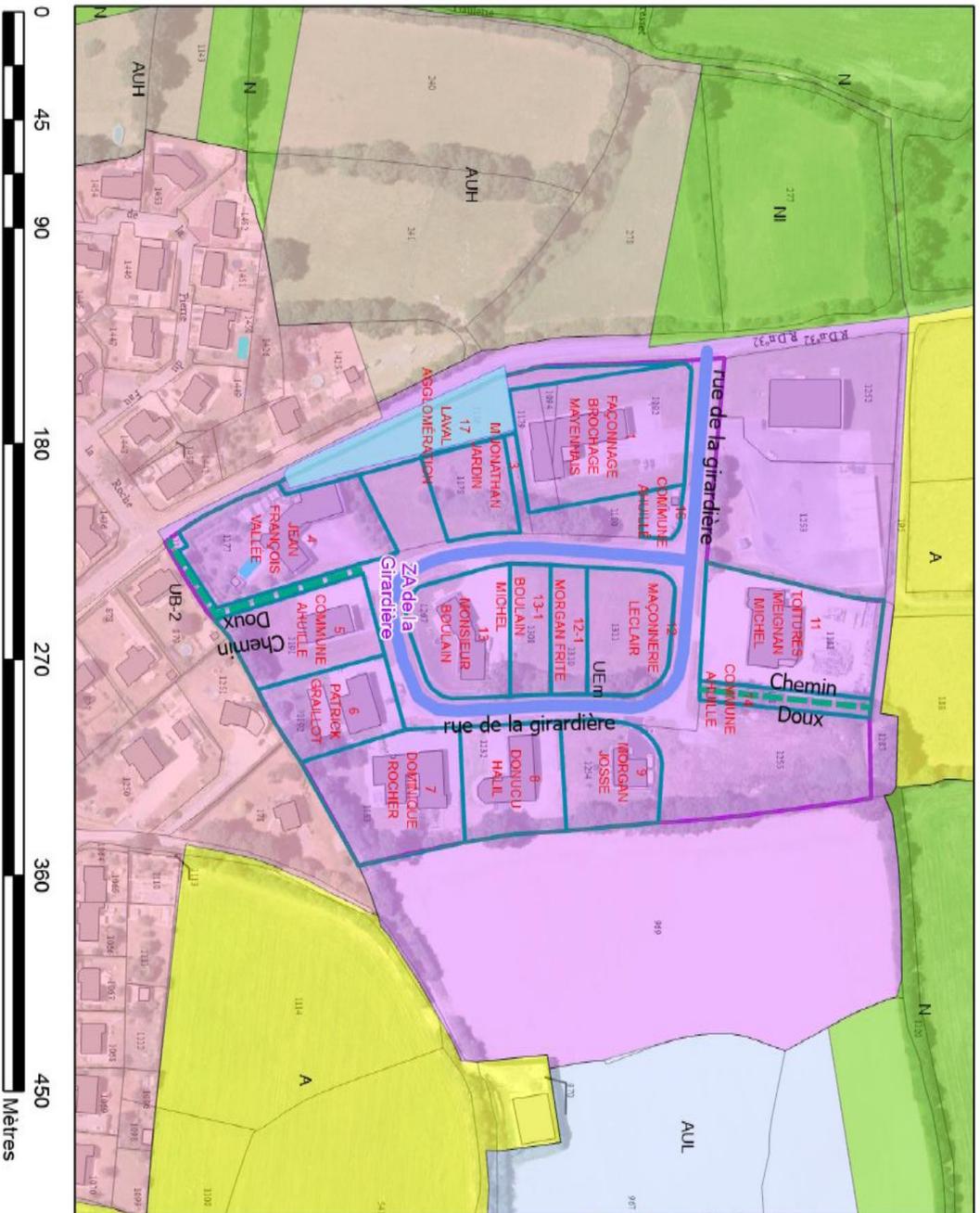
#### **Article 10 - Comptable public**

Les fonctions de receveur de la communauté d'agglomération sont assurées par le comptable public compétent territorialement

# Ahuillé

## ZA de la Girardière

FR530012A01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR, Us	Ap
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OPR	
	A	





# Argentré

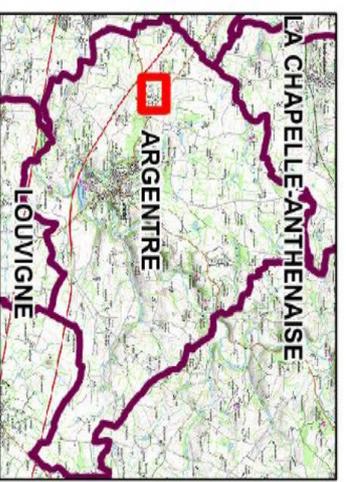
## ZA de la Carie

FR53007ZA01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>
Voie de circulation	Ap
Parking	Ah
Chemin de service	N
Cheminement doux	Np
<toutes les autres valeurs>	UA
Bassins Eaux Pluviales	UR; Us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



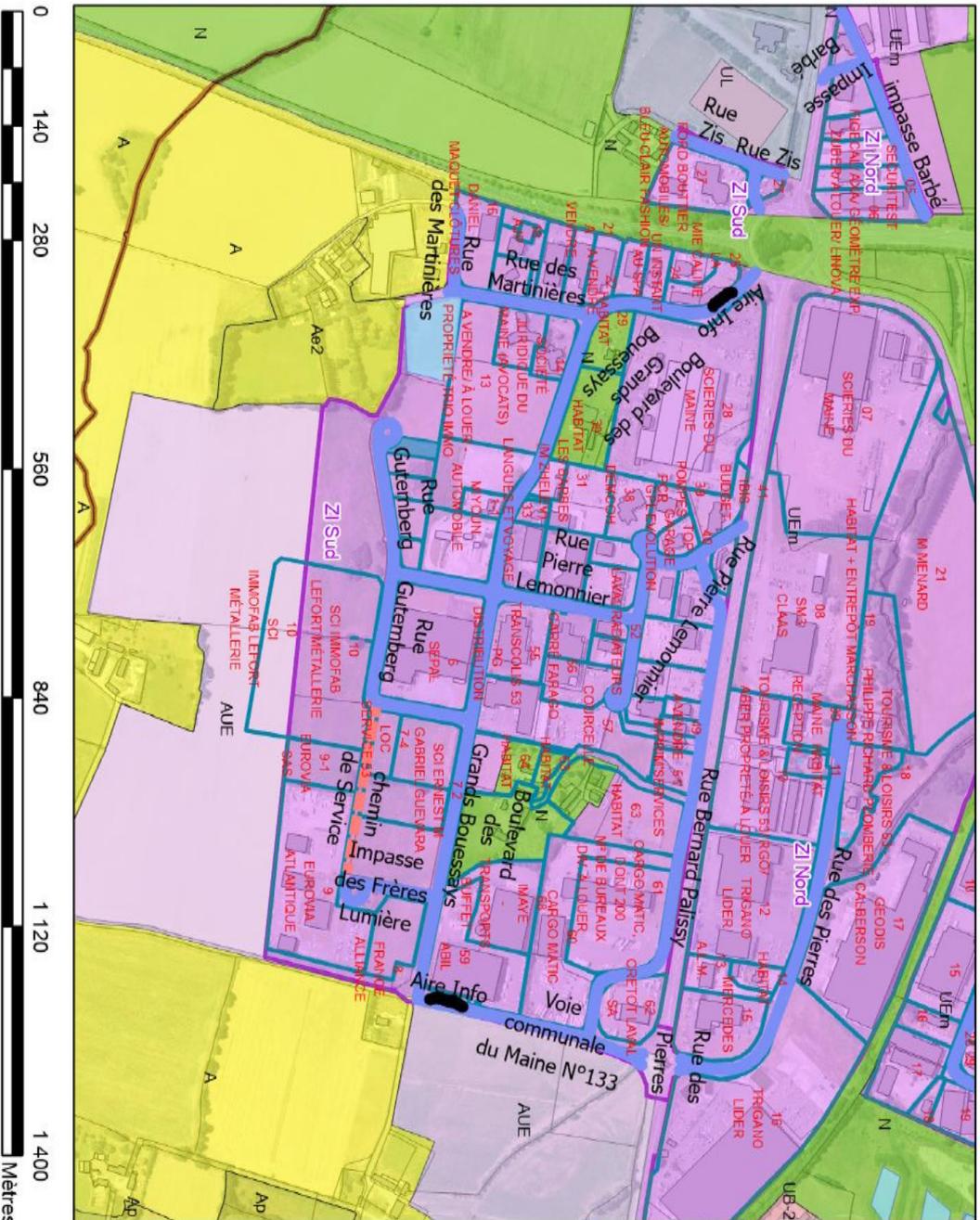
Date: 27/08/2024

Page 3 sur 76

# Bonchamp

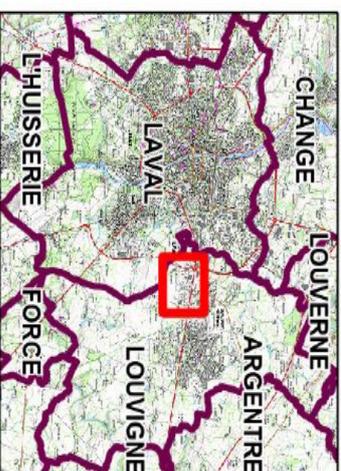
## ZI Sud

FR53034ZA02



**Légende**

	Voie de circulation		UA		Ap
	Parking		UR, US		Ap
	Chemin de service		UB		N
	Cheminement doux		UE		Nh
	<toutes les autres valeurs>		UH		Np
			UL		
	Bassins Eaux Pluviales		U-OPR		
			AUH		
			AUE		
			AUL		
			AU-OPR		
			A		



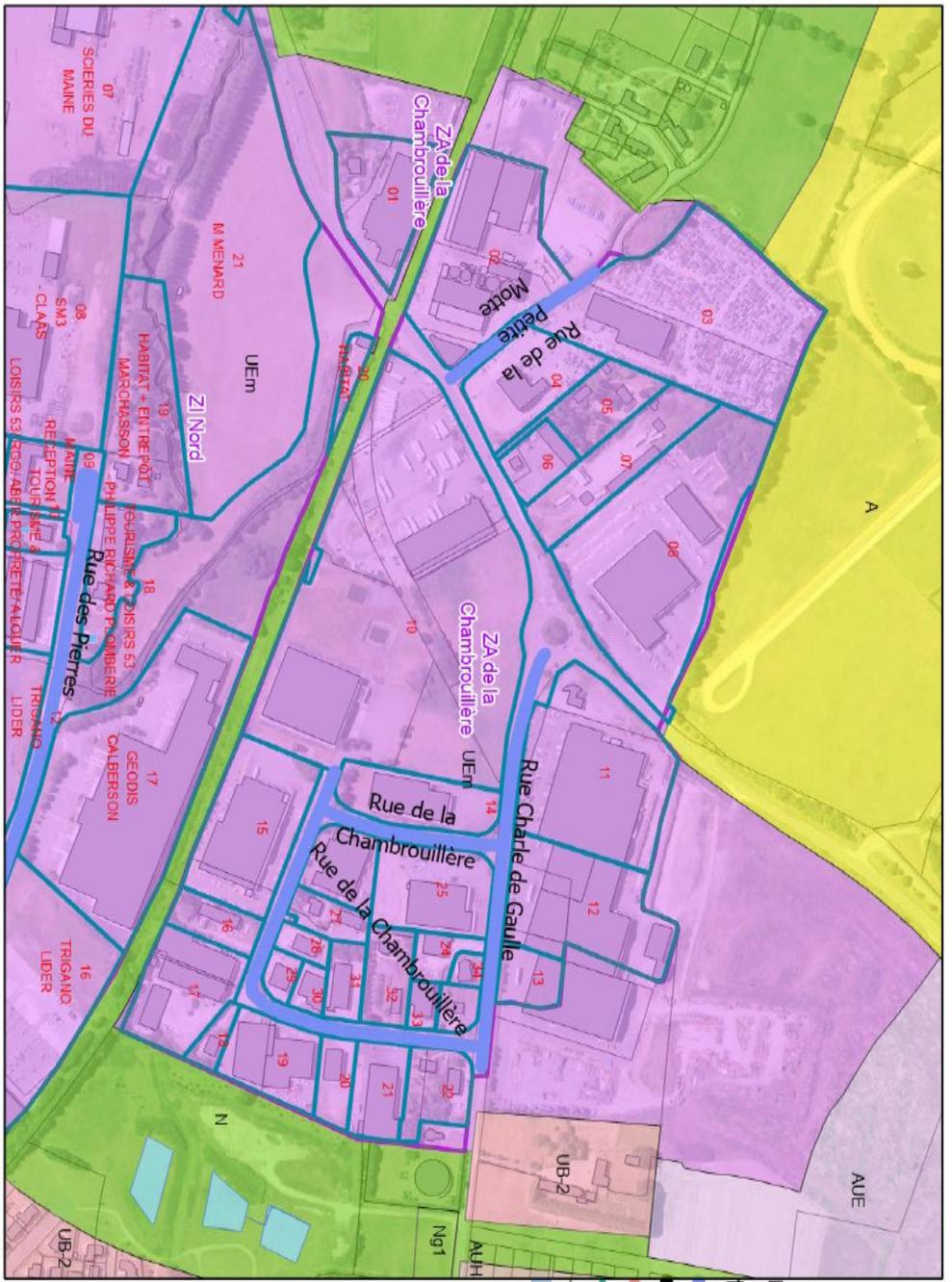
Date: 27/08/2024

Page 4 sur 76

# Bonchamp

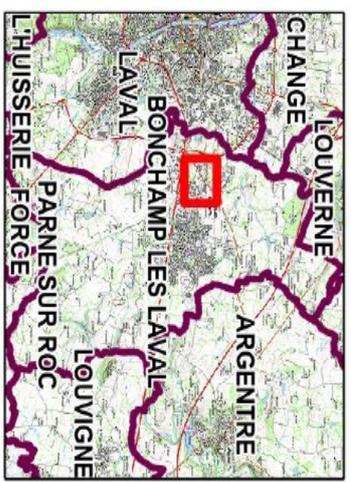
## ZA de la Chambrouillière

FR53034ZA03



**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	PLUi	Ap
Parking	Chemin de service	UA	An
Cheminement doux	< toutes les autres valeurs >	UR; us	N
Bassins Eaux Pluviales		UB	Nn
		UE	Np
		UH	
		UL	
		U-OAPR	
		AUH	
		AUE	
		AUL	
		AU-OAPR	
		A	



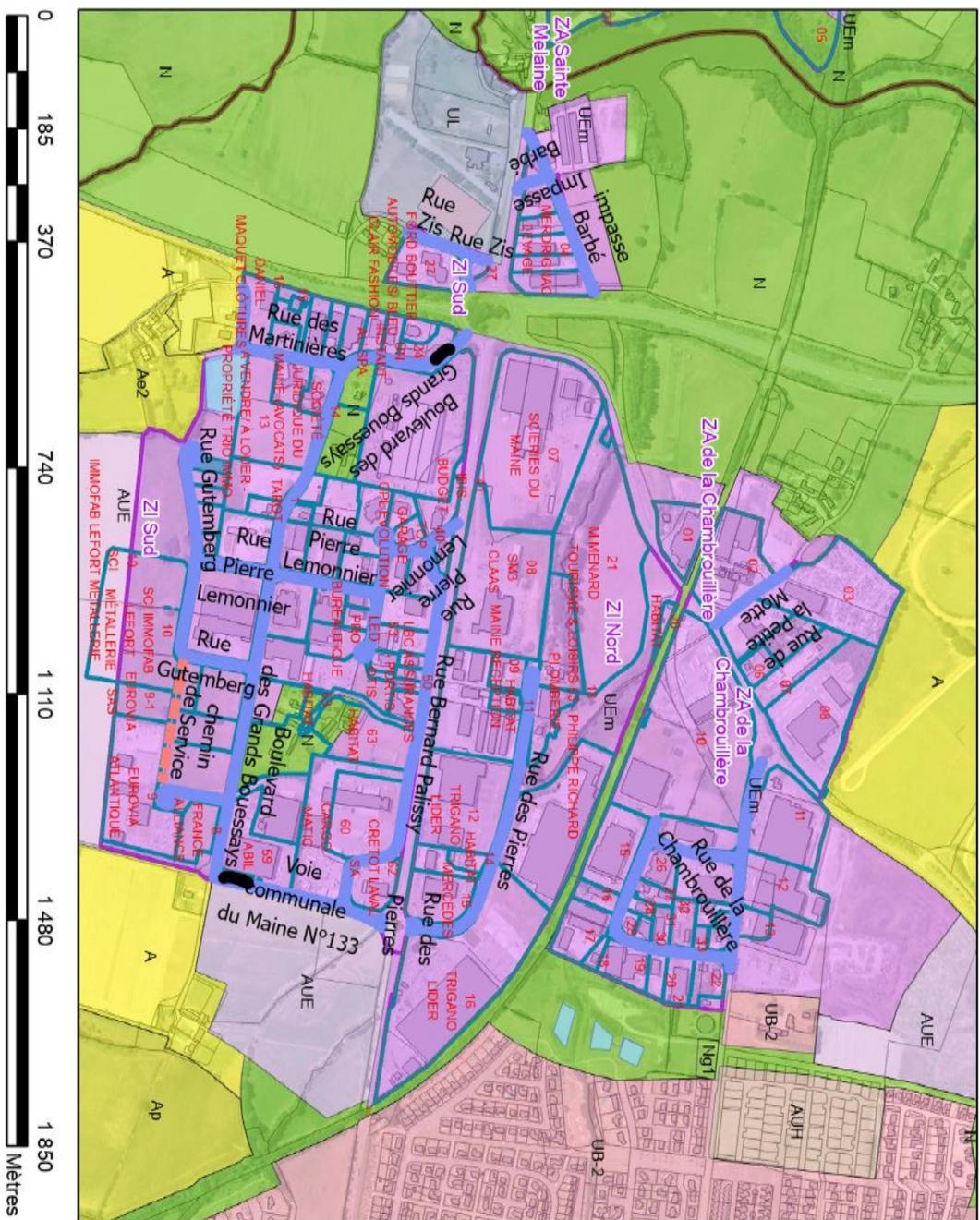
Date: 27/08/2024

Page 5 sur 76

# Bonchamp

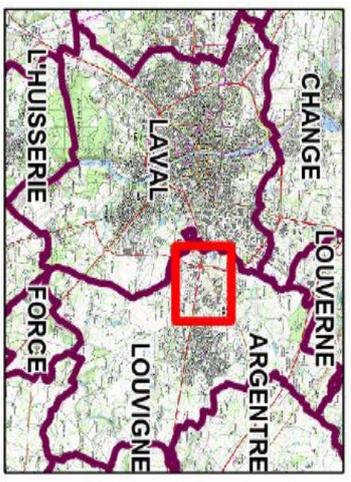
## ZI Nord

FR53034ZA01



**Légende**

type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR, US
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	UOAPR
	AUH
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OPPR
	A



Date: 27/08/2024

Page 6 sur 76

# Changé

## Parking Relais Parc Universitaire & T

FR53054ZA02



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUi</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR; us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
< toutes les autres valeurs >	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

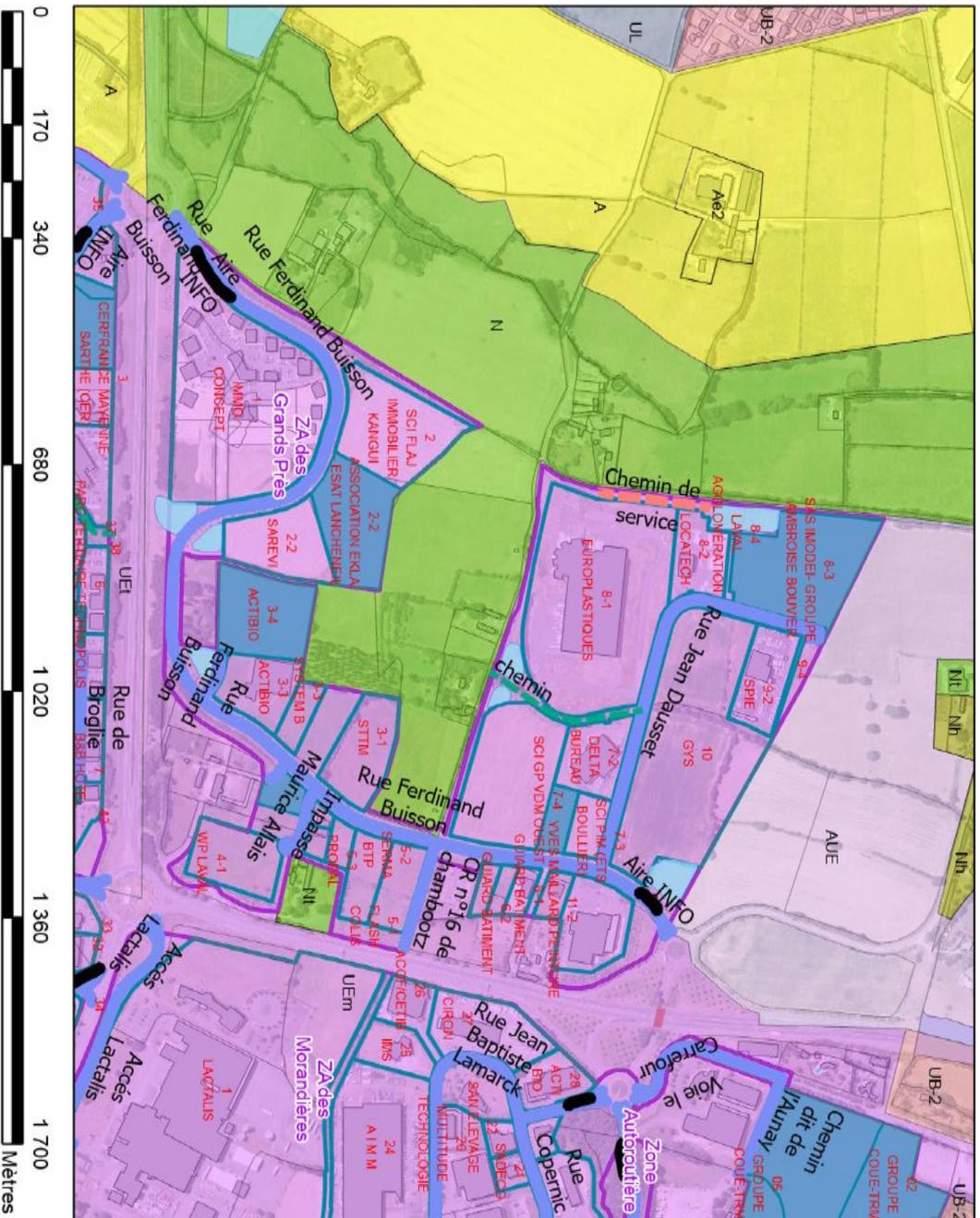
	Ap
	An
	N
	Nh
	Np



# Changé

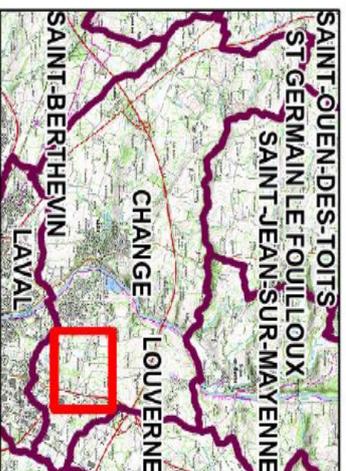
## ZA des Grands Prés

FR53054ZA03



**Légende**

	Voie de circulation		PLU1		Ap
	Parking		UA		Ap
	Chemin de service		UR: Us		An
	Cheminement doux		UB		N
	<toutes les autres valeurs>		UE		Nh
			UH		Np
	Bassins Eaux Pluviales		UL		
			U-OAPR		
			AUH		
			AUE		
			AUL		
			AU-OAPR		
			A		

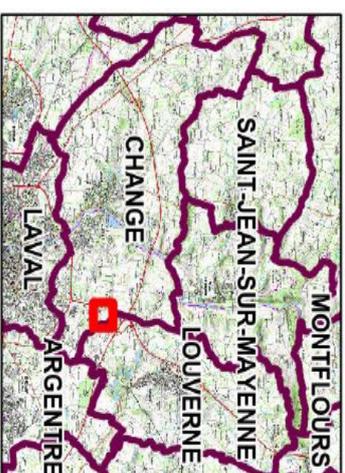
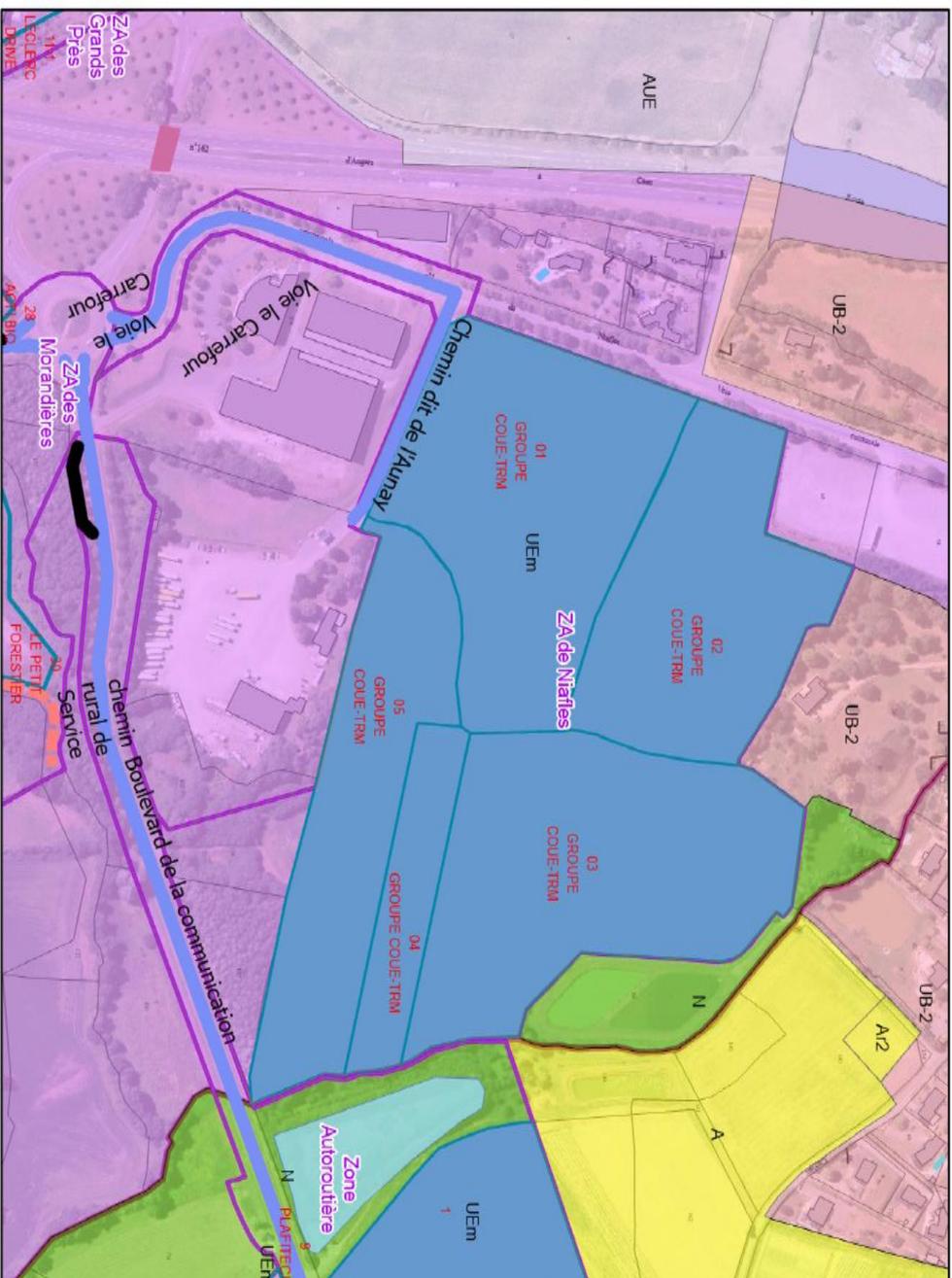


Date: 27/08/2024

Page 8 sur 76

# Changé ZA de Niaflès

FR53054ZA05



**Légende**

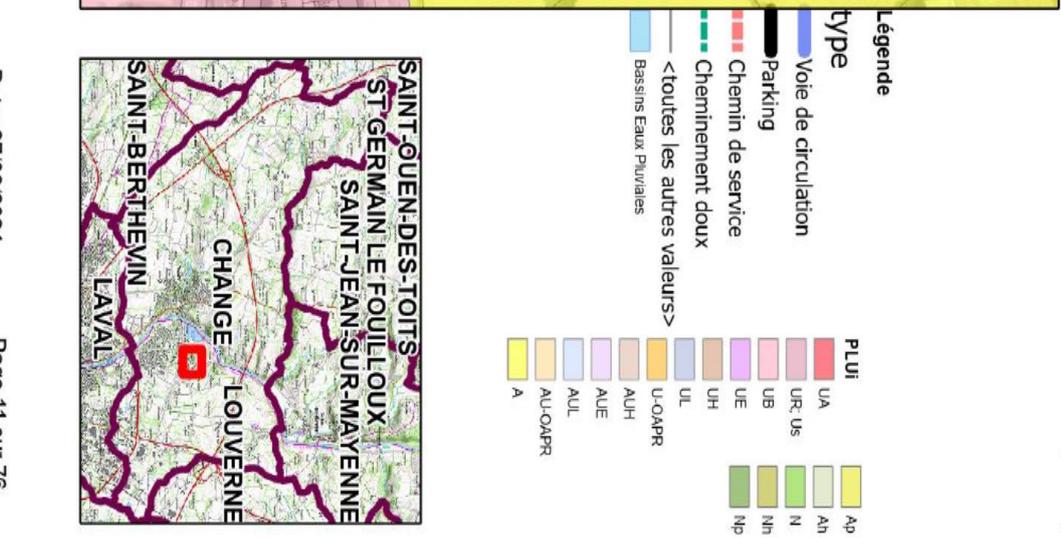
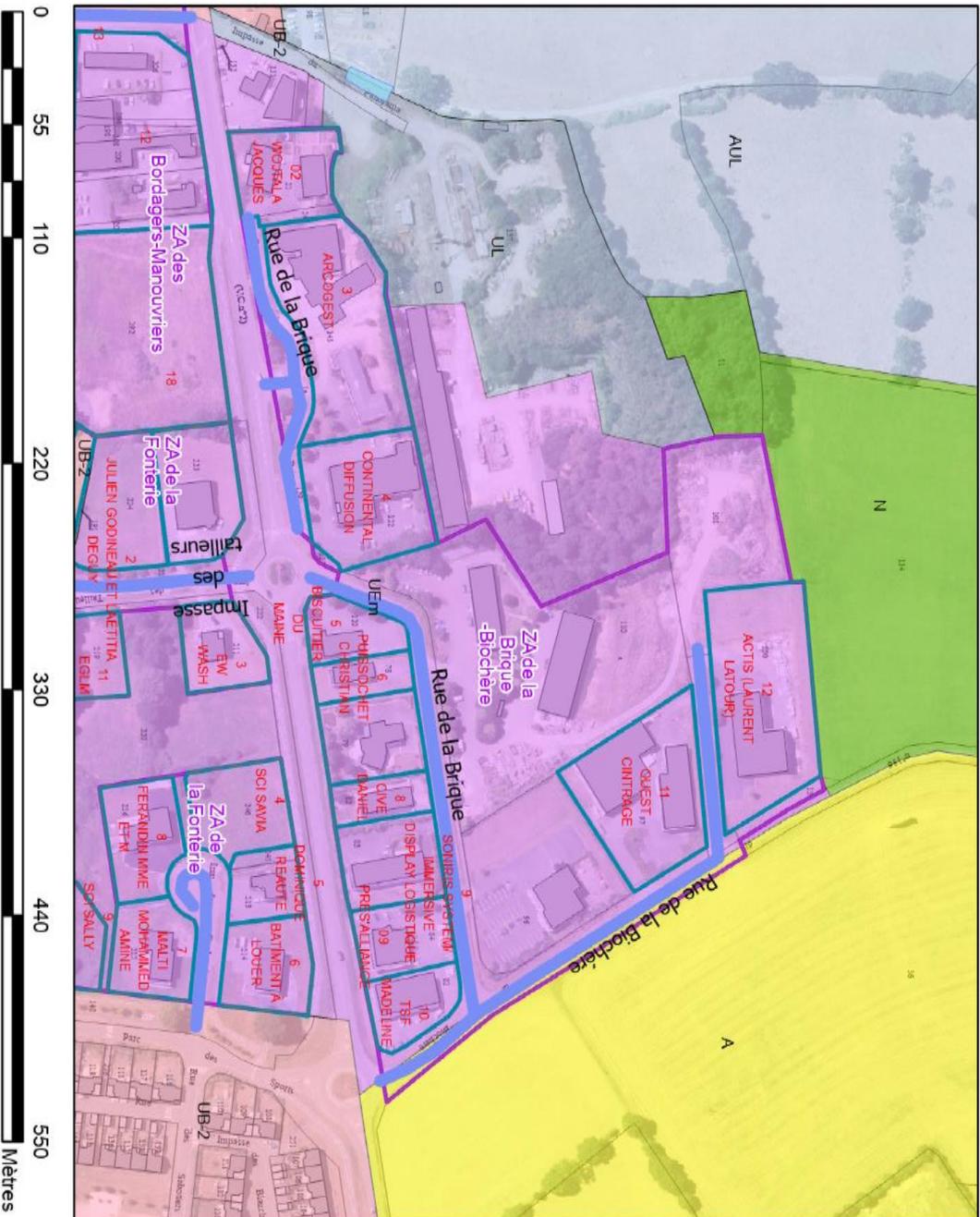
Voie de circulation	PLUI	Ap
Parking	UA	Ah
Chemin de service	UR-Us	N
Cheminement doux	UB	Nh
<toutes les autres valeurs>	UE	Np
Bassins Eaux Pluviales	UH	
	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



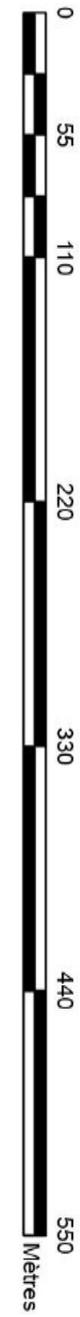
# Changé

## ZA de la Brique - Biochère

FR53054ZA07



- Légende**
- type**
- Voie de circulation
  - Parking
  - Chemin de service
  - Cheminement doux
  - <toutes les autres valeurs>
  - Bassins Eaux Pluviales
- PLU i**
- UA
  - UR: us
  - UB
  - UE
  - UH
  - UL
  - U-OAPR
  - AUH
  - AUE
  - AUL
  - AU-OAPR
  - A
- Ap
  - Ah
  - N
  - Nh
  - Np



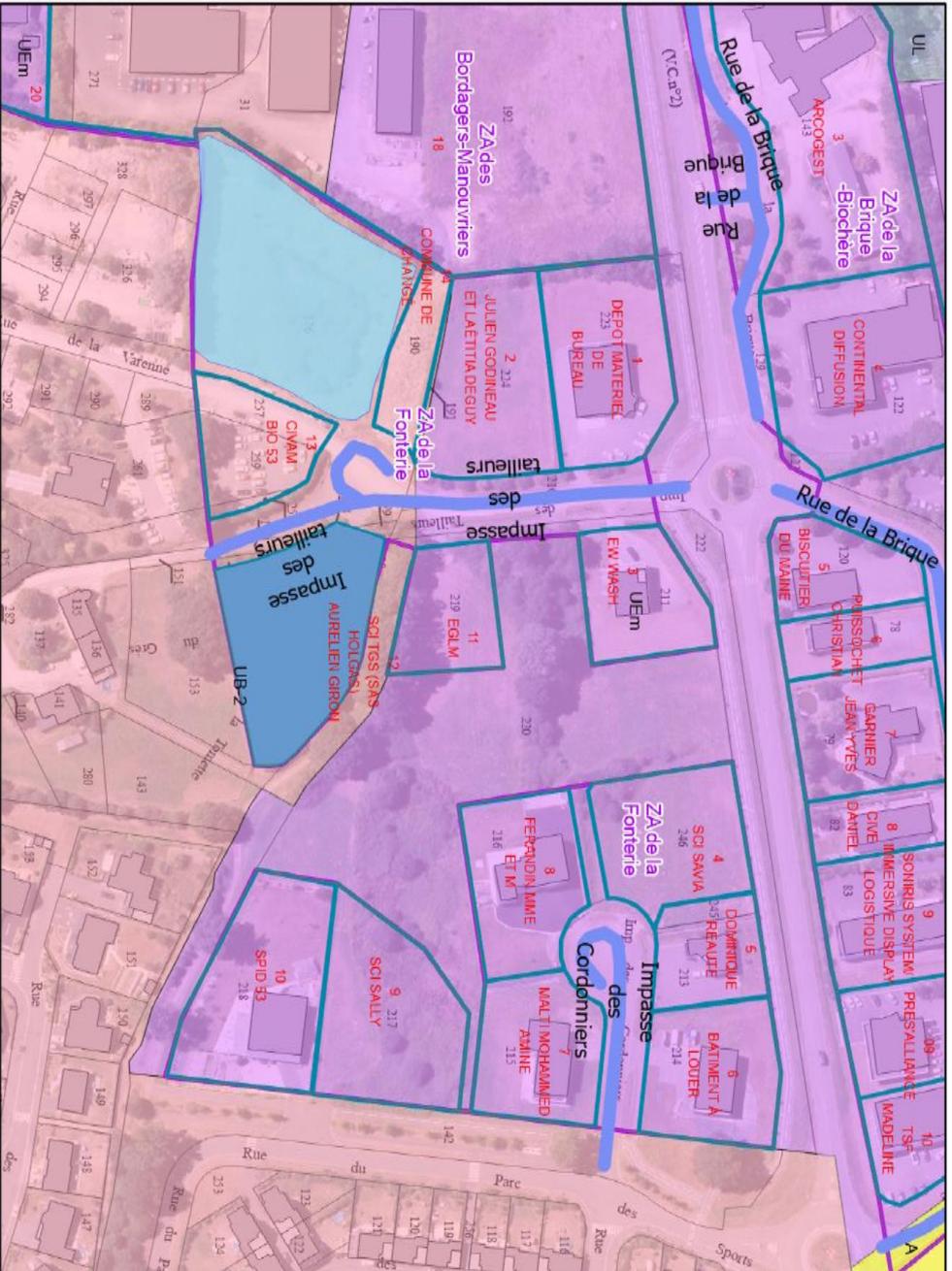
Date: 27/08/2024

Page 11 sur 76

# Changé

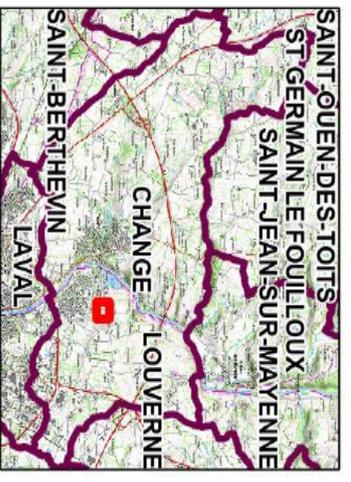
## ZA de la Fonterie

FR53054ZA04



**Légende**

type		PLUi
	Voie de circulation	UA
	Parking	UR, Us
	Chemin de service	UB
	Cheminement doux	UE
	< toutes les autres valeurs >	UH
	Bassins Eaux Pluviales	UL
		U-OAPR
		AUH
		AUE
		AUL
		AU-OAPR
		A
		Ap
		Ah
		N
		Nh
		Np



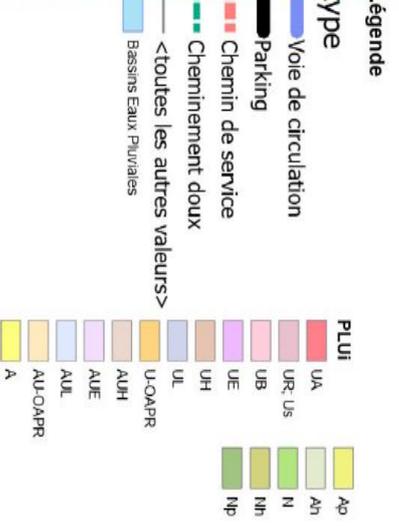
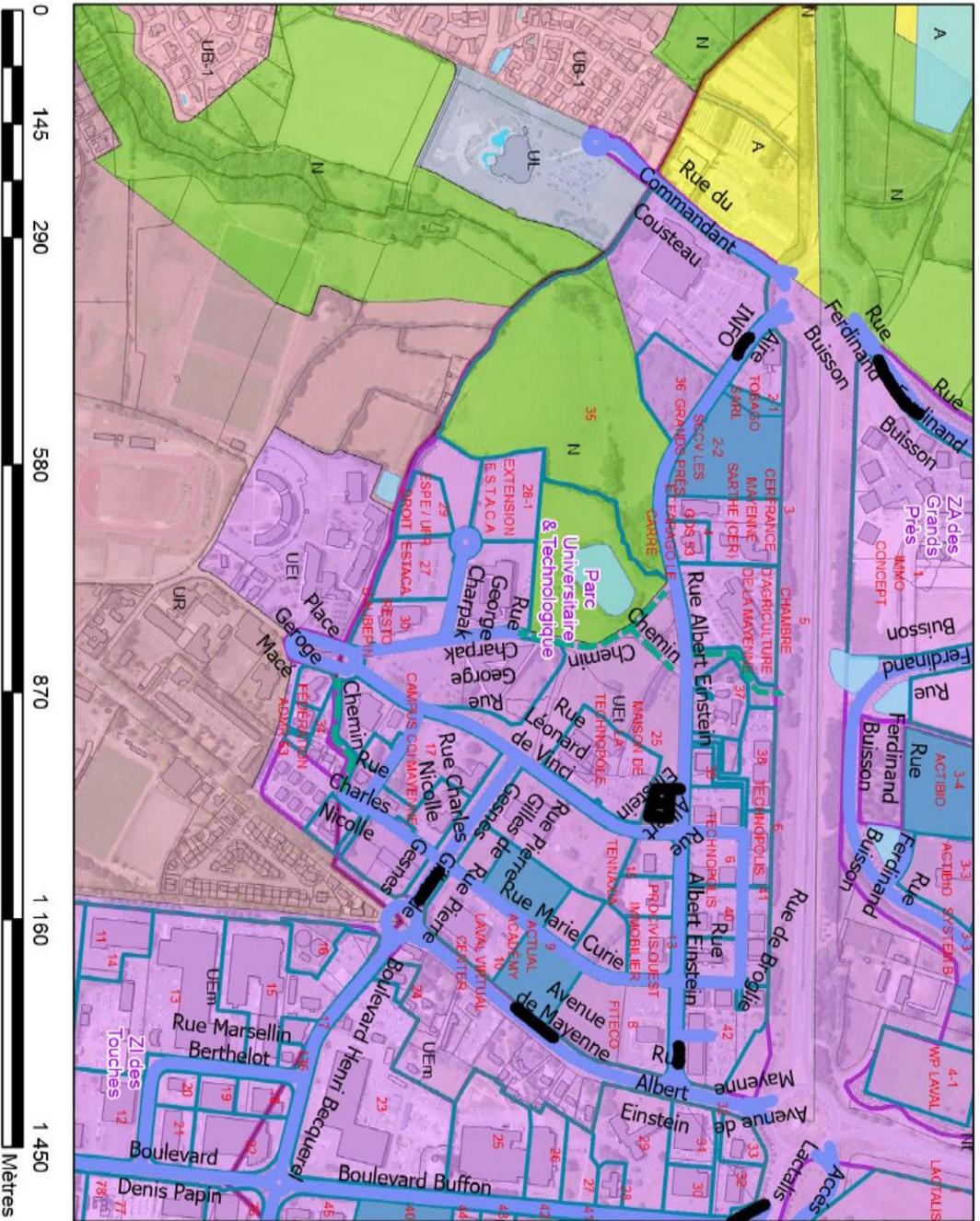
Date: 27/08/2024

Page 12 sur 76

# Changé

## Parc Universitaire & Technologique

FR53054ZA02



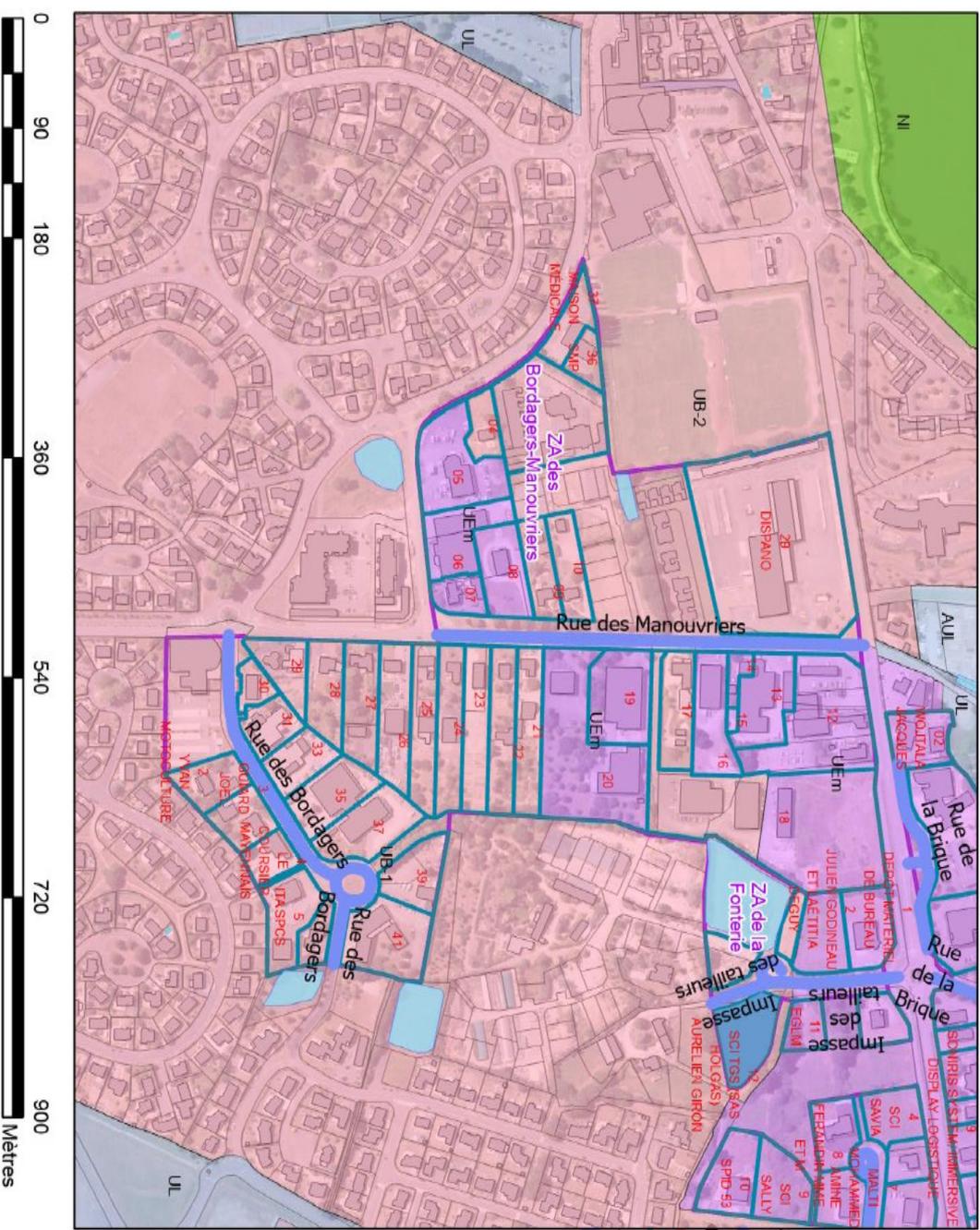
Date: 27/08/2024

Page 13 sur 76

# Changé

## ZA des Bordagers-Manouvriers

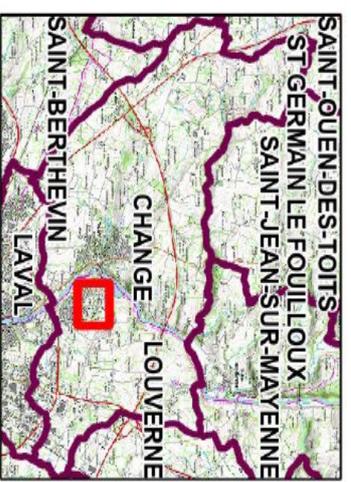
FR53054ZA06



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR-Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
< toutes les autres valeurs >	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

	Ap
	Am
	N
	Nh
	Np



Date: 27/08/2024

Page 14 sur 76

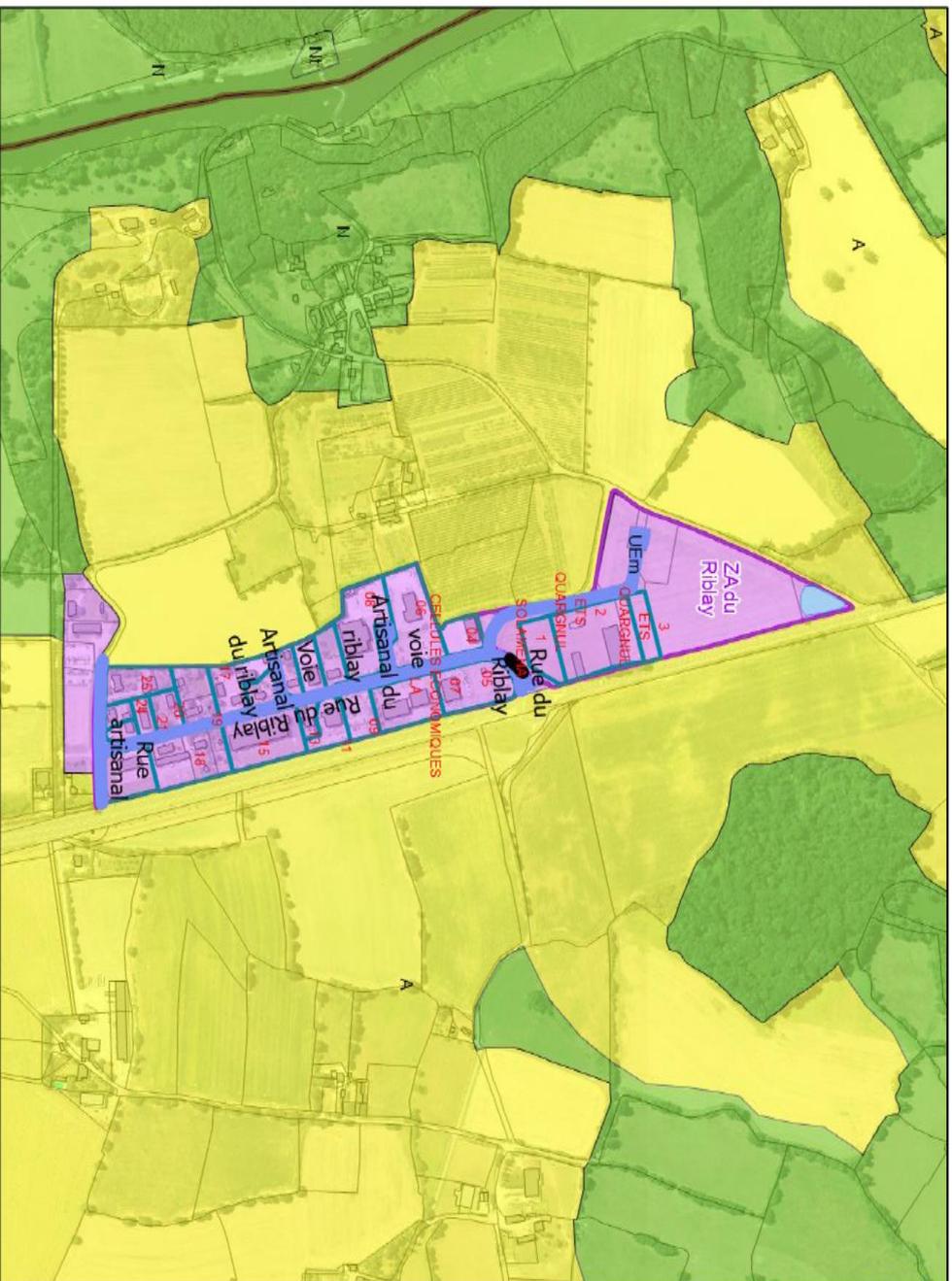


# Entrammes ZA du Riblay

FR53094ZA01

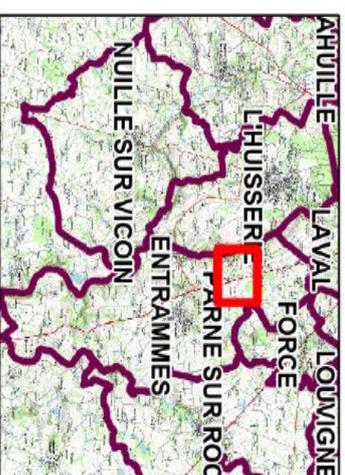


LES RESEAUX DE  
VOTRE RÉUSSITE



**Légende**

type	PLUI
Voie de circulation	Ap
Parking	An
Chemin de service	N
Cheminement doux	Nh
<toutes les autres valeurs>	Np
Bassins Eaux Pluviales	UL
	UOAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

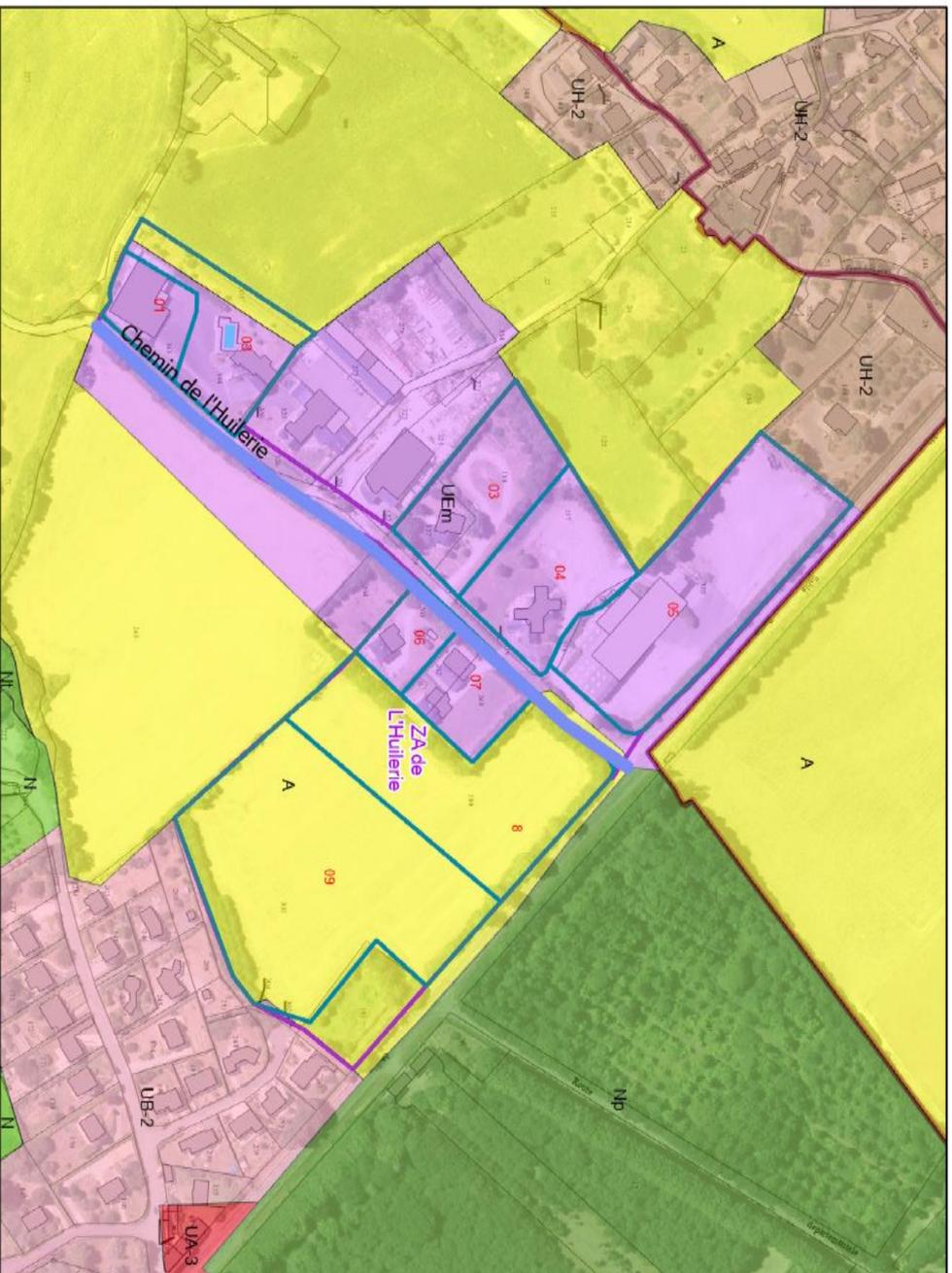


Date: 27/08/2024

Page 16 sur 76

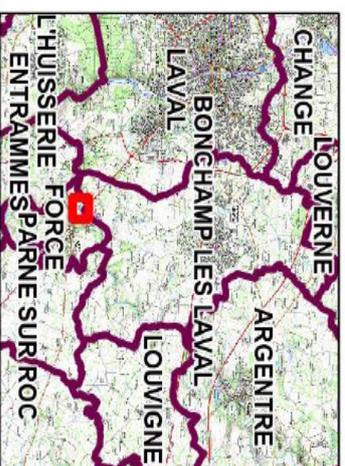
# Forcé ZA de L'Huilierie

FR53099ZA01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUi</b>	<b>Ap</b>
Voie de circulation	UA	Ah
Parking	UR; US	N
Chemin de service	UB	Nh
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPPR	
	A	



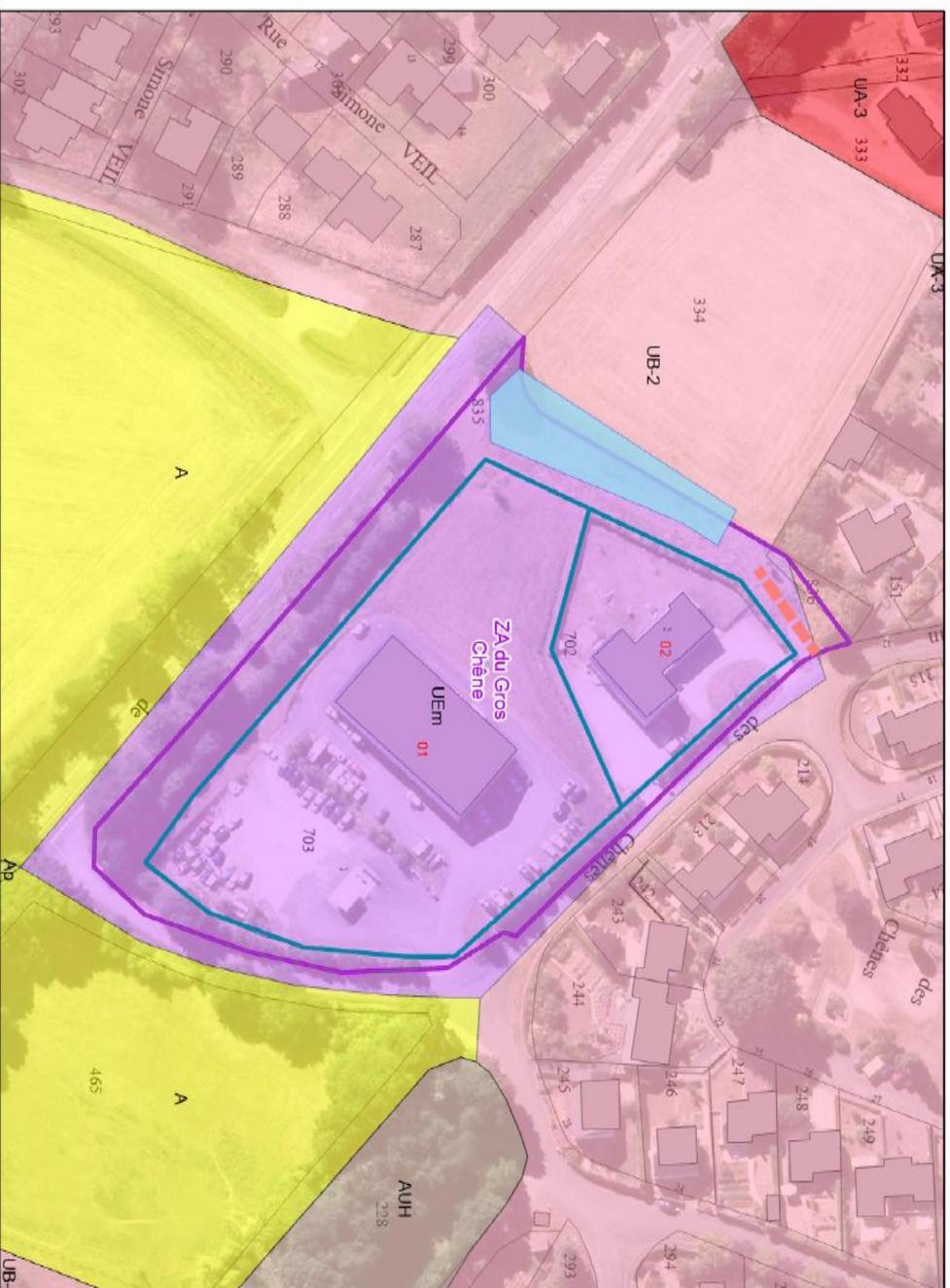
Date: 27/08/2024

Page 17 sur 76

# Forcé

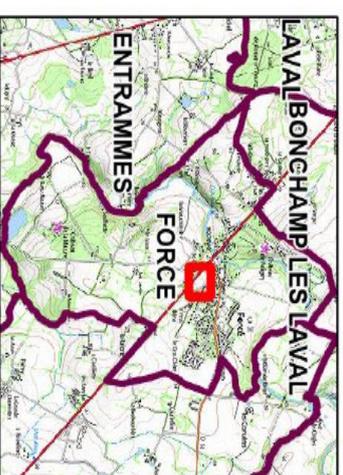
## ZA du Gros Chêne

FR53099ZA02



**Légende**

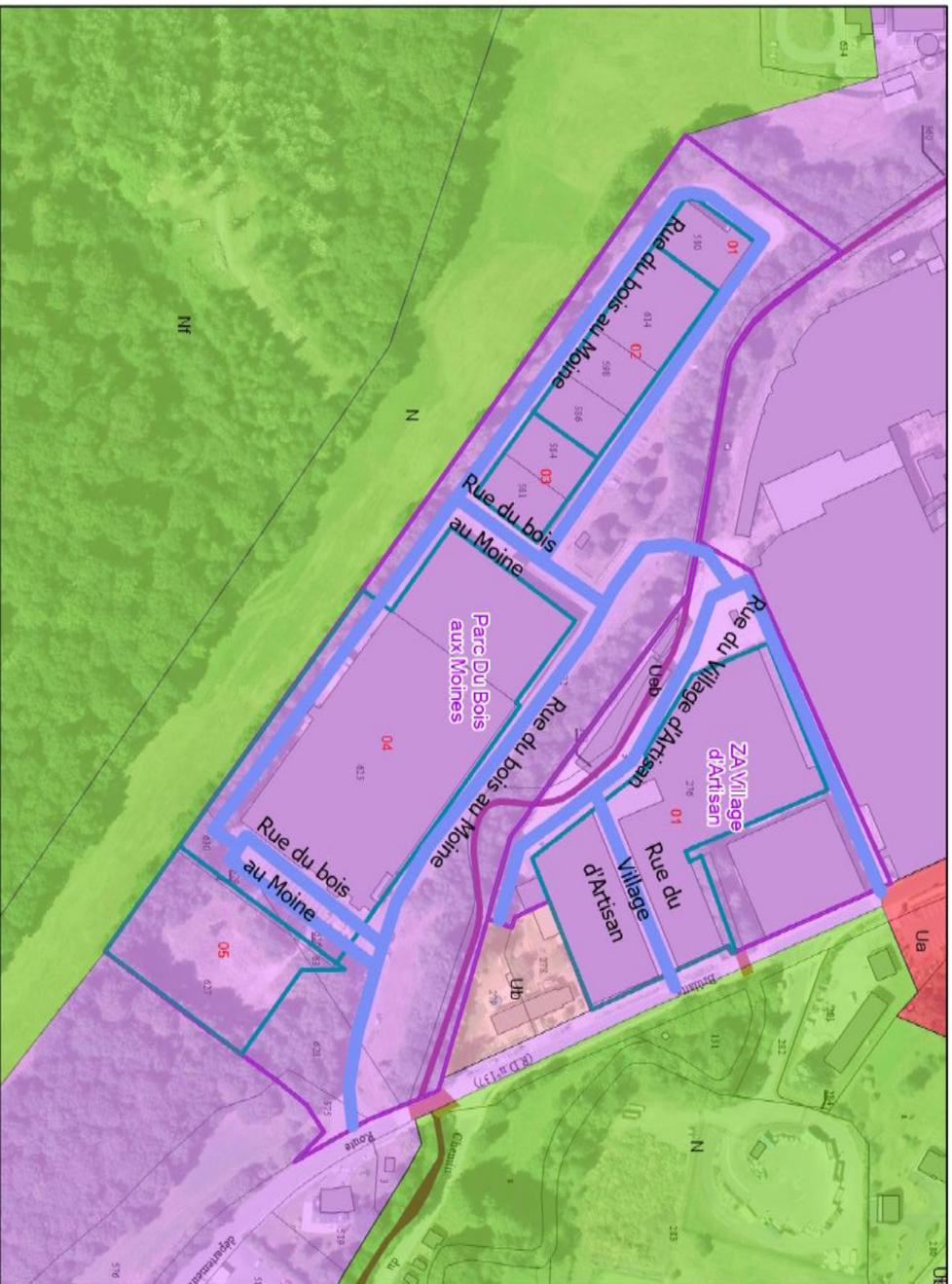
	Voie de circulation		PLUI		Ap
	Parking		UA		An
	Chemin de service		UR, Us		N
	Cheminement doux		UB		Nh
	<toutes les autres valeurs>		UE		Np
			UH		
	Bassins Eaux Pluviales		UL		
			U-OAPPR		
			AUH		
			AUE		
			AUL		
			AU-OAPR		
			A		



# La Brulatte

## Parc Du Bois aux Moines

FR53045ZA01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR: us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
< Toutes les autres valeurs >	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

Ap	Ap
An	An
N	N
Nh	Nh
Np	Np



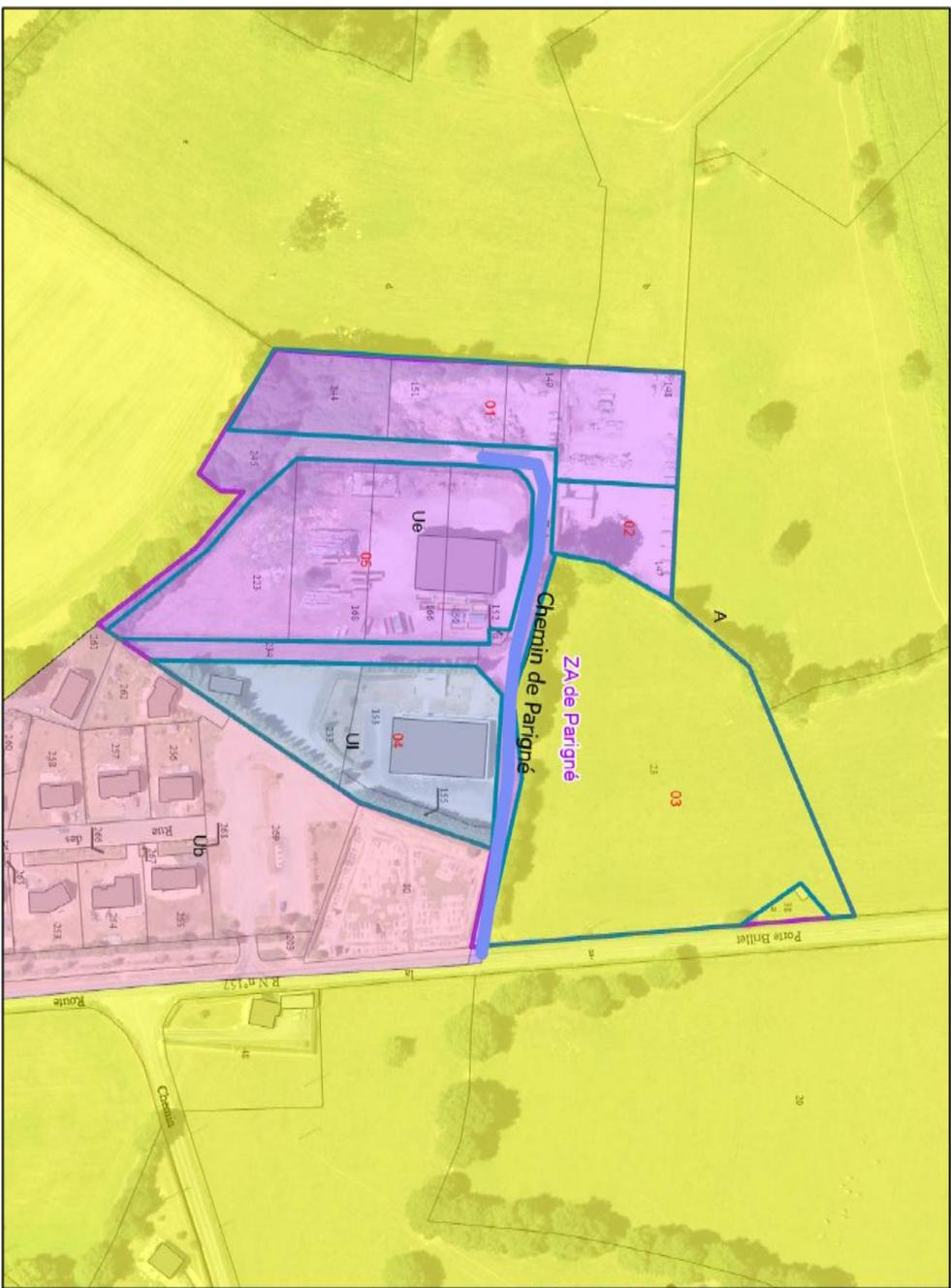
Date: 27/08/2024

Page 19 sur 76

# La Brulatte

## ZA de Parigné

FR63045ZA02

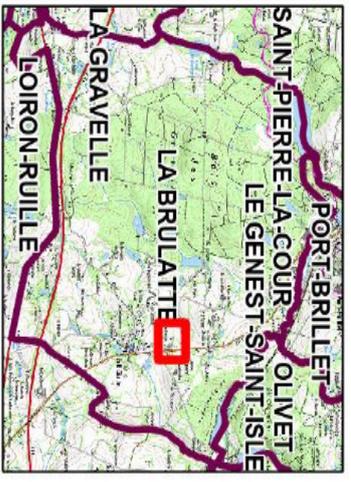


**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	Ap
	Parking	An
	Chemin de service	N
	Cheminement doux	Nn
	< toutes les autres valeurs >	Np
	Bassins Eaux Pluviales	

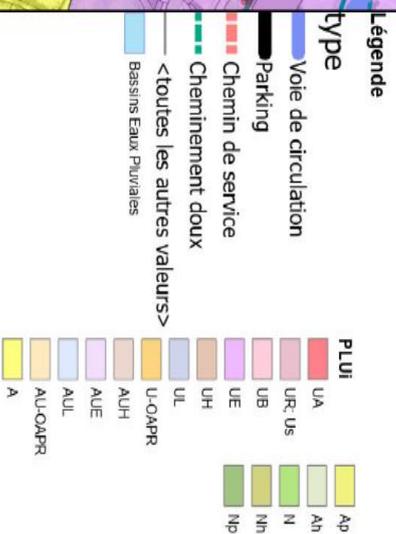
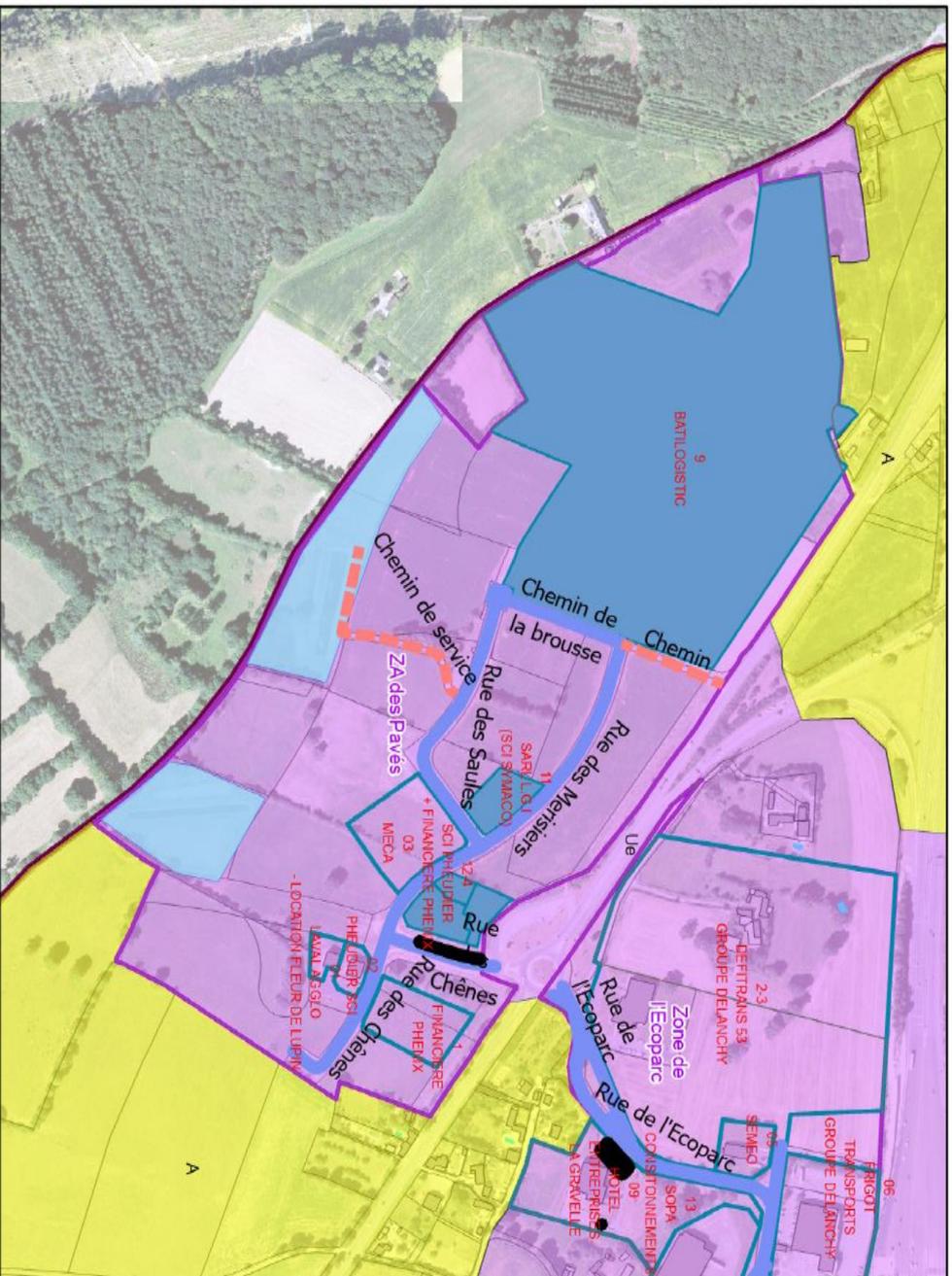
<b>PLUi</b>	UA	Ap
	UR: Us	An
	UB	N
	UE	Nn
	UH	Np
	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



# La Gravelle

## ZA des Pavés

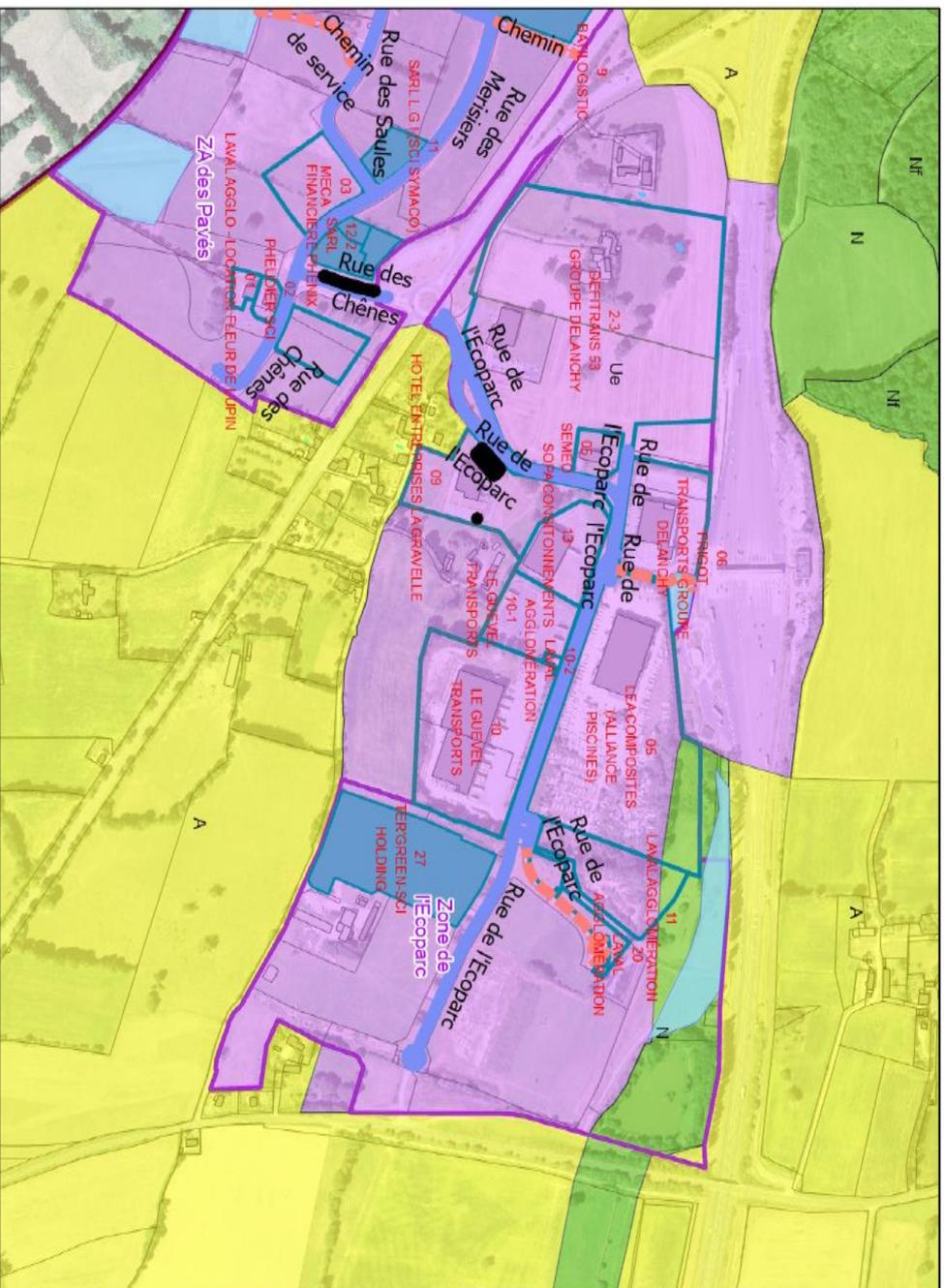
FR53 1082A02



# La Gravelle

## Zone de l'Ecoparc

FR53108ZA01



**Légende**

type		PLUi	
	Voie de circulation		Ap
	Parking		Ah
	Chemin de service		N
	Cheminement doux		Nh
	<toutes les autres valeurs>		Np
	Bassins Eaux Pluviales		UA
			UR; Us
			UB
			UE
			UH
			UL
			U-OAPR
			AUH
			AUE
			AUL
			AU-OAPR
			A



Date : 27/08/2024

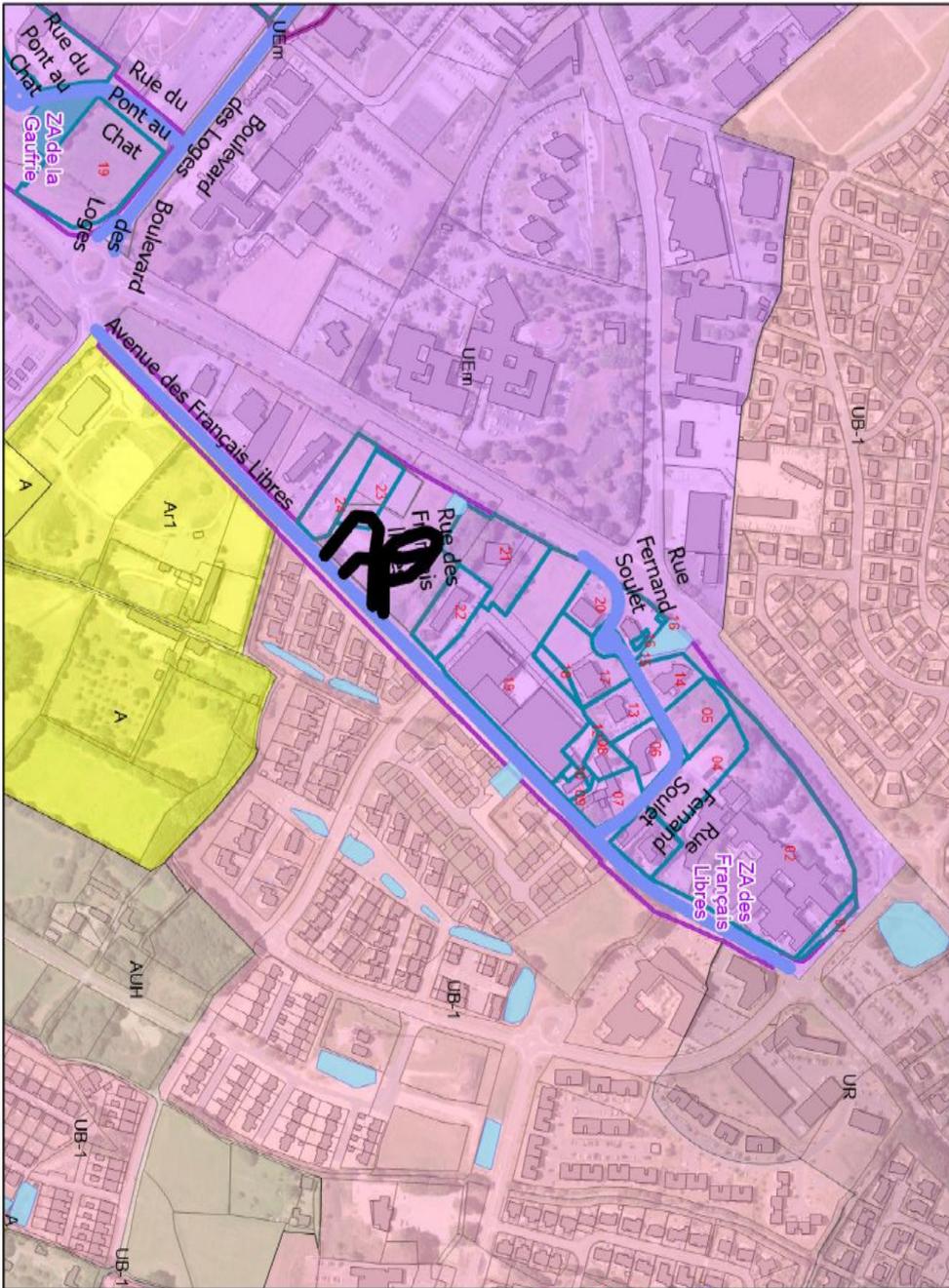
Page 22 sur 76



# Laval

## ZA des Français Libres

FR53130ZA06

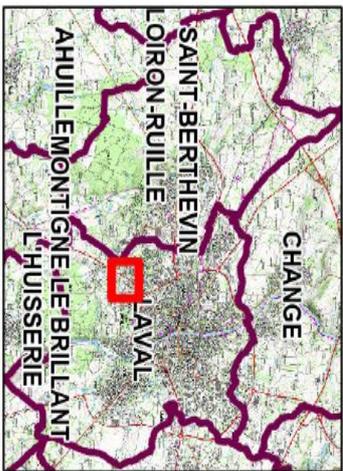


**Légende**

type	
	Voie de circulation
	Parking
	Chemin de service
	Cheminement doux
	<toutes les autres valeurs>
	Bassins Eaux Pluviales

PLU	
	Ap
	An
	N
	Np
	UA
	UR; Us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



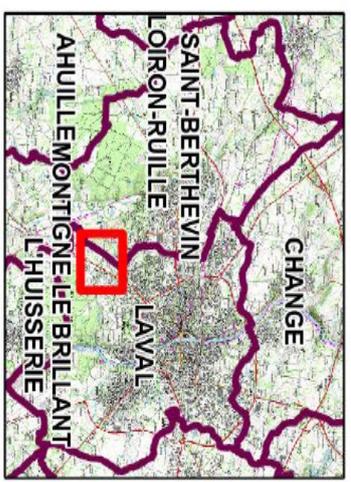
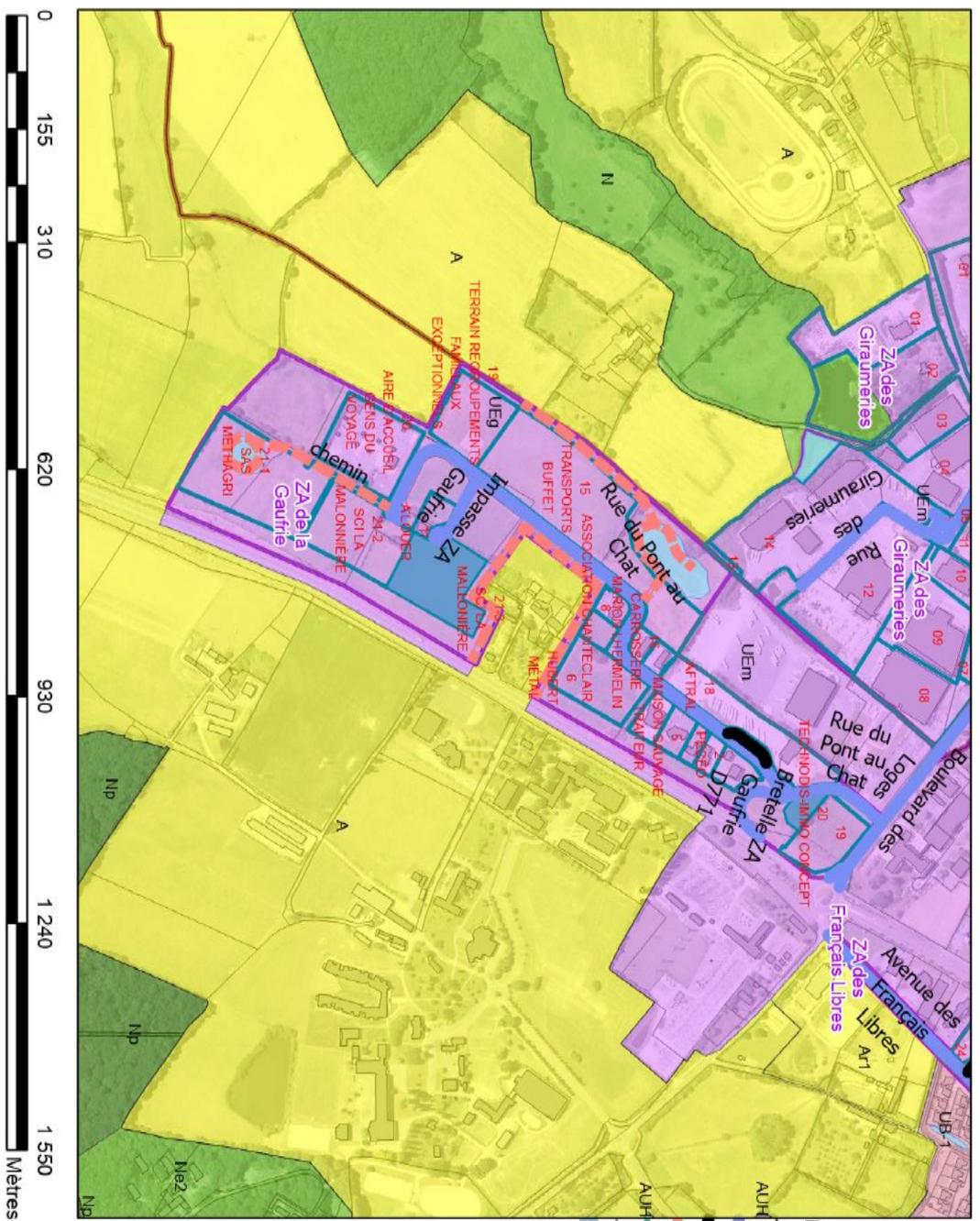
Date: 27/08/2024

Page 24 sur 76

# Laval

## ZA de la Gaurfie

FR53130ZA04



**Légende**

**type**

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- <toutes les autres valeurs>
- Bassins Eaux Pluviales

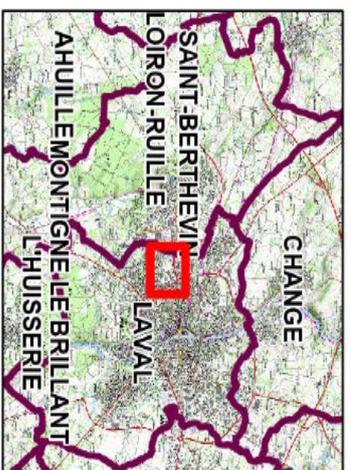
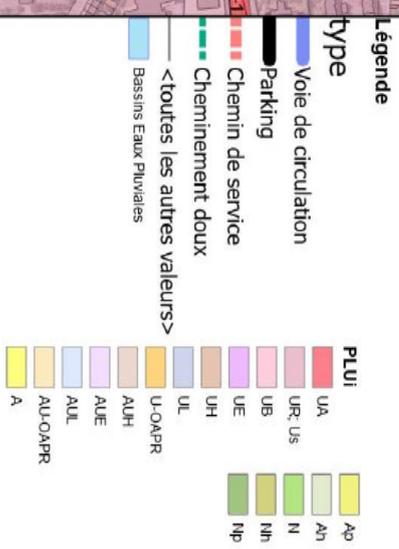
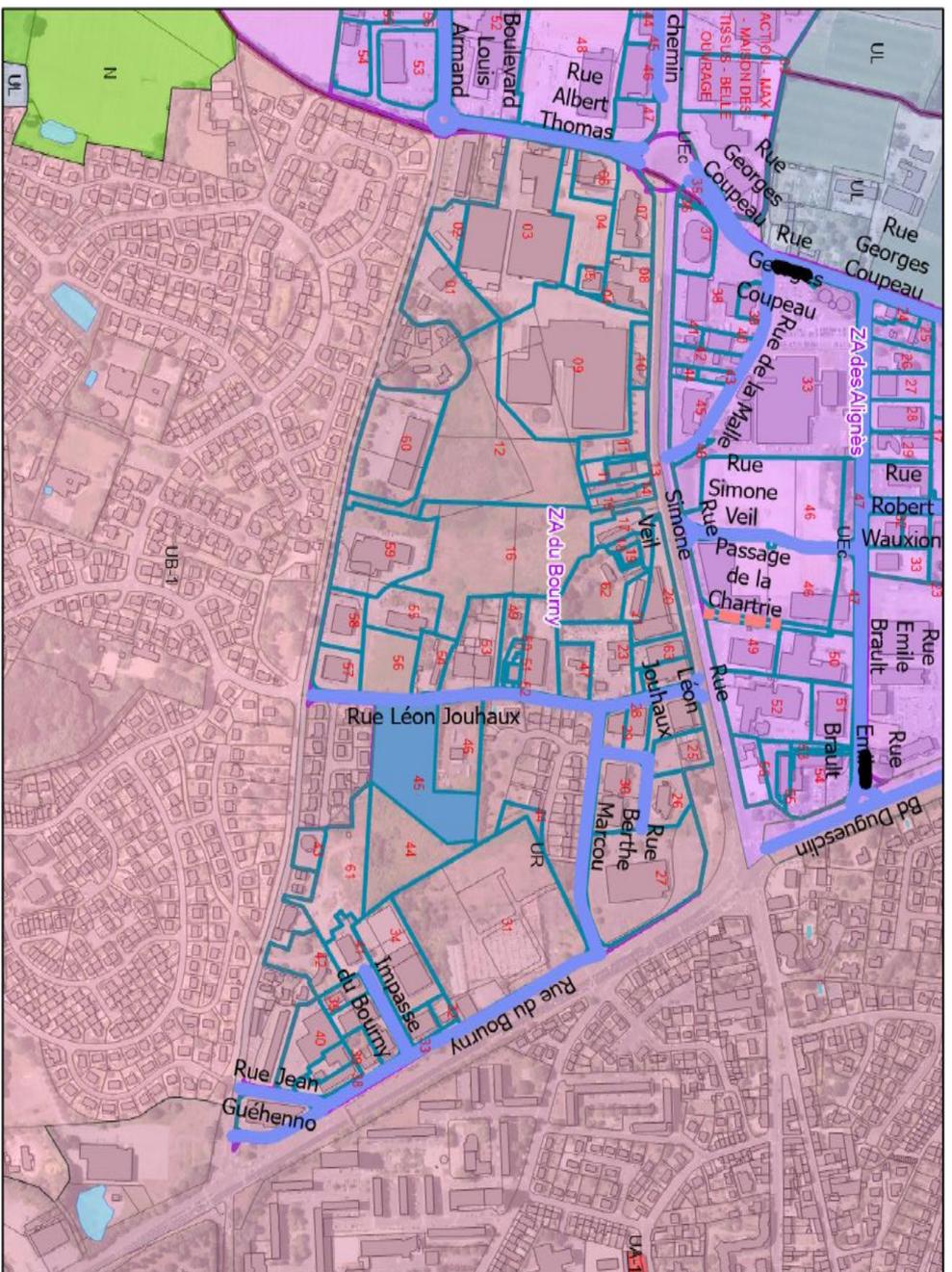
**PLUI**

UA	Ap
UR-Us	An
UB	N
UE	Nh
UH	Np
UL	
U-OAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-OAPR	
A	

# Laval

## ZA du Bourny

FR53130ZA11



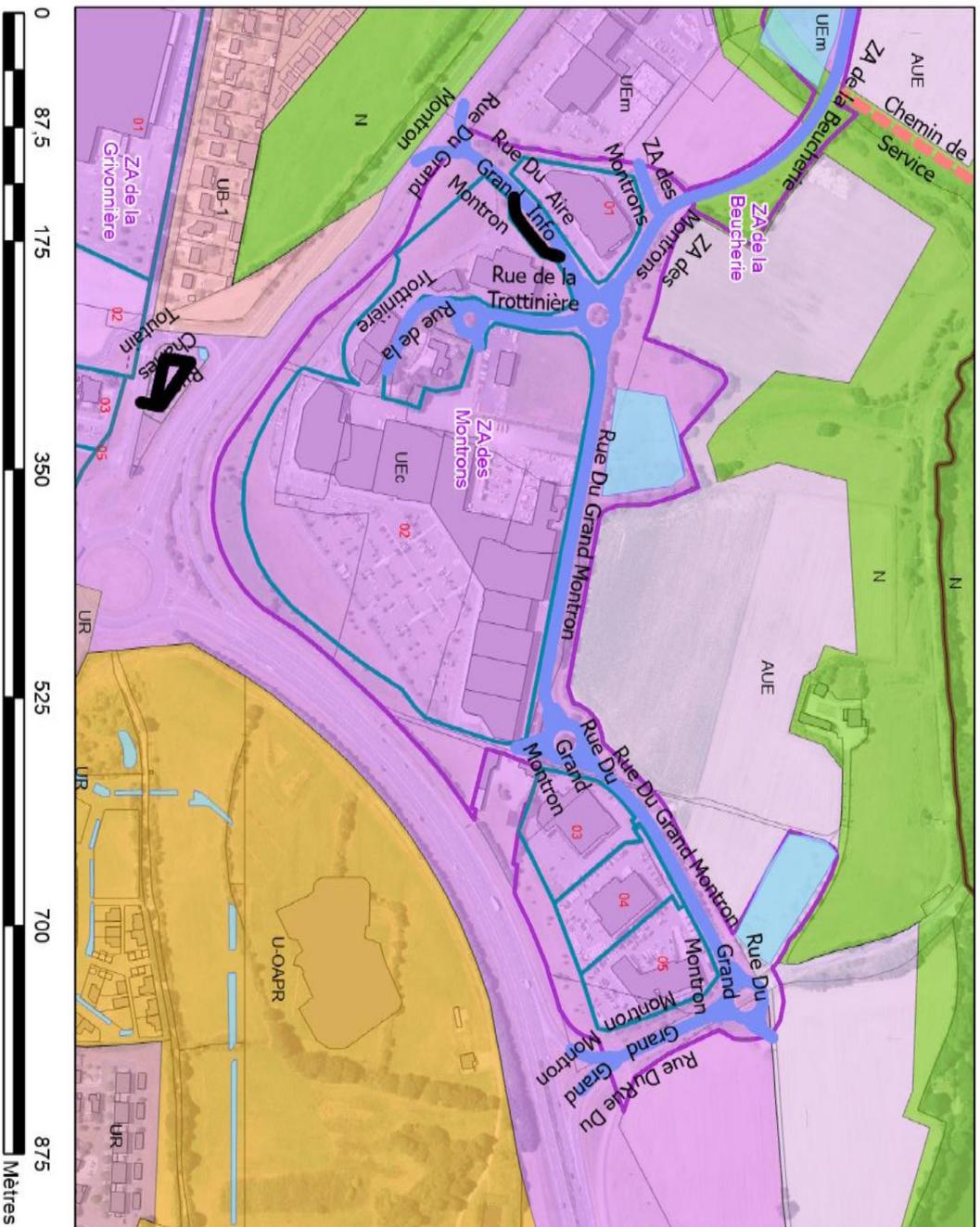
Date: 27/08/2024

Page 26 sur 76

# Laval

## ZA des Montrons

FR53130ZA03



**Légende**

type		PLU
	Voie de circulation	UA
	Parking	UR-Us
	Chemin de service	UB
	Cheminement doux	UE
	<toutes les autres valeurs>	UH
	Bassins Eaux Pluviales	UL
		UOAPR
		AUH
		AUE
		AUL
		AUOAPR
		A
		Ap
		Ah
		N
		Nh
		Np



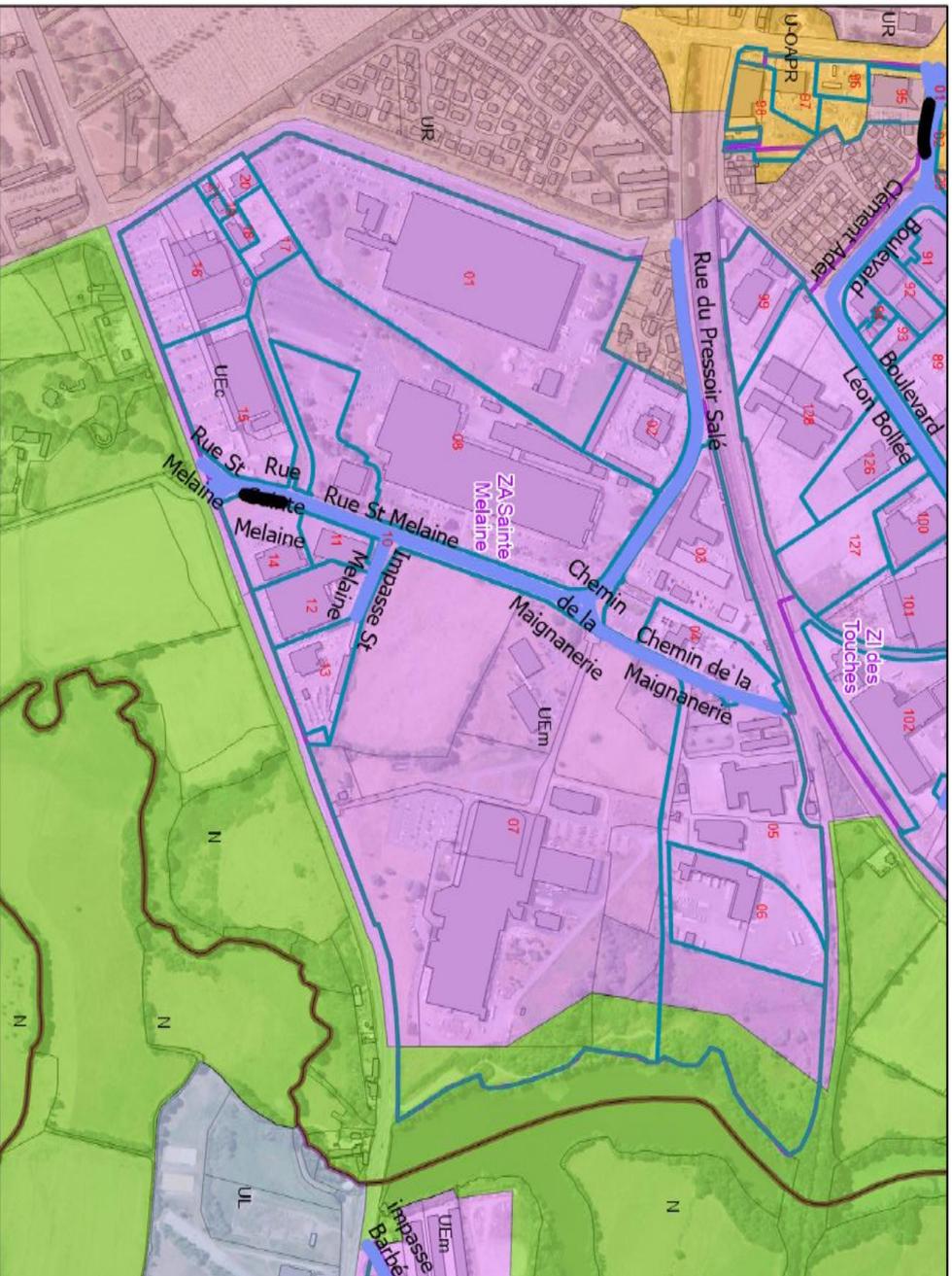
Date: 27/08/2024

Page 27 sur 76

# Laval

## ZA Sainte Melaine

FR53130ZA08



**Légende**

type	PLUi
Voie de circulation	UA
Parking	UR, Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Basins Eaux Pluviales	UL
	UOAPR
	AUOAPR
	A
	Ap
	An
	N
	Np



Date: 27/08/2024

Page 28 sur 76

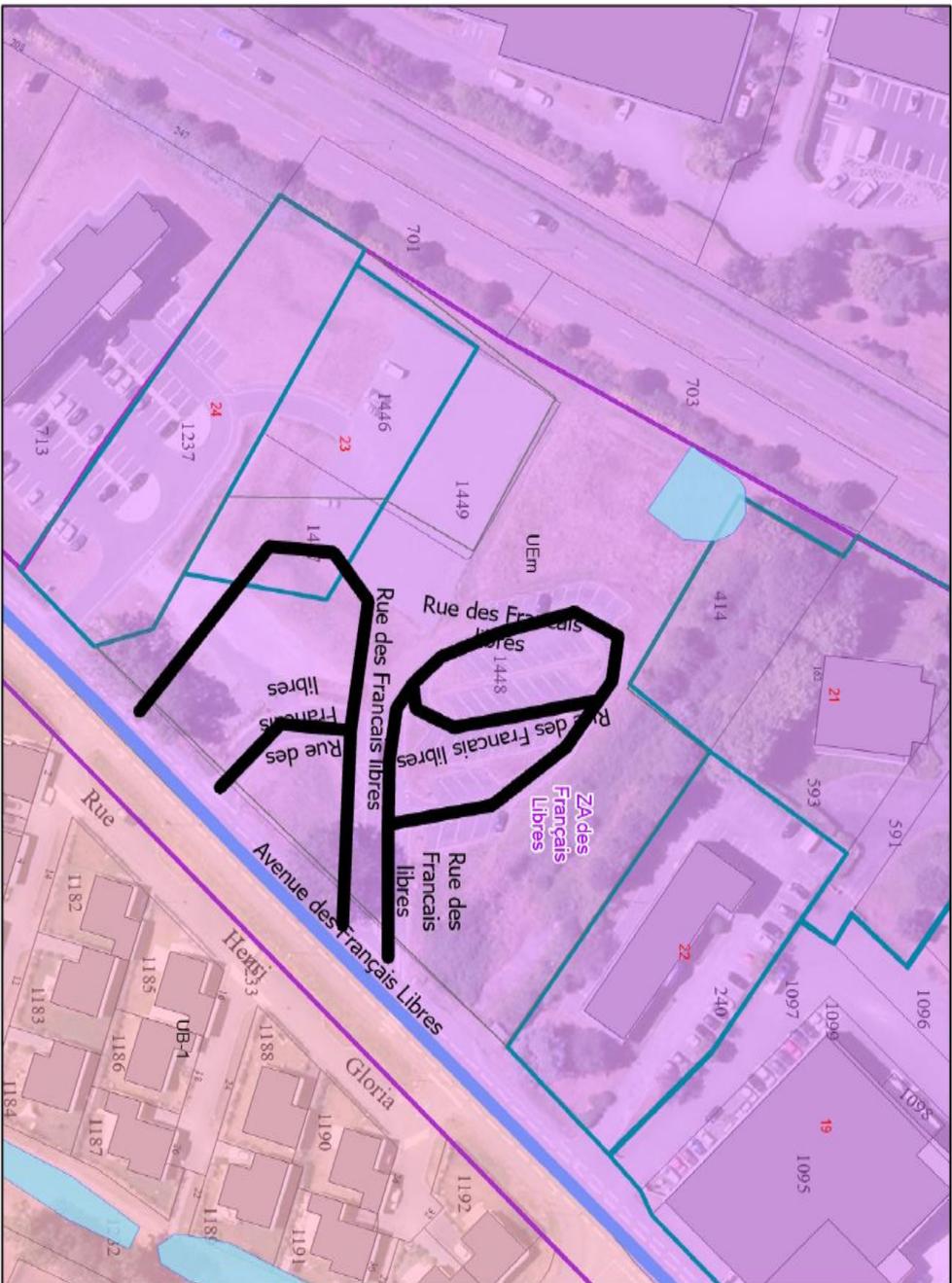
# Laval

## Parking Relais de la Jaunaie

FR53130V002

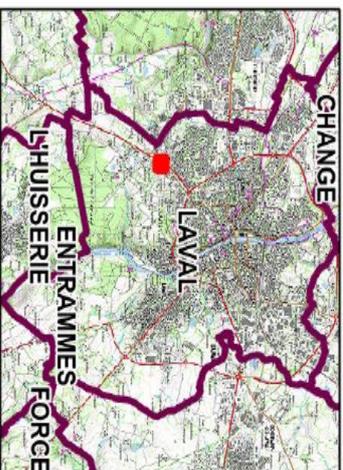


LES RESEAUX DE VOTRE RÉUSSITE



**Légende**

type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR; Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
< toutes les autres valeurs >	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-QAPR
	A



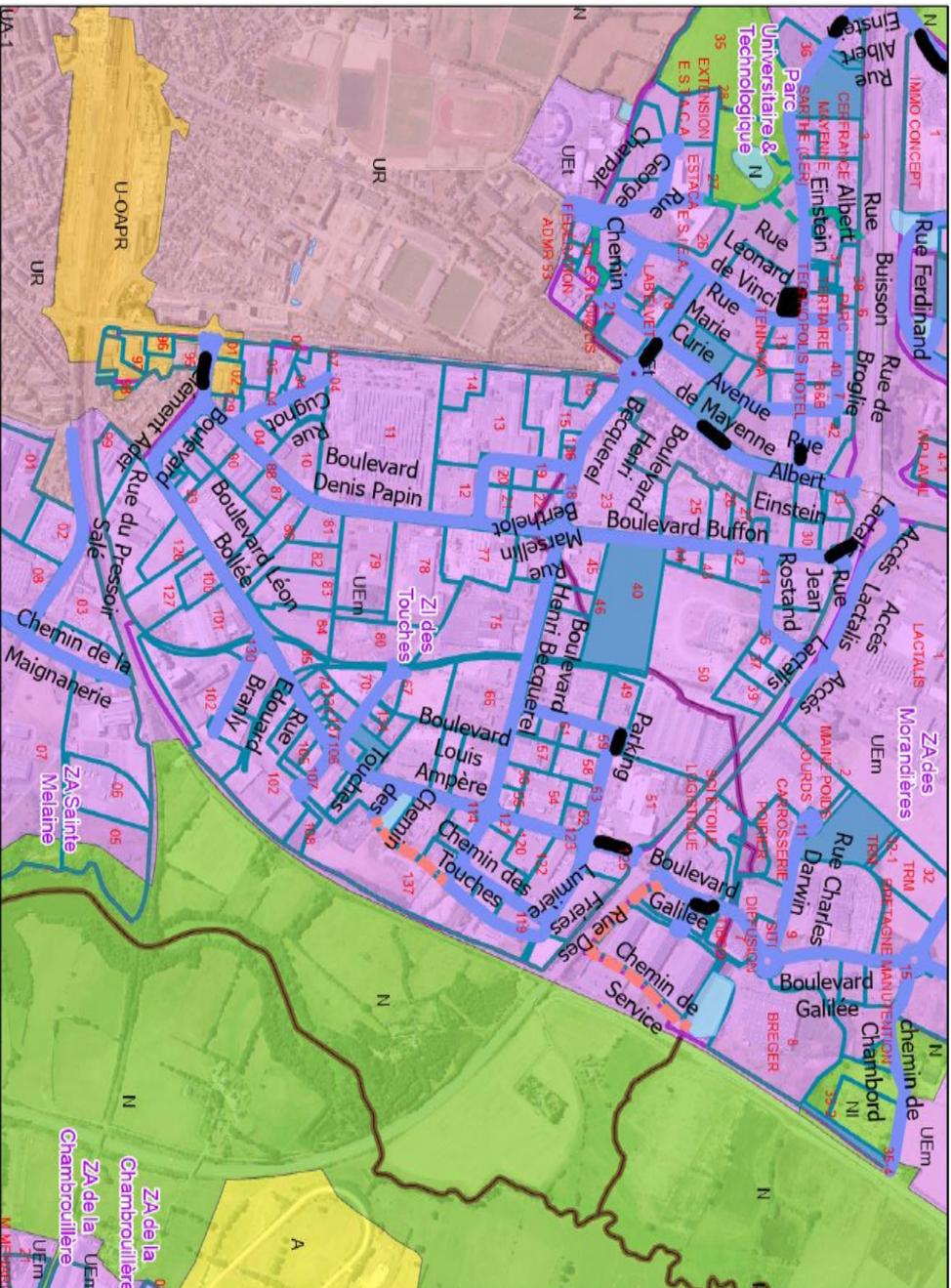
Date: 27/08/2024

Page 29 sur 76

# Laval

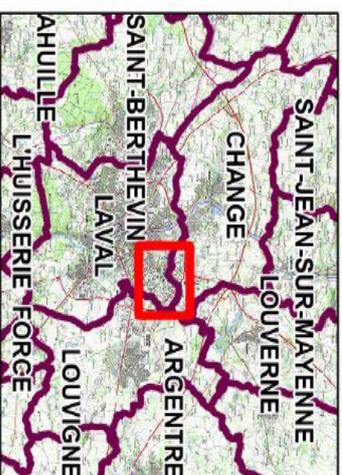
## ZI des Touches

FR53130ZA02



**Légende**

	Voie de circulation		PLUI
	Parking		UA
	Chemin de service		UR: us
	Cheminement doux		UB
	Bassins Eaux Pluviales		UE
			UH
			UL
			U-OAPR
			AUE
			AUL
			AU-OAPR
			A
			Ap
			An
			N
			Nh
			Np



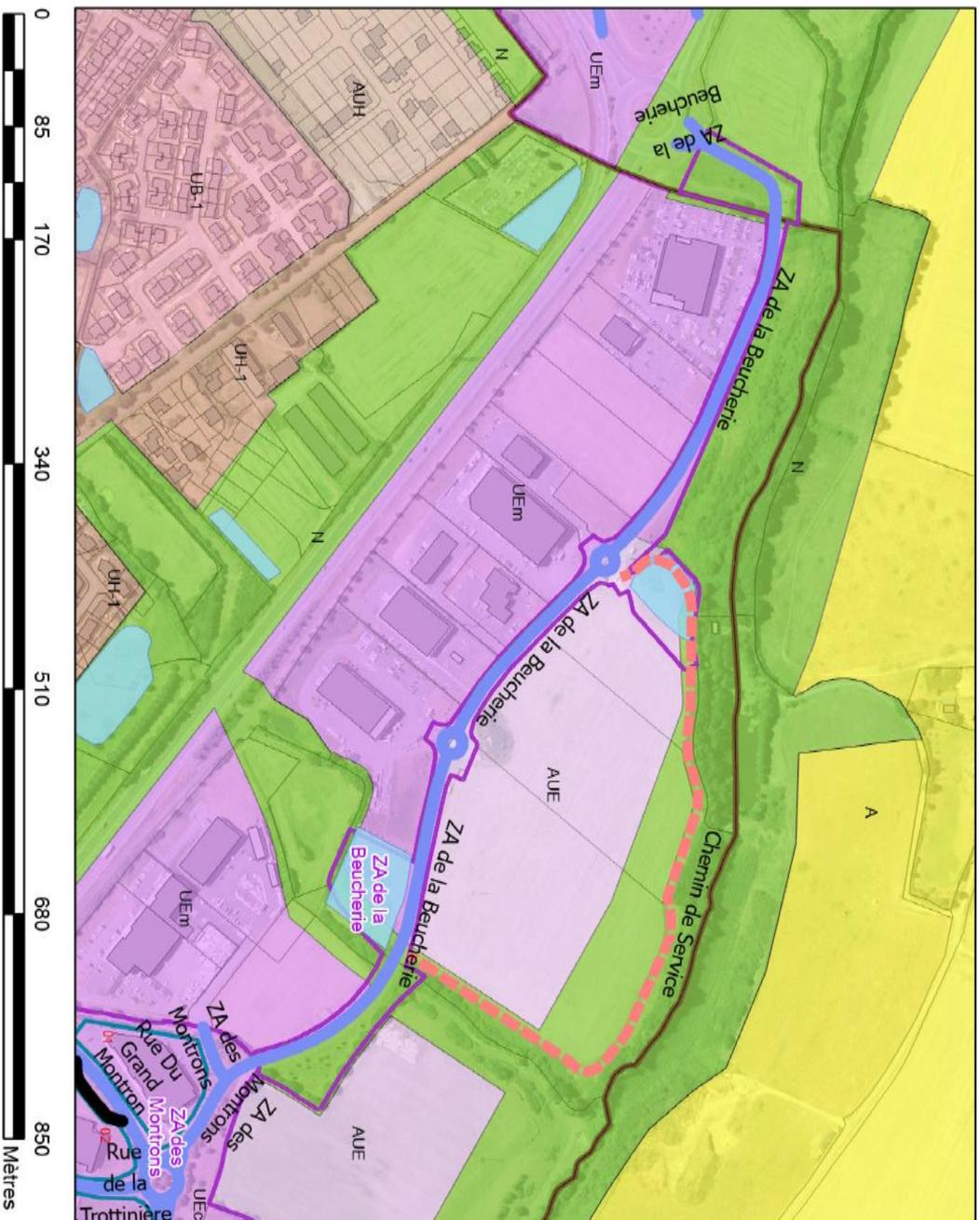
Date: 27/08/2024

Page 30 sur 76

# Laval

## ZA de la Beucherie

FR53130ZA09



**Légende**

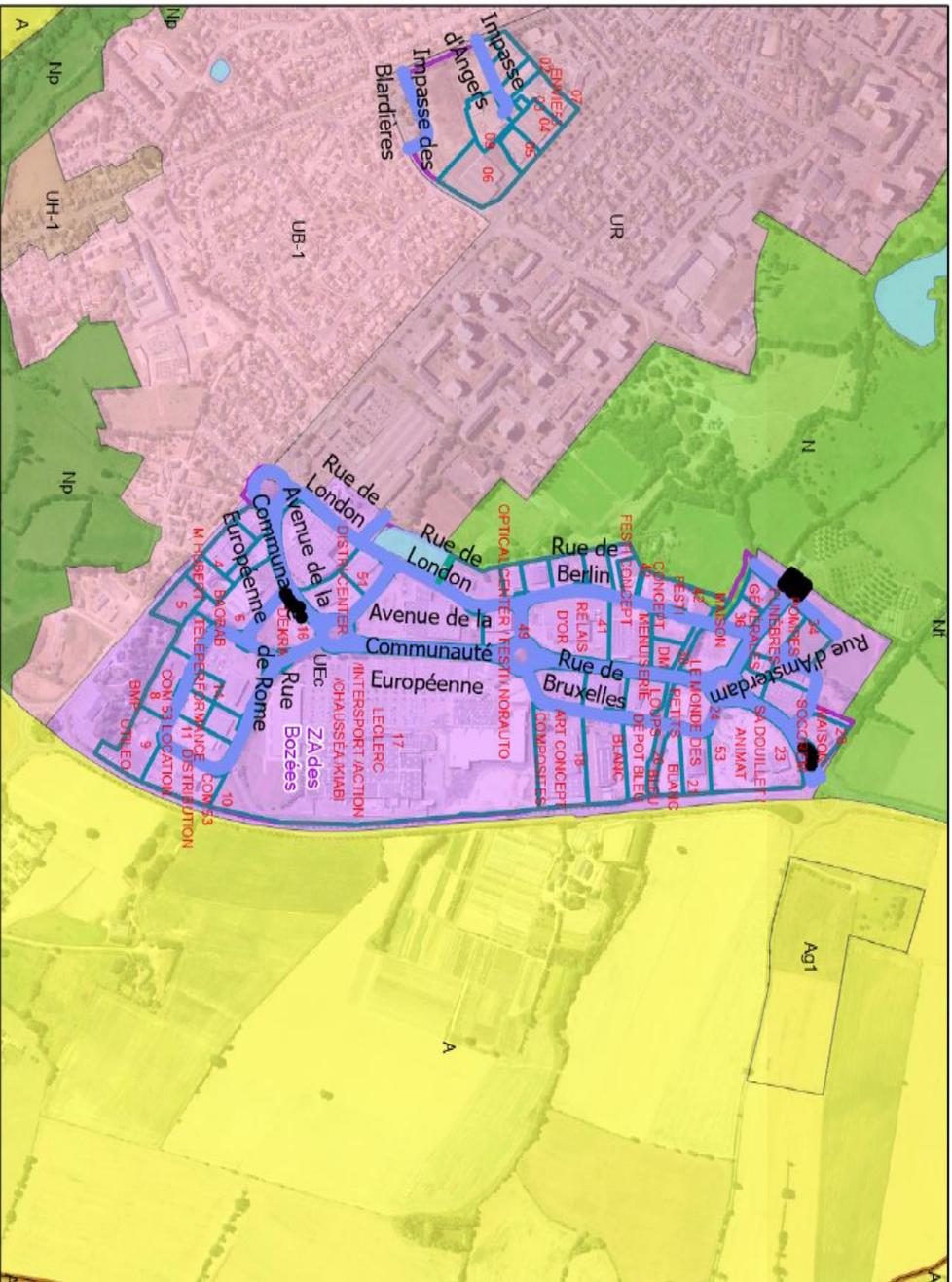
<b>type</b>	<b>PLU</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR, Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AU-H
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



# Laval

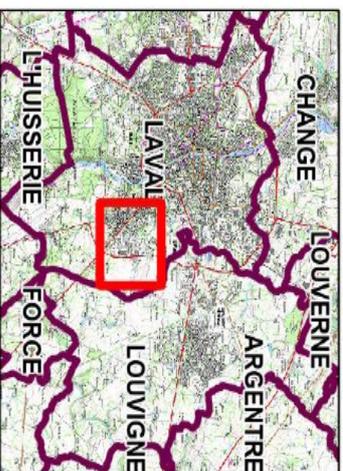
## ZA des Bozées

FR53130ZA01



**Légende**

type	PLU
Voie de circulation	UA
Parking	UR, US
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A
	Ap
	Ap
	N
	Nh
	Np



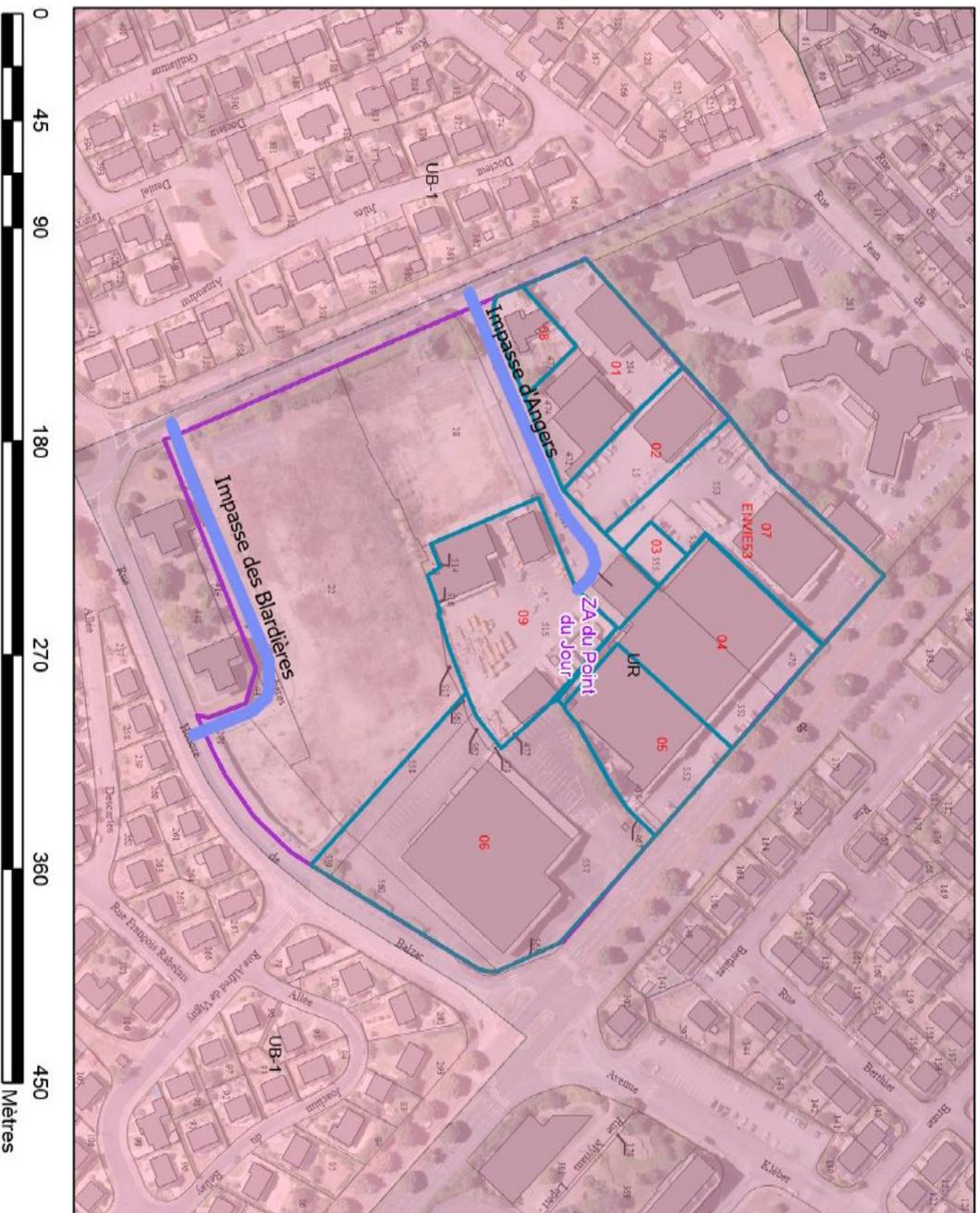
Date: 27/08/2024

Page 32 sur 76

# Laval

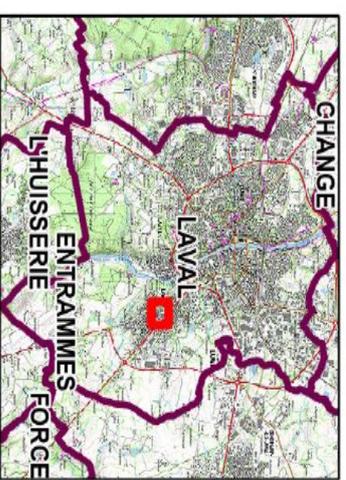
## ZA du Point du Jour

FR53130ZA10



**Légende**

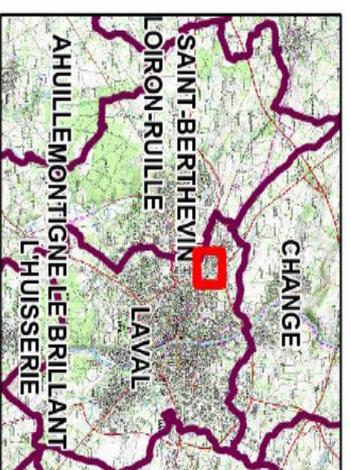
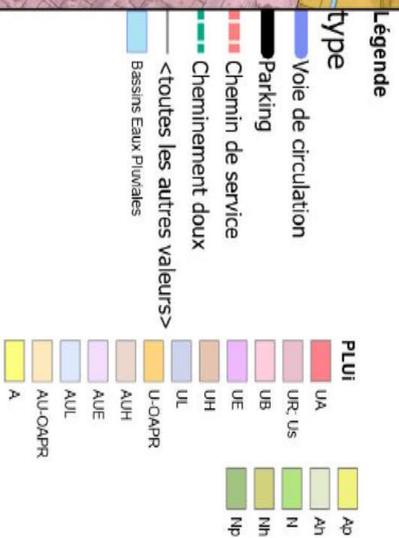
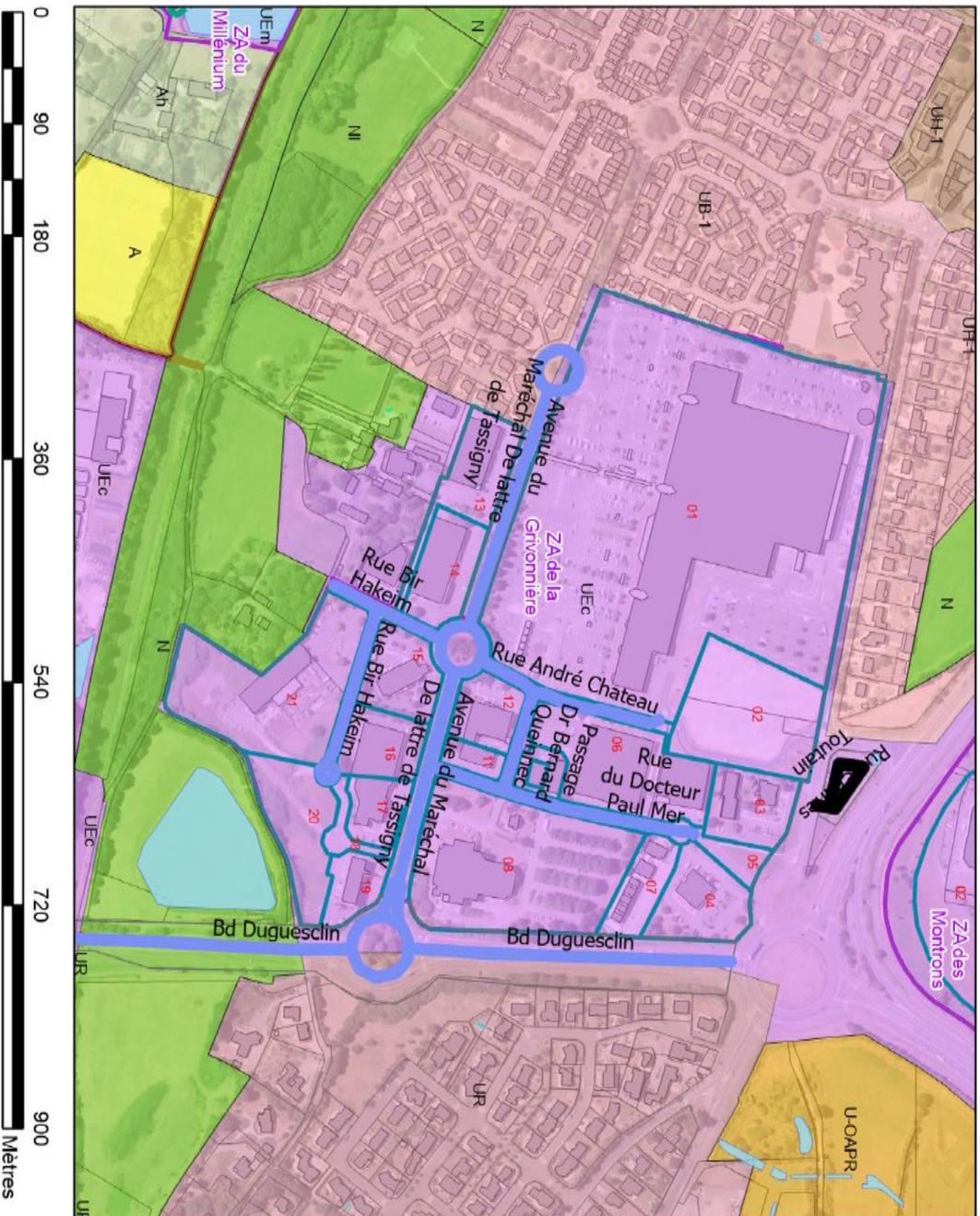
type	PLUI
Voie de circulation	UA
Parking	UR Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



# Laval

## ZA de la Grivonnière

FR53130ZA07



Date: 27/08/2024

Page 34 sur 76

# Laval

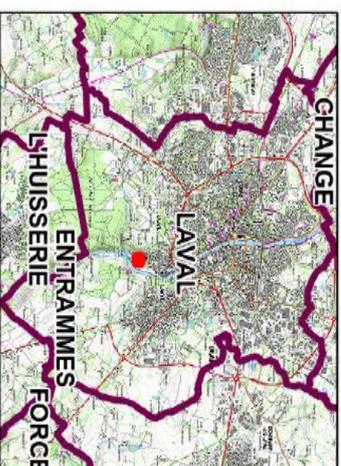
## Parking du Bas des Bois

FR53130V001



**Légende**

type	PLU
Voie de circulation	Ap
Parking	An
Chemin de service	U
Cheminement doux	UA
Bassins Eaux Pluviales	UR, Us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-CAPR
	AU-H
	AU-E
	AU-L
	AU-OAPR
	A
	Np



# Laval

## Parking Relais Octroi

FR53130V003



**Légende**

type	
	Voie de circulation
	Parking
	Chemin de service
	Cheminement doux
	< toutes les autres valeurs >
	Bassins Eaux Pluviales

PLUi	
	Ap
	Ap
	N
	Nh
	np
	UA
	UR: Us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



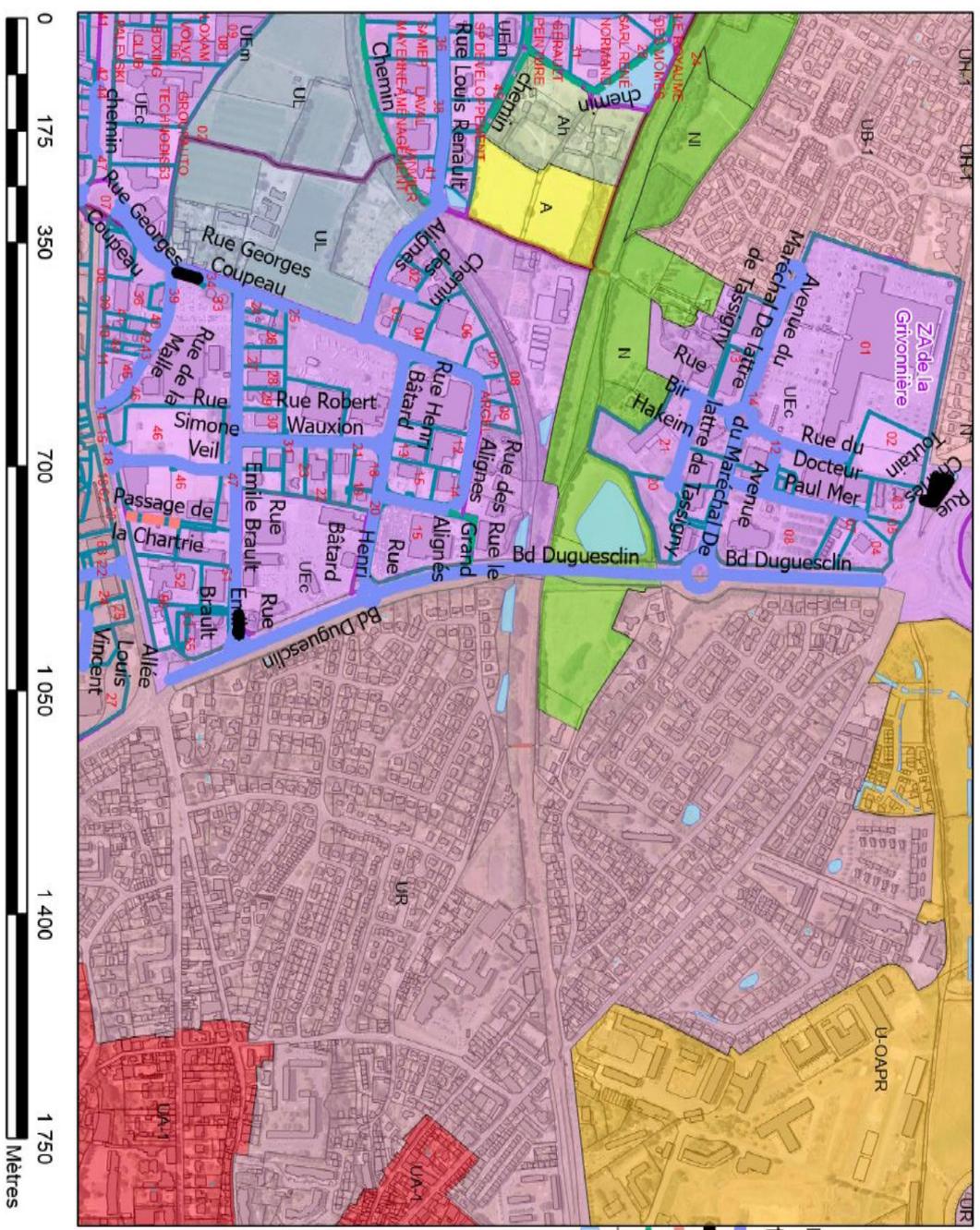
Date: 27/08/2024

Page 36 sur 76

# LAVAL

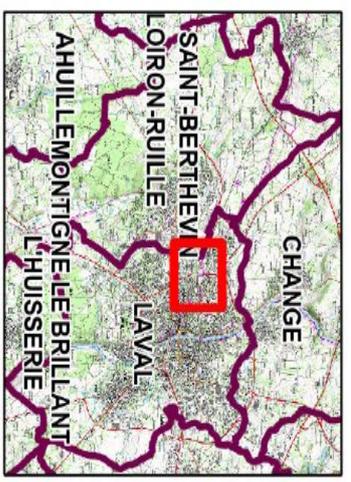
## Bd Duguesclin

FR53130V004



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>	<b>Ap</b>
Voie de circulation	UA	An
Parking	UR; US	N
Chemin de service	UE	Nh
Cheminement doux	UH	Np
< toutes les autres valeurs >	UL	
Bassins Eaux Pluviales	UOAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AUOAPR	
	A	



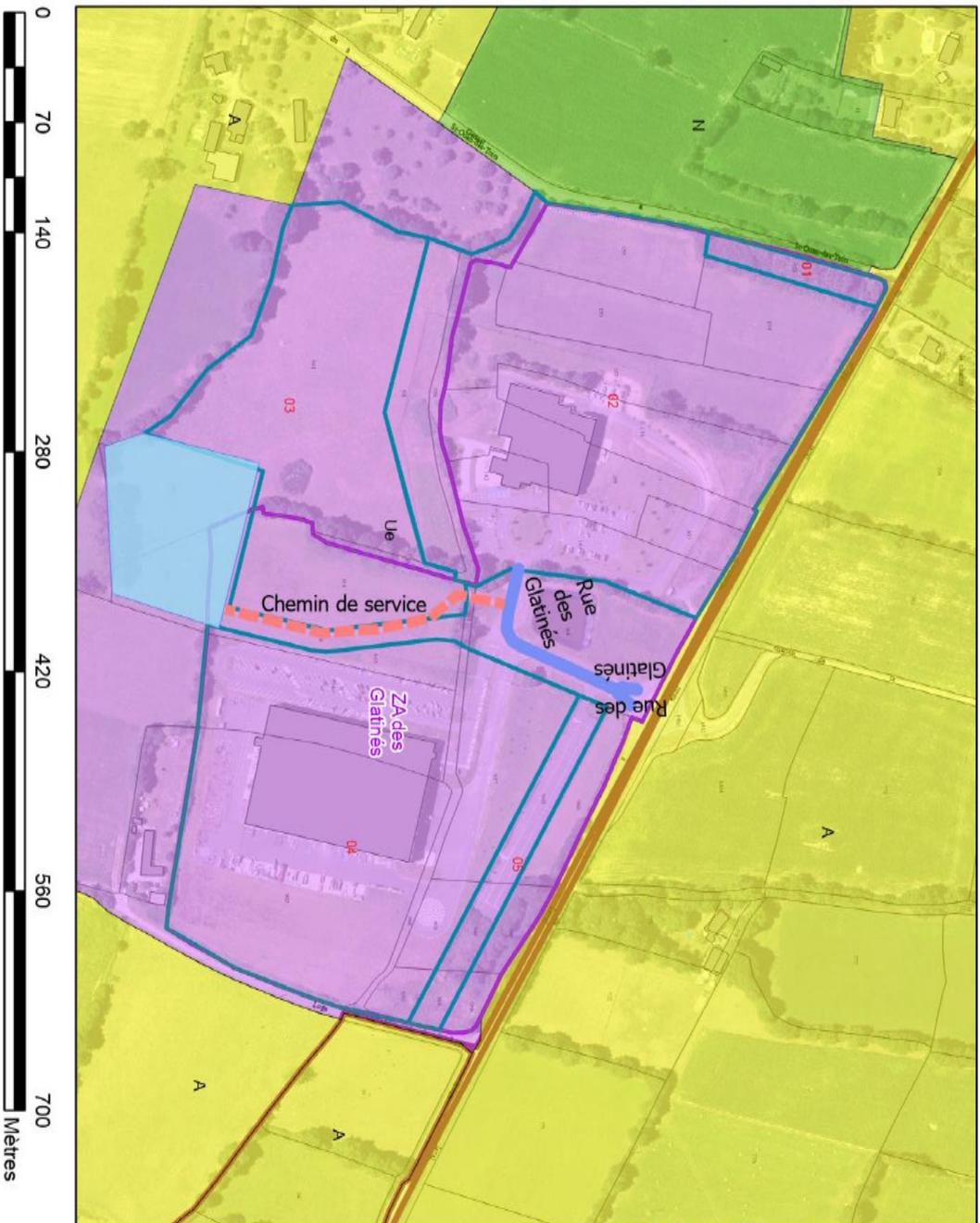
Date: 27/08/2024

Page 37 sur 76

# Le Genest-Saint-Isle

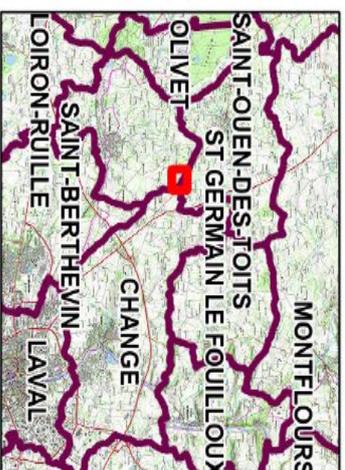
## ZA des Glatinés

FR53103ZA02



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUi</b>
Voie de circulation	Ap
Parking	Ah
Chemin de service	N
Cheminement doux	Nh
< toutes les autres valeurs >	Np
Bassins Eaux Pluviales	UA
	UR: Us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A



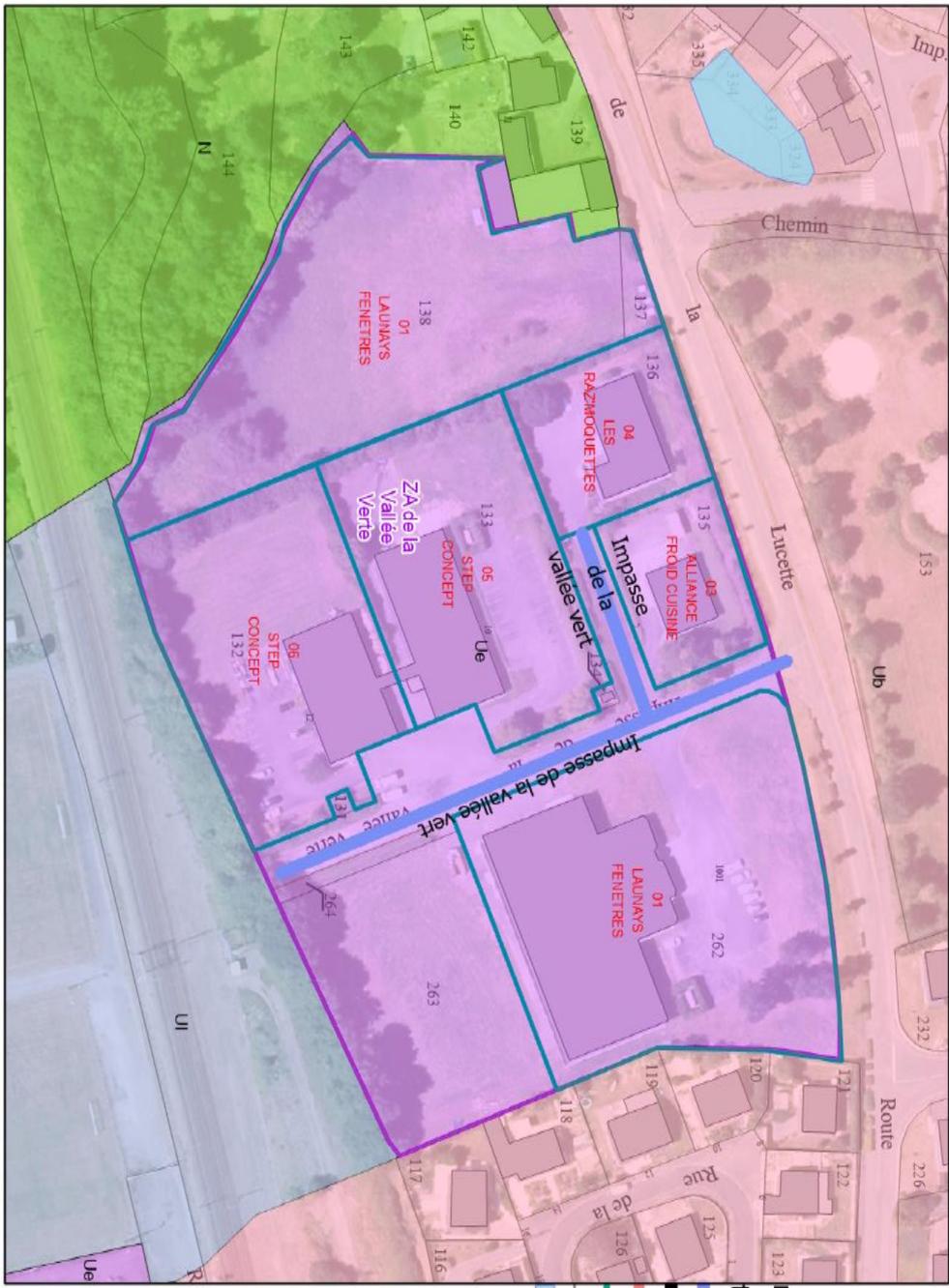
Date : 27/08/2024

Page 38 sur 76

# Le Genest-Saint-Isle

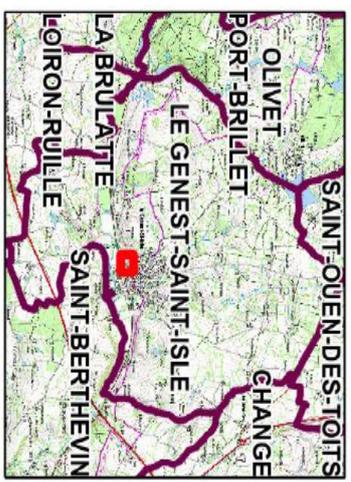
## ZA de la Vallée Verte

FR53103ZA01



**Légende**

type	PLUi	Ap
Voie de circulation	UA	An
Parking	UR: us	N
Chemin de service	UB	Nn
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	

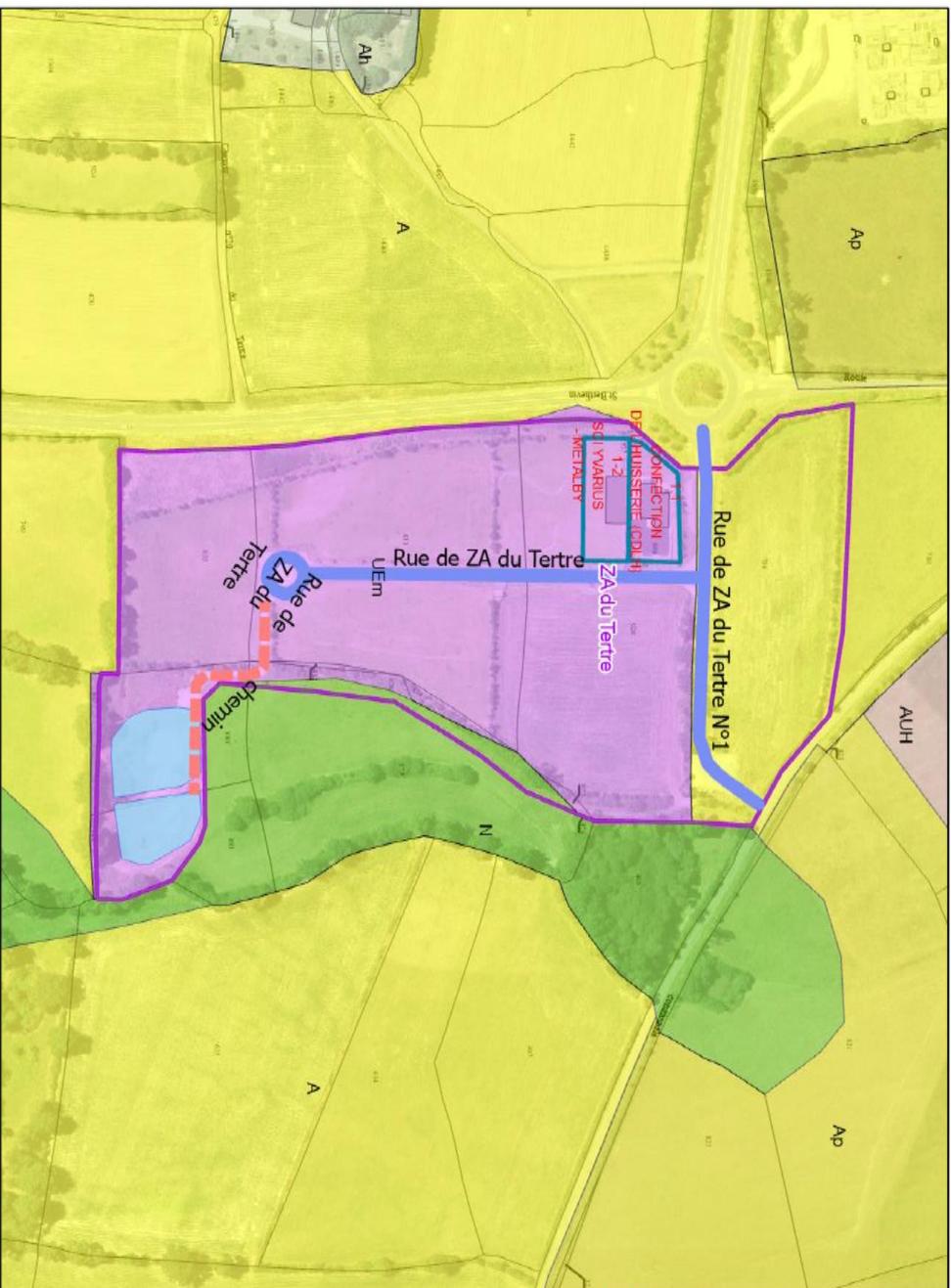


Date: 27/08/2024

Page 39 sur 76

# L'Huisserie ZA du Tertre

FR53119ZA01

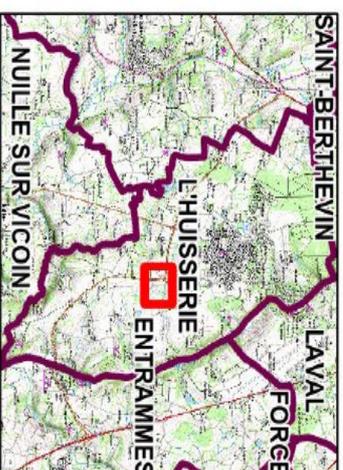


**Légende**

**type**

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

PLUi	UA	Ap
UR: us	UB	An
UE	UH	N
UL	UOAPR	Nh
AUH	AUE	Np
AUL	AUOAPR	
A		



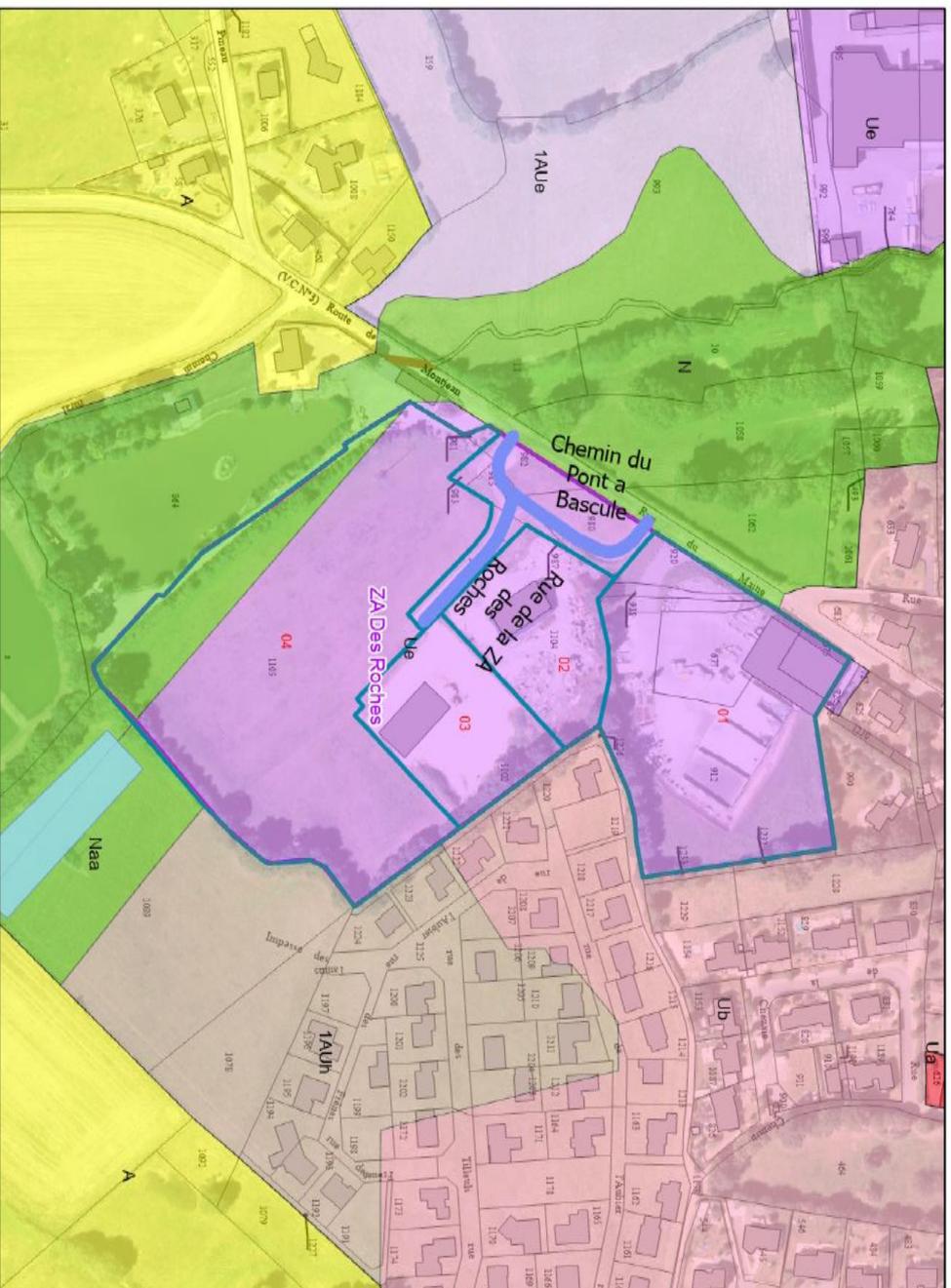
Date: 27/08/2024

Page 40 sur 76



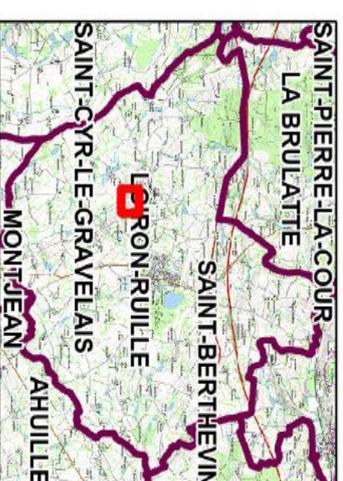
# Loiron-Ruillé ZA Des Roches

FR53137ZA01



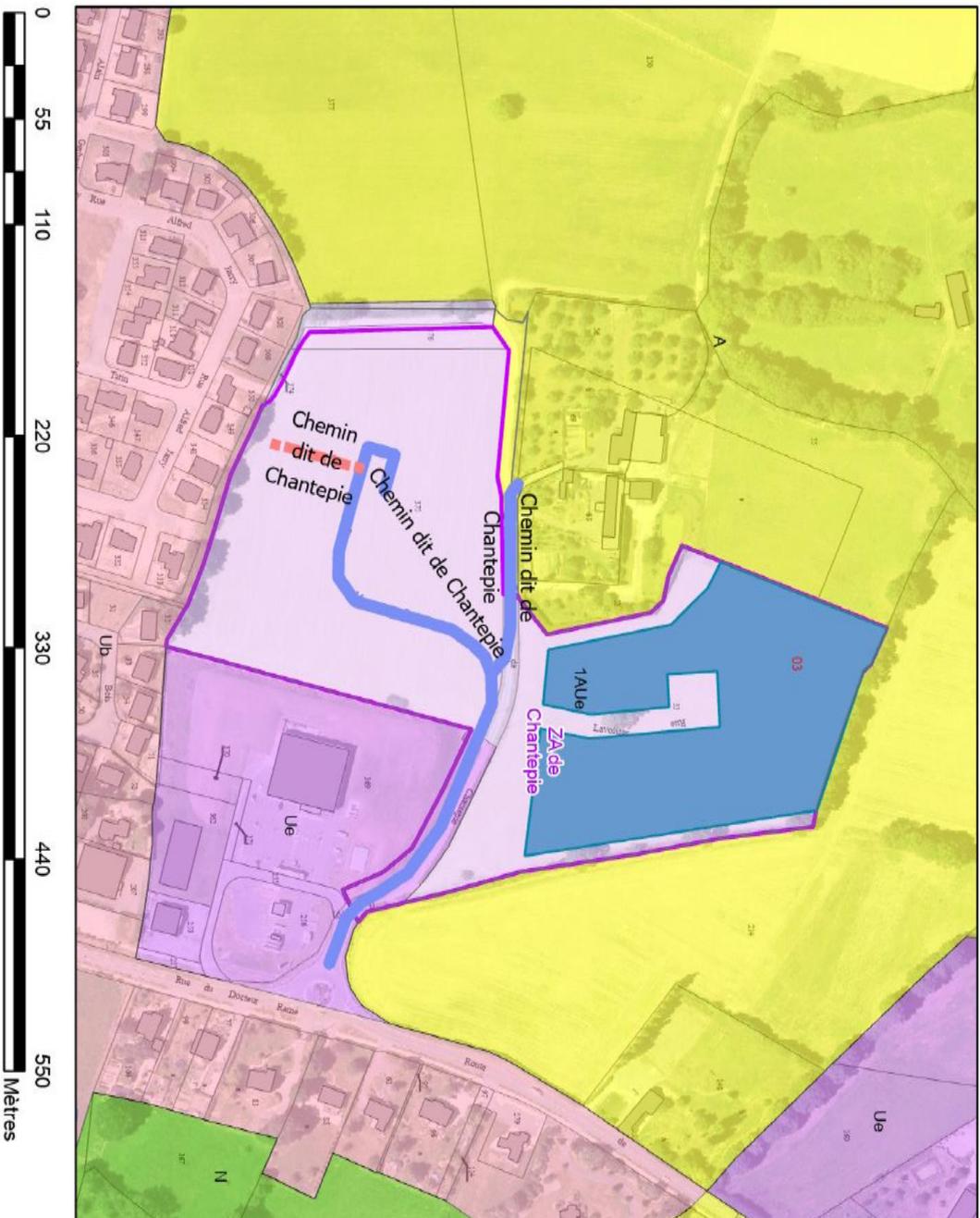
**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	UA	Ap
	Parking	UR-Us	Ah
	Chemin de service	UB	N
	Cheminement doux	UE	Np
	<toutes les autres valeurs>	UH	
	Bassins Eaux Pluviales	UL	
		U-OAPR	
		AUH	
		AUE	
		AUL	
		AU-OAPR	
		A	



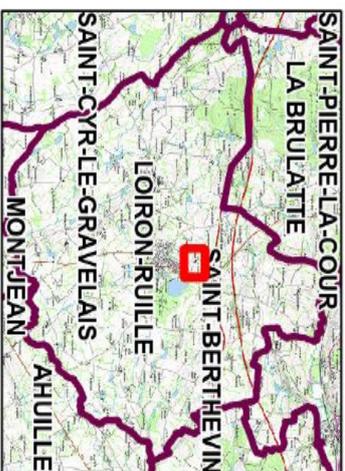
# Loiron-Ruillé ZA de Chantepie

FR53137ZA02



**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	Parking	Cheminement doux	Bassins Eaux Pluviales	Ap	An	N	Nn	Np
	Chemin de service	<toutes les autres valeurs>			UA	UR: Us	UB	UE	UH
	Chemin dit de Chantepie				UL	U-OAPR	AUH	AUE	AUL
	Chemin dit de Chantepie				AU-OAPR	A			



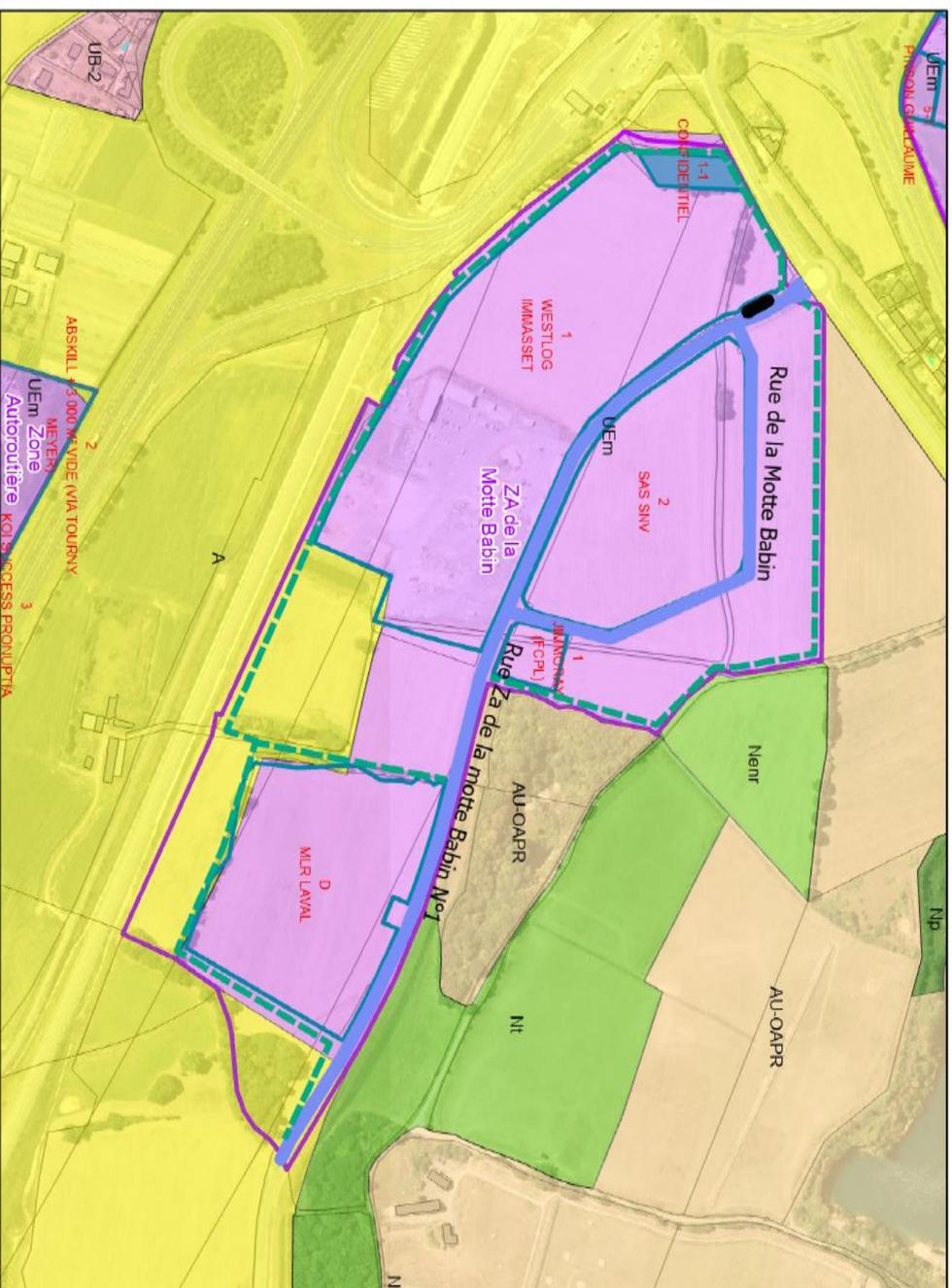
Date: 27/08/2024

Page 43 sur 76

# Louverné

## ZA de la Motte Babin

FR53140ZA02



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>	<b>Ap</b>
Voie de circulation	UA	An
Parking	UR, Us	N
Chemin de service	UB	Nh
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



Date: 27/08/2024

Page 44 sur 76

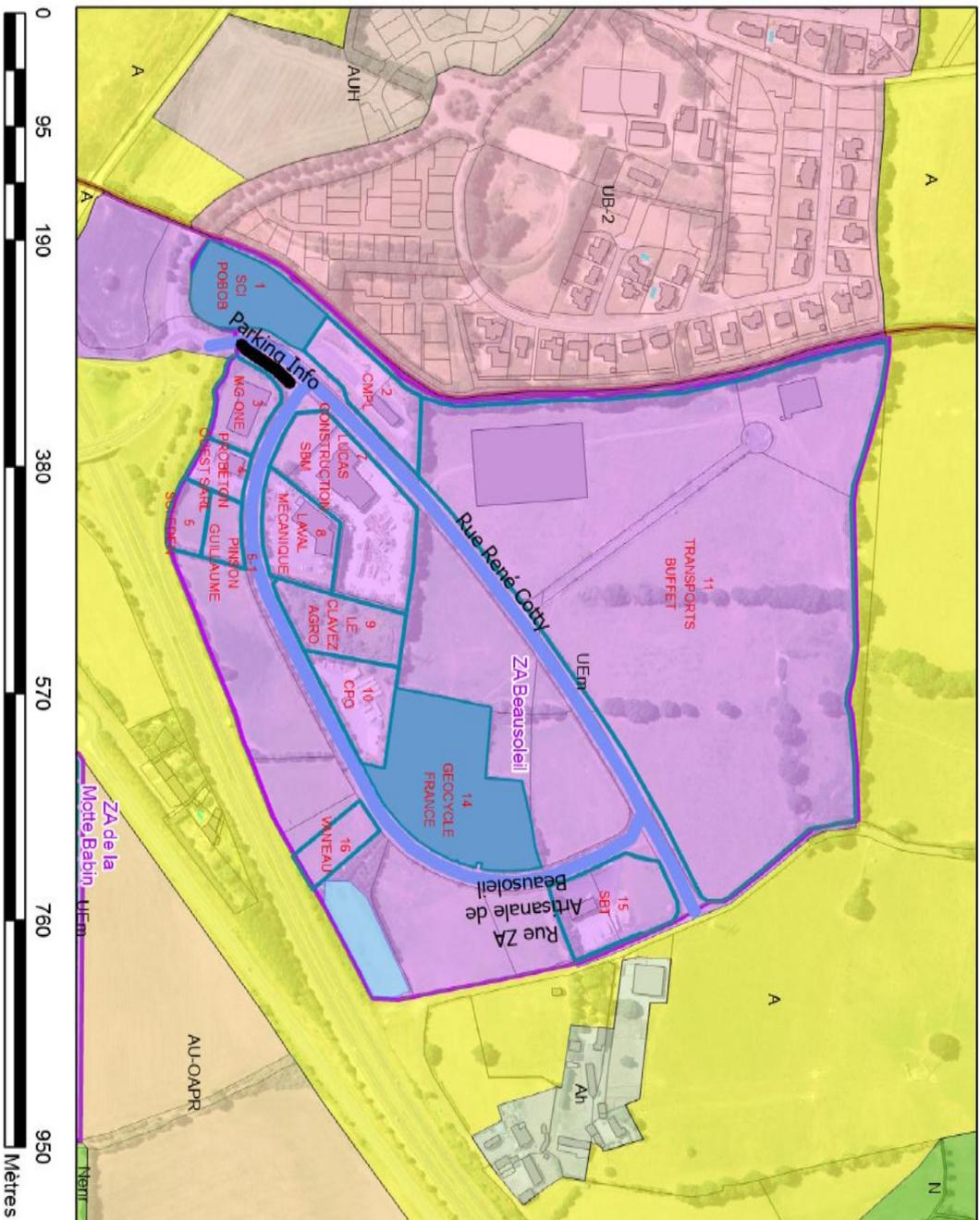
# Louvern 

## ZA Beausoleil

FR53140ZA03

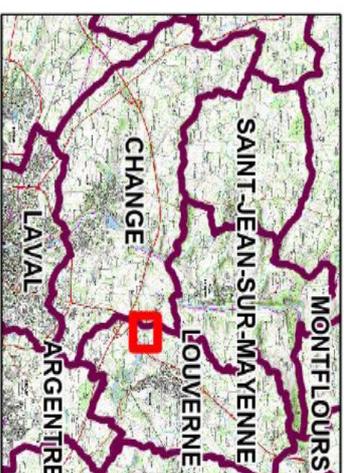


LES RESEAUX DE VOTRE R USSITE



**L gende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>	<b>PLU</b>
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR, Us	An
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Nh
<toutes les autres valeurs>	UH	Np
Basins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



Date: 27/08/2024

Page 45 sur 76

# Louverné

## ZA de Pont Martin

FR53140ZA04



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>	<b>Ap</b>
Voie de circulation	UA	An
Parking	UR, Us	N
Chemin de service	UB	Nn
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	



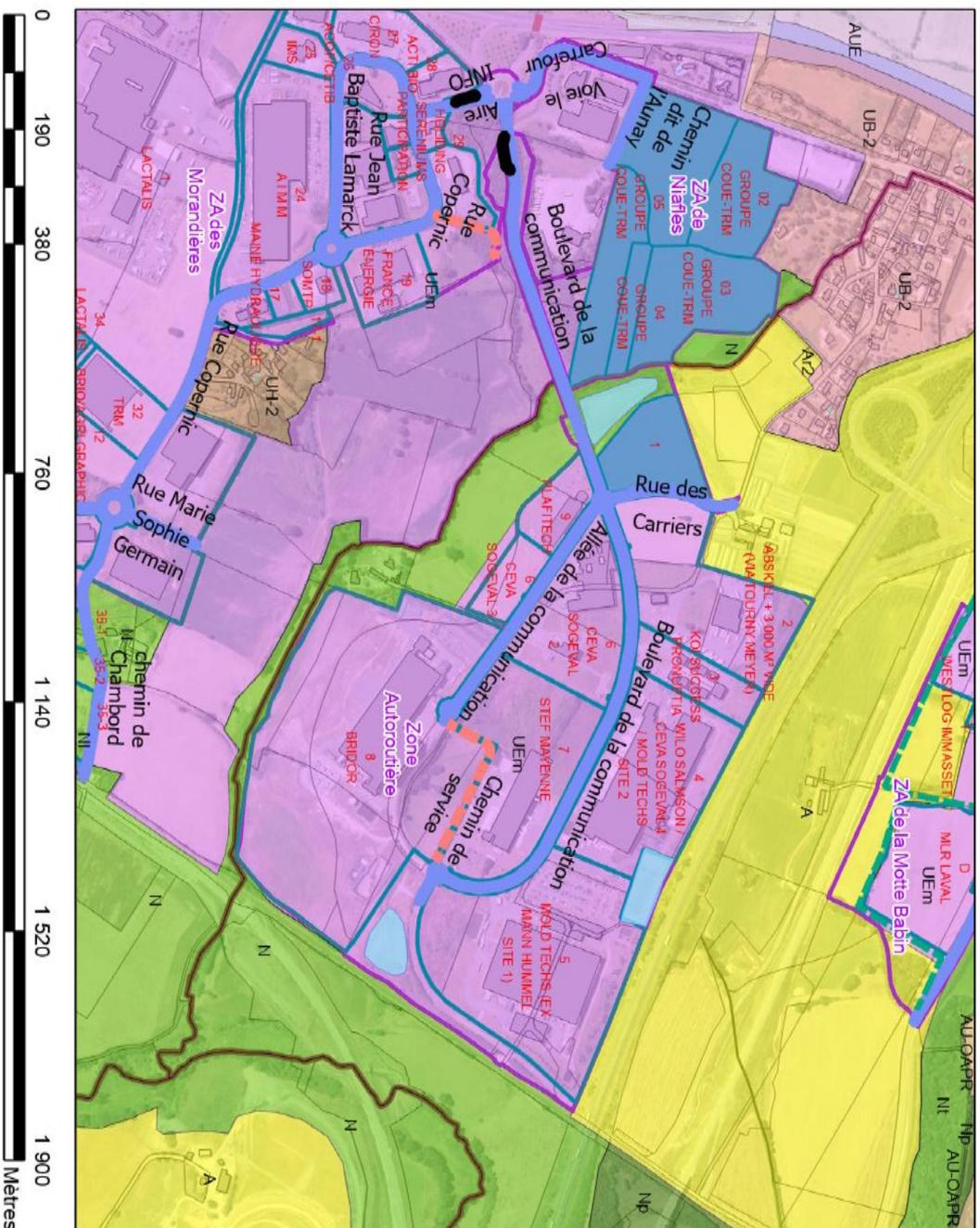
Date: 27/08/2024

Page 46 sur 76

# Louvern 

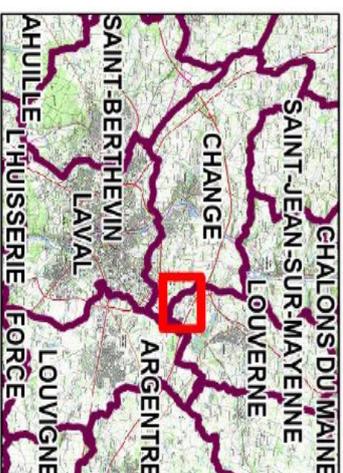
## Zone Autorouti re

FR53140ZA01



**L gende**

	Voie de circulation		UA		Ap
	Parking		Uq, Us		An
	Chemin de service		UE		N
	Cheminement doux		UH		Nh
	< toutes les autres valeurs >		UL		Np
			U-QAPR		
	Basins Eaux Pluviales		AUH		
			AUE		
			AUL		
			AU-QAPR		
			A		



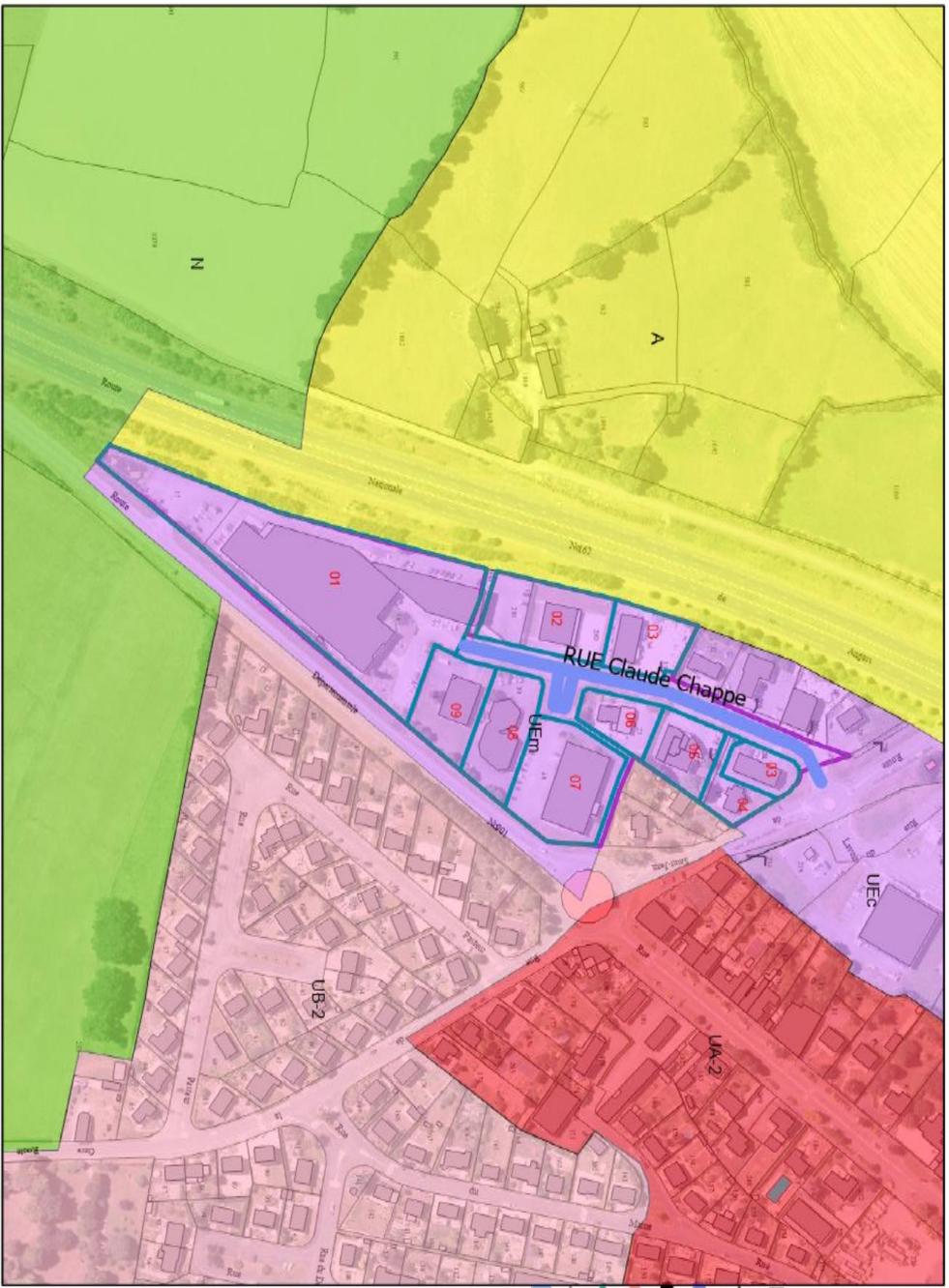
Date: 27/08/2024

Page 47 sur 76

# Louvern 

## ZA de l'Oc ane

FR53140ZA05



**L gende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR; us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
< toutes les autres valeurs >	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

Ap	Ap
An	N
Nh	Nh
Np	Np

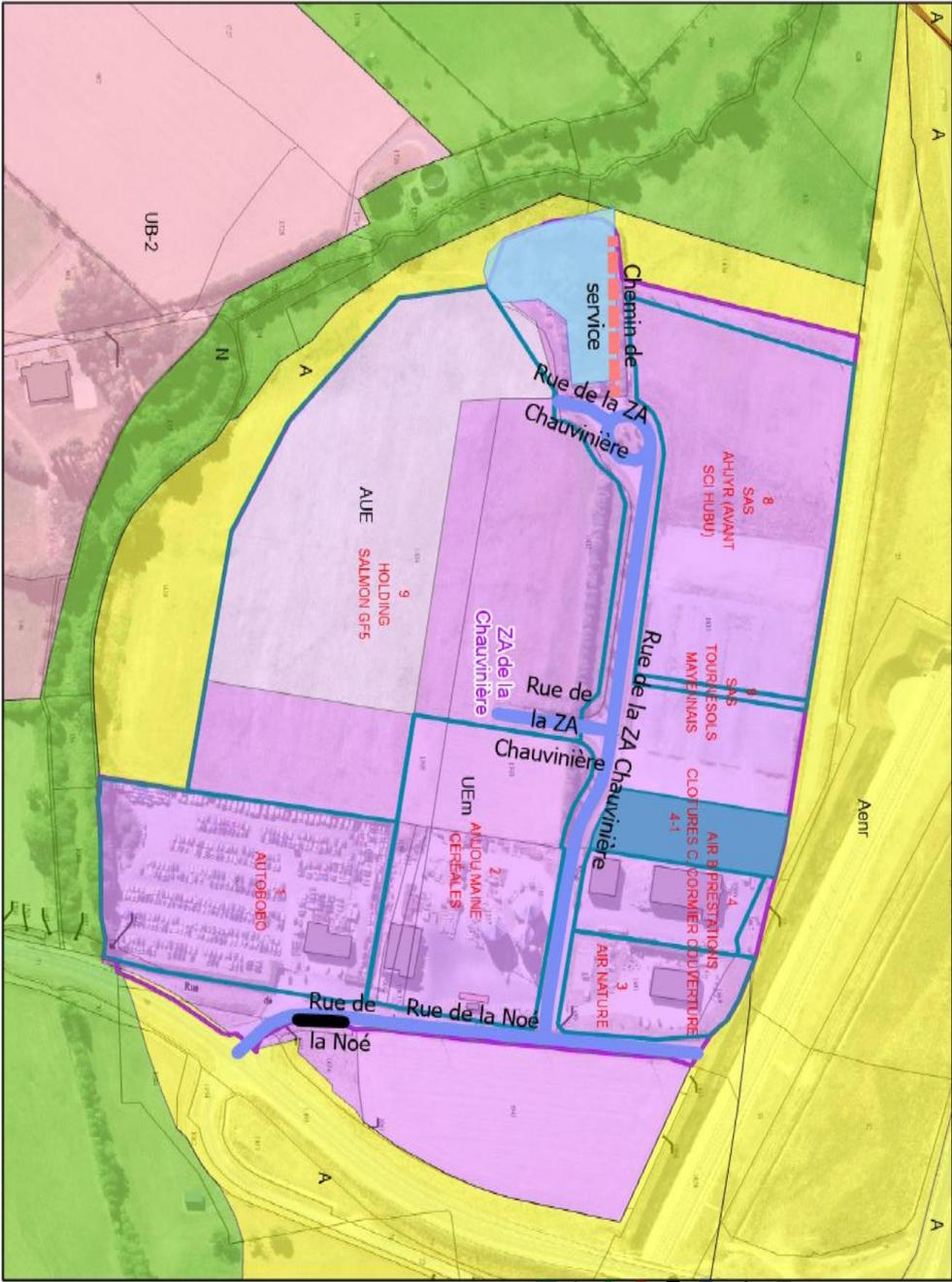


Date: 27/08/2024

Page 48 sur 76

# Louvigné ZA de la Chauvinière

FR53141ZA01



**Légende**

**type**

- Voie de circulation
- Parking
- Chemin de service
- Cheminement doux
- < toutes les autres valeurs >
- Bassins Eaux Pluviales

PLU	
UA	Ap
UR-Us	Ah
UB	N
UE	Nh
UH	Np
UL	
U-CAPR	
AUH	
AUE	
AUL	
AU-CAPR	
A	



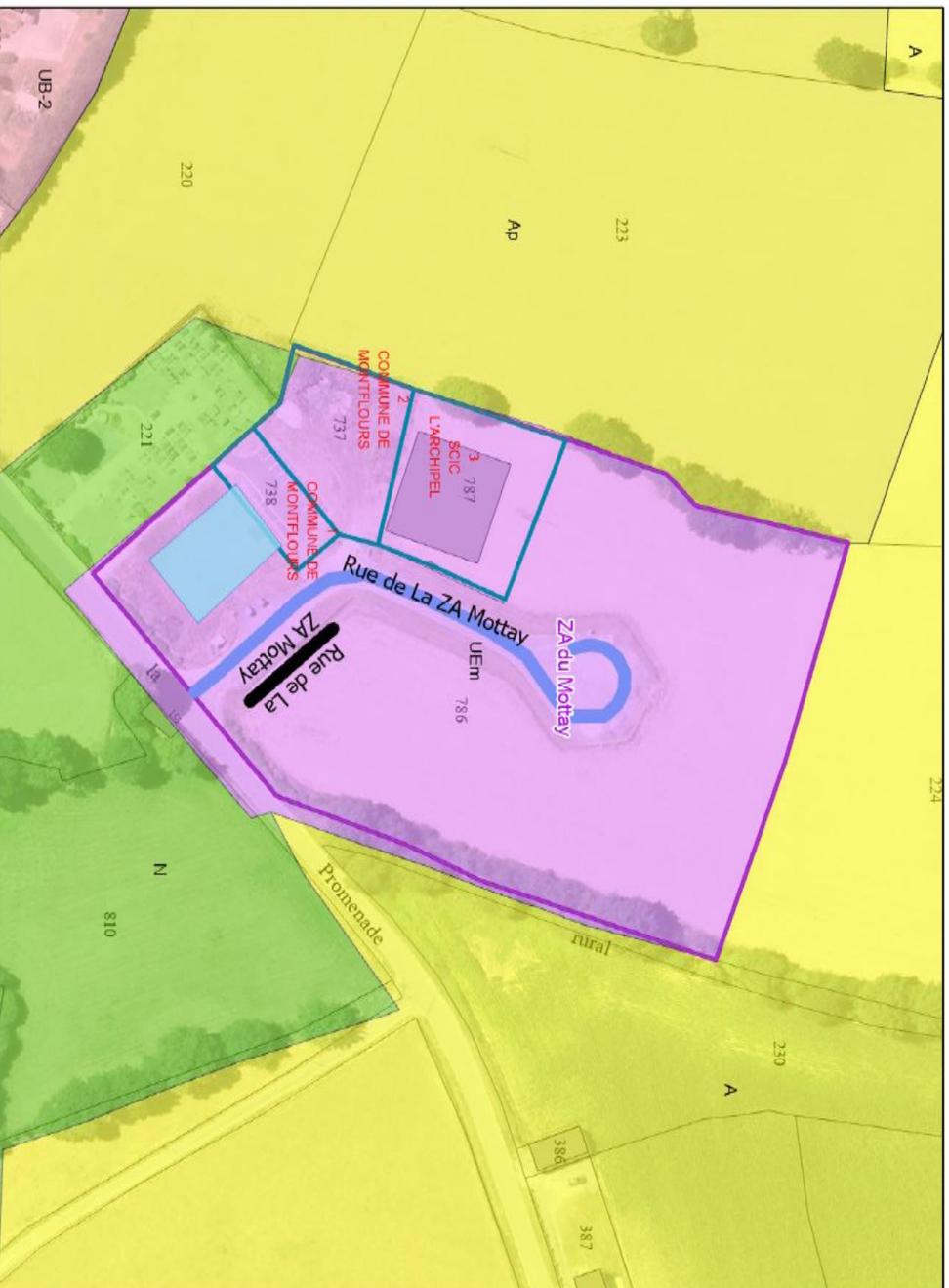
Date: 27/08/2024

Page 49 sur 76

# Montfleurs

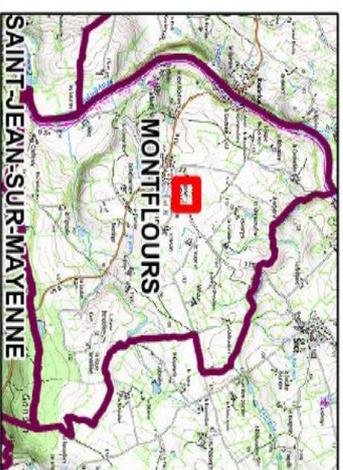
## ZA du Mottay

FR53156ZA01



**Légende**

type	PLUi
Voie de circulation	Ap
Parking	Ah
Chemin de service	UR: us
Cheminement doux	UB
< Toutes les autres valeurs >	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A
	Np
	N
	Nh
	Ni
	Np
	UA
	UR: us
	UB
	UE
	UH
	UL
	U-OAPR
	AUH
	AUE
	AUL
	AU-OAPR
	A

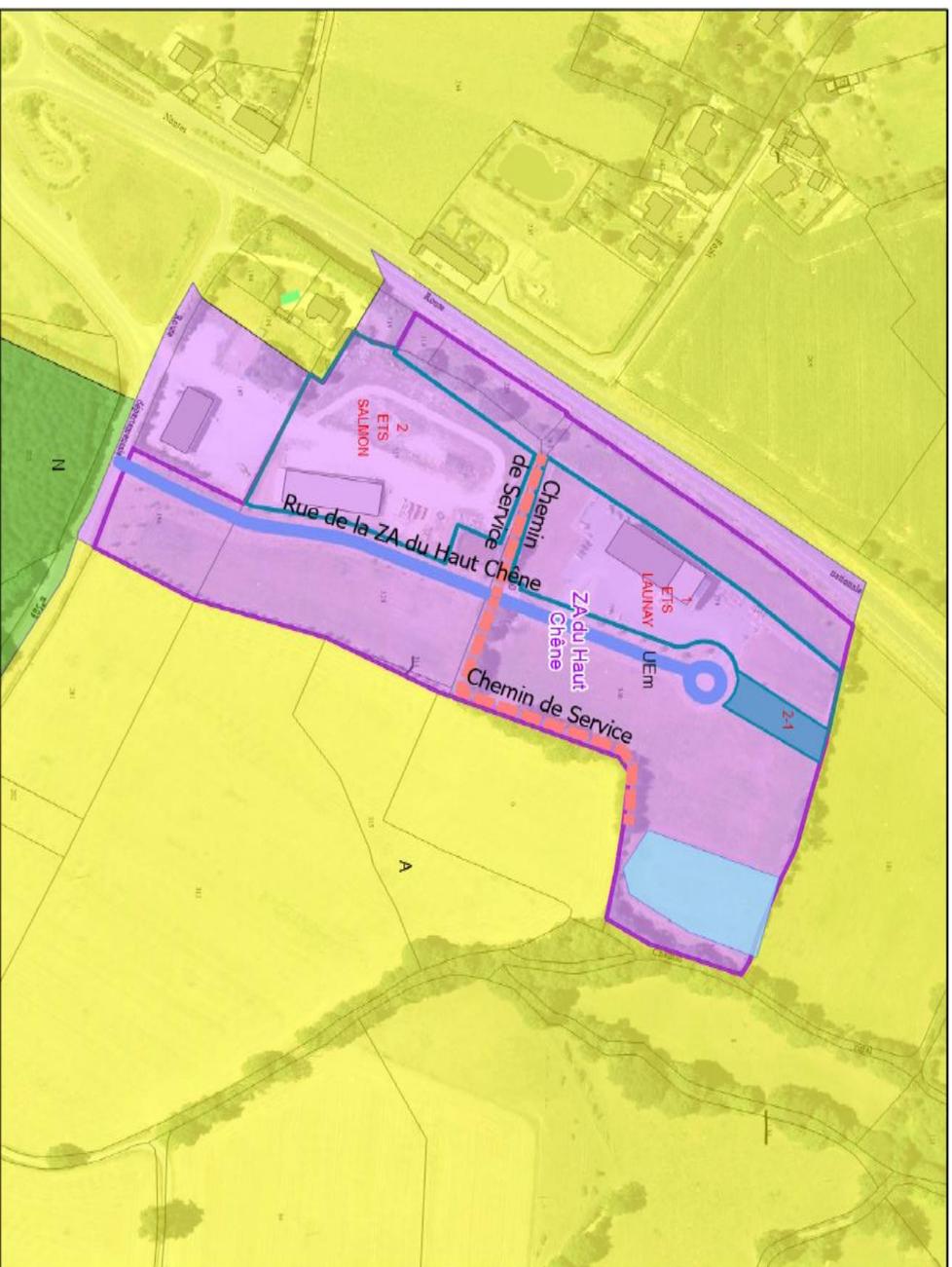


Date: 27/08/2024

Page 50 sur 76

# Montigné ZA du Haut Chêne

FR53157ZA01



**Légende**

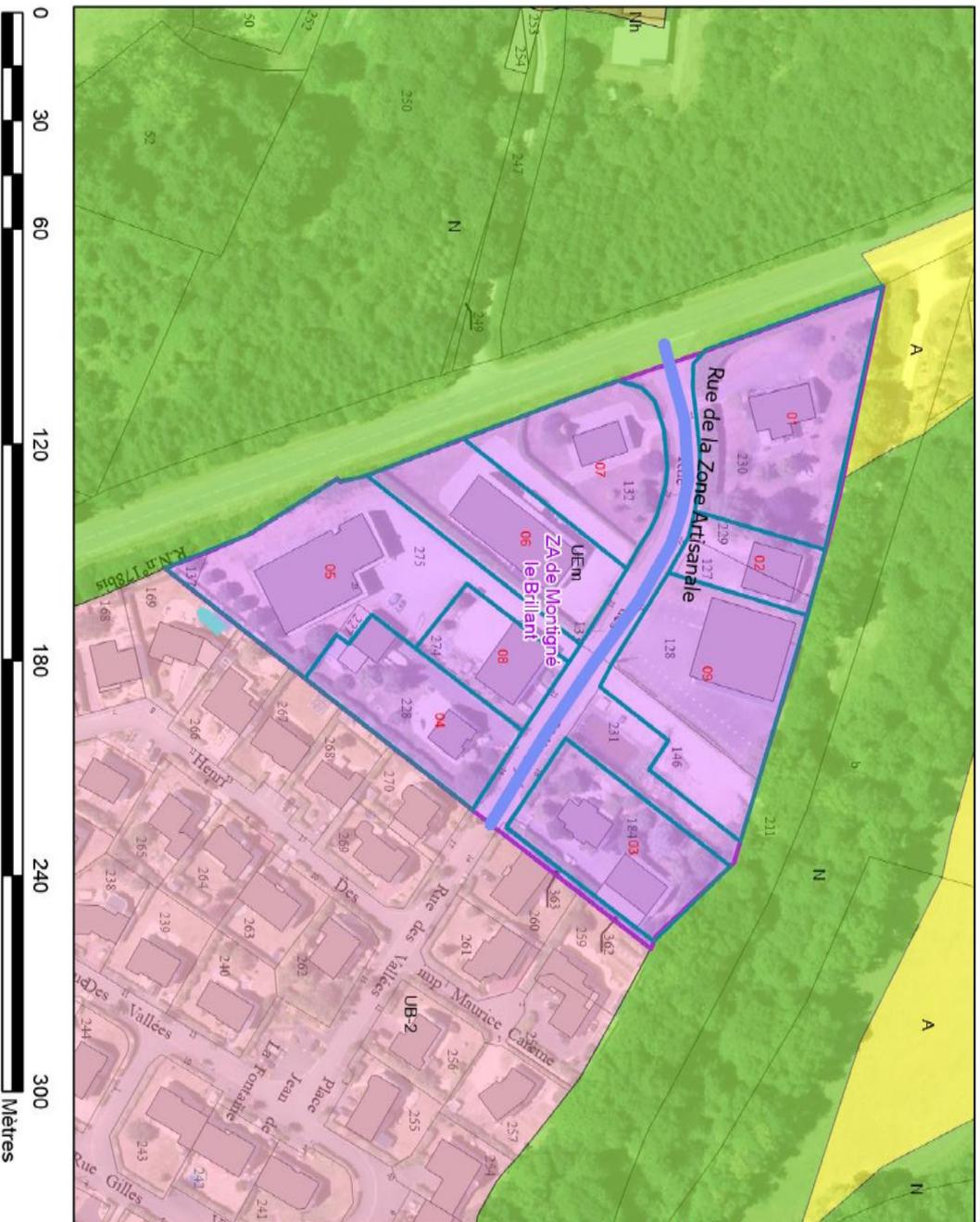
	Voie de circulation		Ao
	Parking		An
	Chemin de service		N
	Cheminement doux		Nh
	<Toutes les autres valeurs>		Np
	Bassins Eaux Pluviales		Ao
			An
			N
			Nh
			Np
			A
			Ao
			An
			N
			Nh
			Np
			A



# Montigné

## ZA de Montigné le Brillant

FR53157ZA02

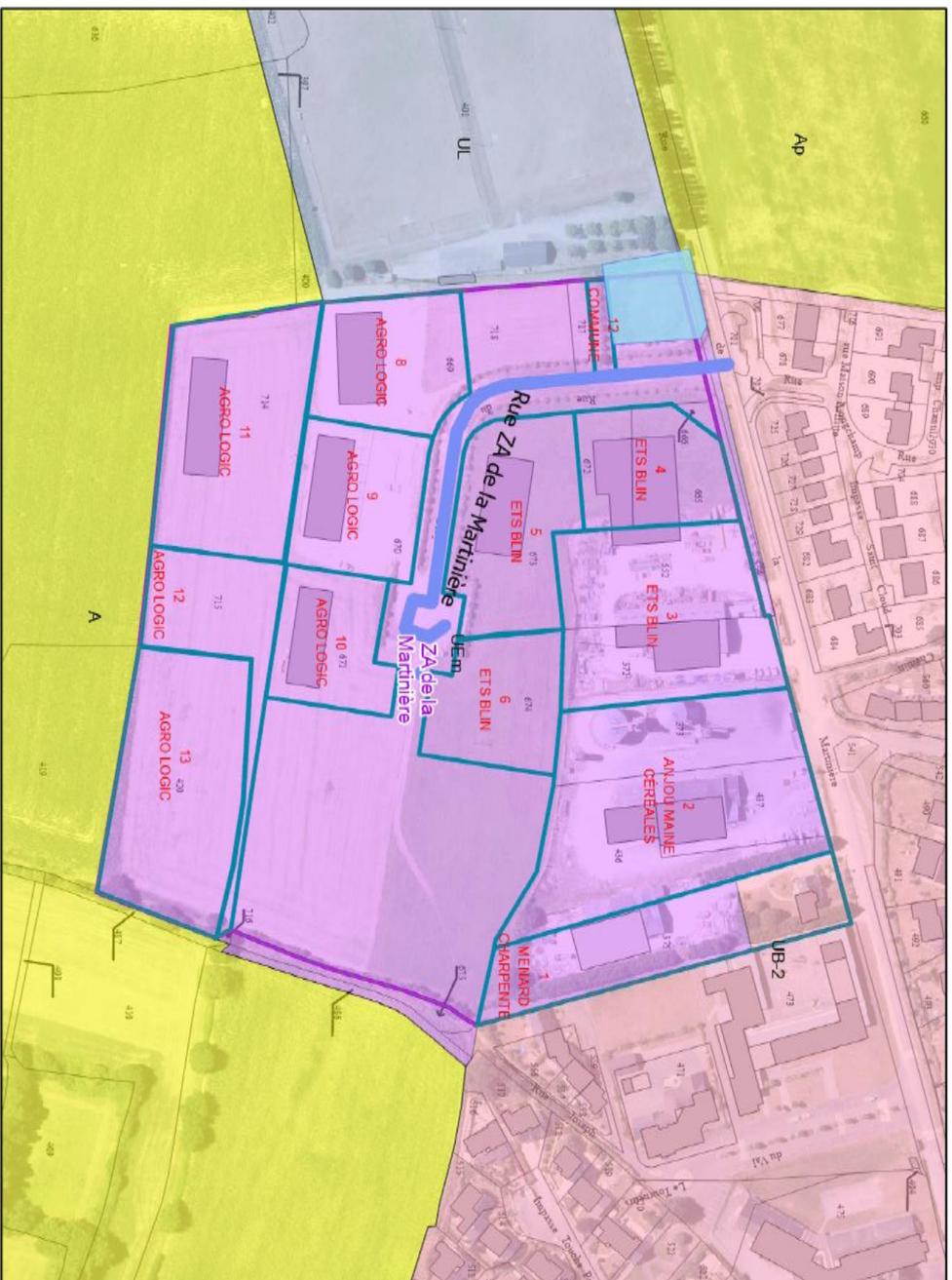


**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	Cheminement doux	Ap
	Parking	Bassins Eaux Pluviales	An
	Chemin de service		N
	<toutes les autres valeurs>		Nn
			Np
			UA
			UR-Us
			UB
			UE
			UH
			UL
			U-OAPR
			AUH
			AUE
			AUL
			AU-OAPR
			A

# Nuillé-sur-Vicoin ZA de la Martinière

FR53168ZA01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU I</b>	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR-Us	An
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Nh
<toutes les autres valeurs>	UH	Np
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	

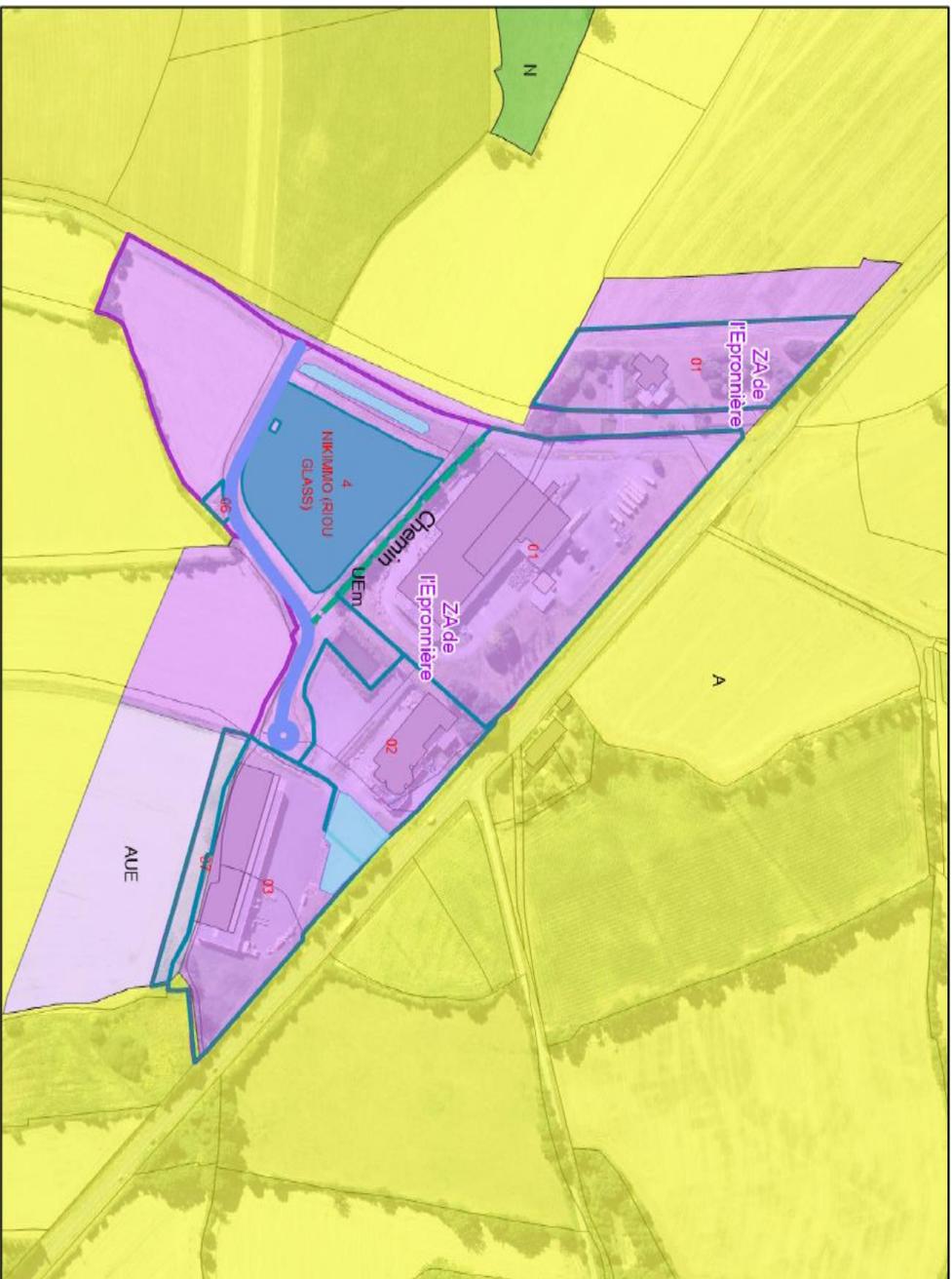


Date: 27/08/2024

Page 53 sur 76

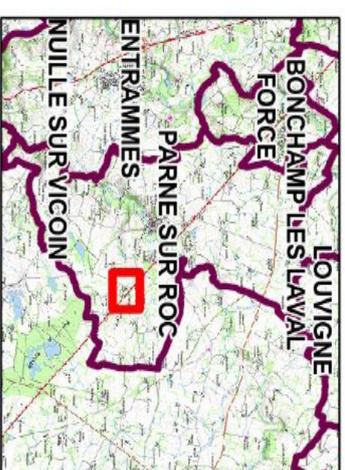
# Parné-sur-Roc ZA de l'Epronnière

FR53175ZA01



**Légende**

type	PLU	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR: Us	Ap
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Basins Eaux Pluviales	UL	
	U-OPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OPR	
	A	



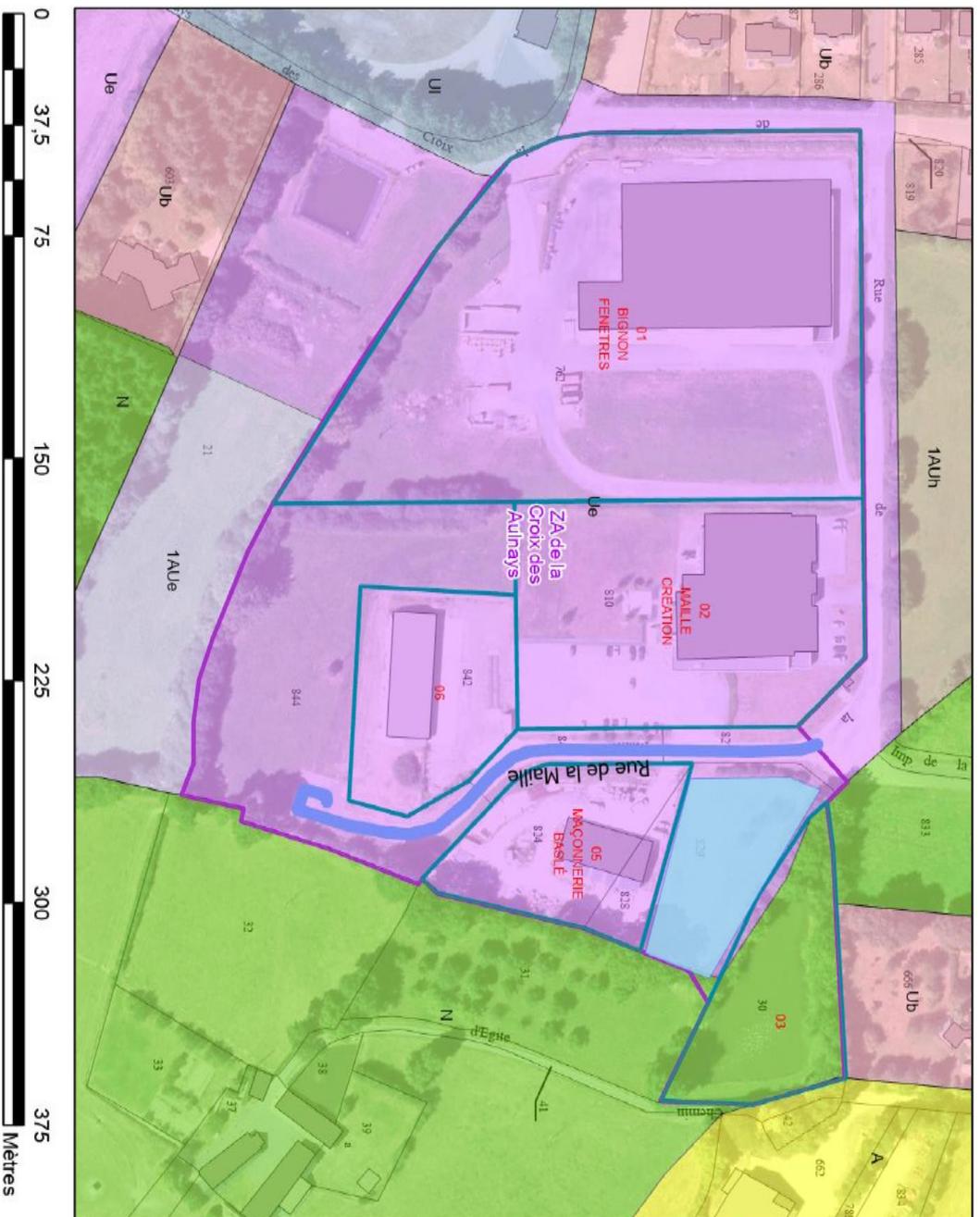
Date: 27/09/2024

Page 54 sur 76

# Port-Brillet

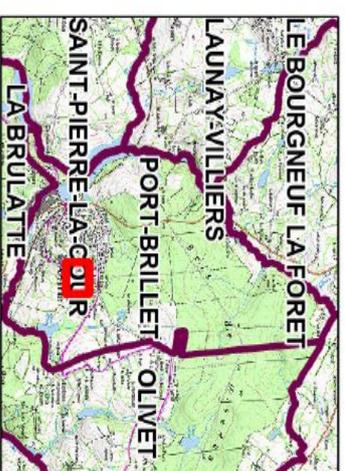
## ZA de la Croix des Aulnays

FR53182ZA01



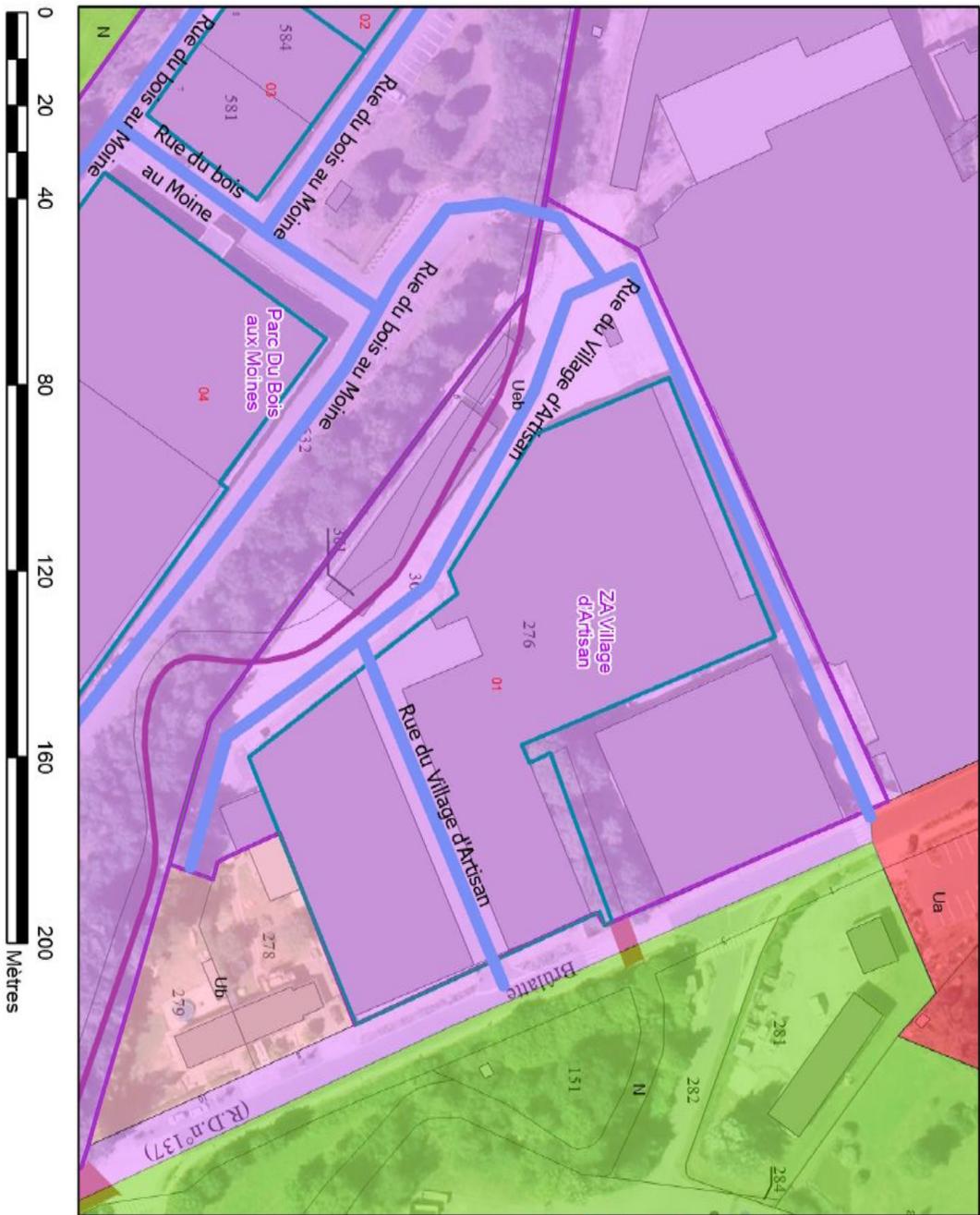
**Légende**

<b>type</b>	Voie de circulation	UA	Ap
	Parking	UR; Us	An
	Chemin de service	UB	N
	Cheminement doux	UE	Nh
	<toutes les autres valeurs>	UH	Np
		UL	
		U-OAPR	
		AUH	
		AUE	
		AUL	
		AU-OAPR	
		A	
		Bassins Eaux Pluviales	



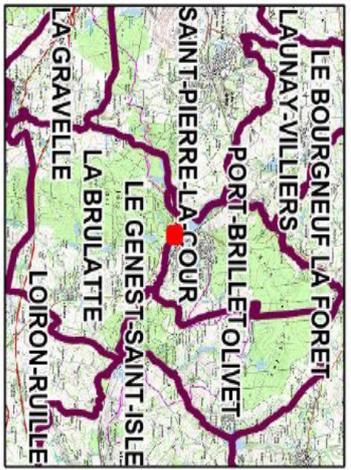
# Port-Brillet ZA Village d'Artisan

FR53182ZA02



**Légende**

type	PLU	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR: Us	Ah
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Nh
<toutes les autres valeurs>	UH	Np
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	

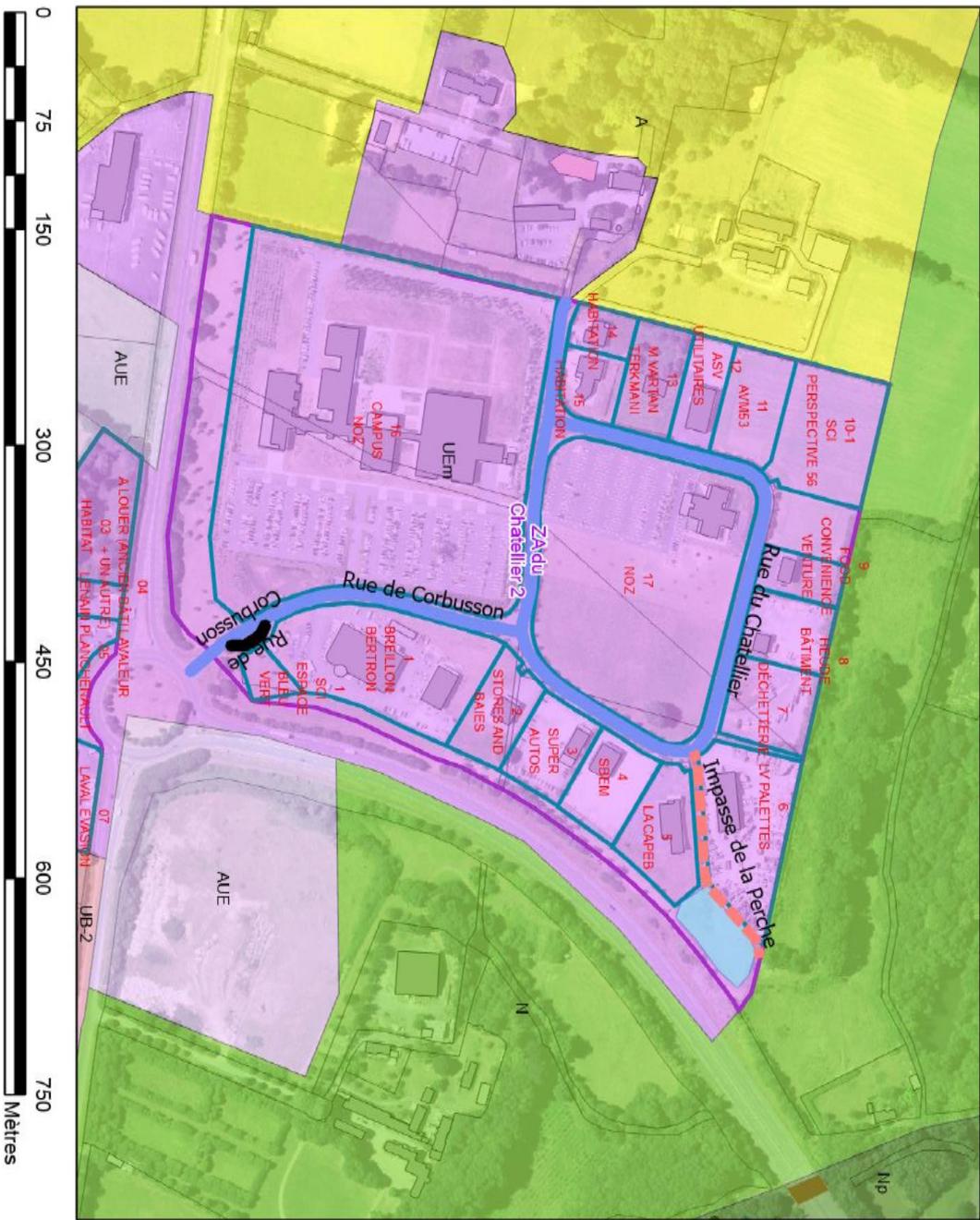


Date: 27/08/2024

Page 56 sur 76

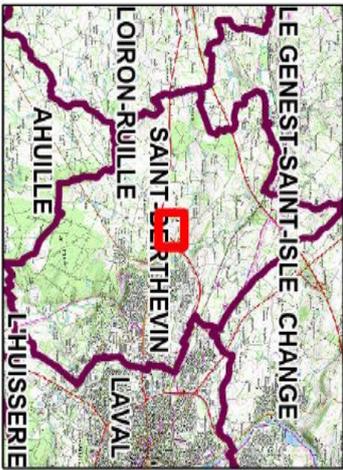
# Saint-Berthevin ZA du Chatellier 2

FR53201ZA02



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>	<b>Ap</b>
Voie de circulation	UA	Ah
Parking	UR: Us	N
Chemin de service	UB	Nh
Cheminement doux	UE	Np
<toutes les autres valeurs>	UH	
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-CAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-CAPR	
	A	



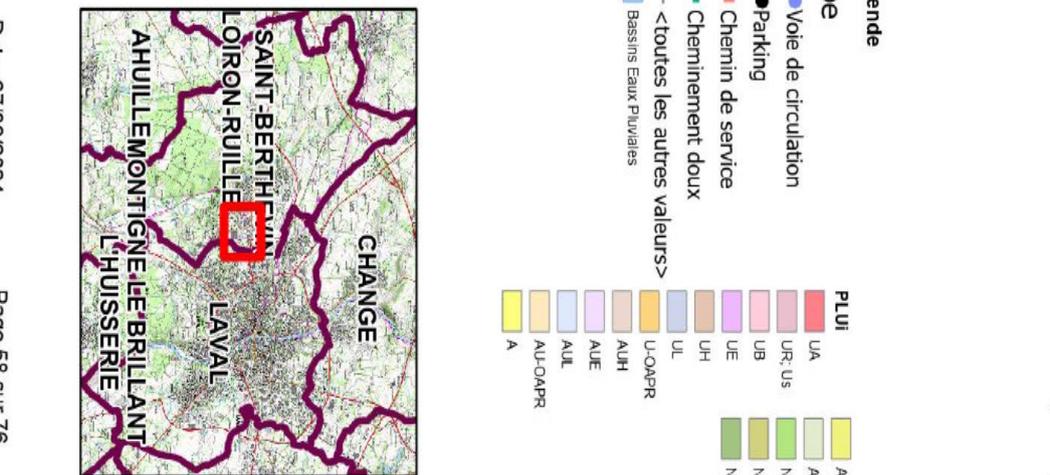
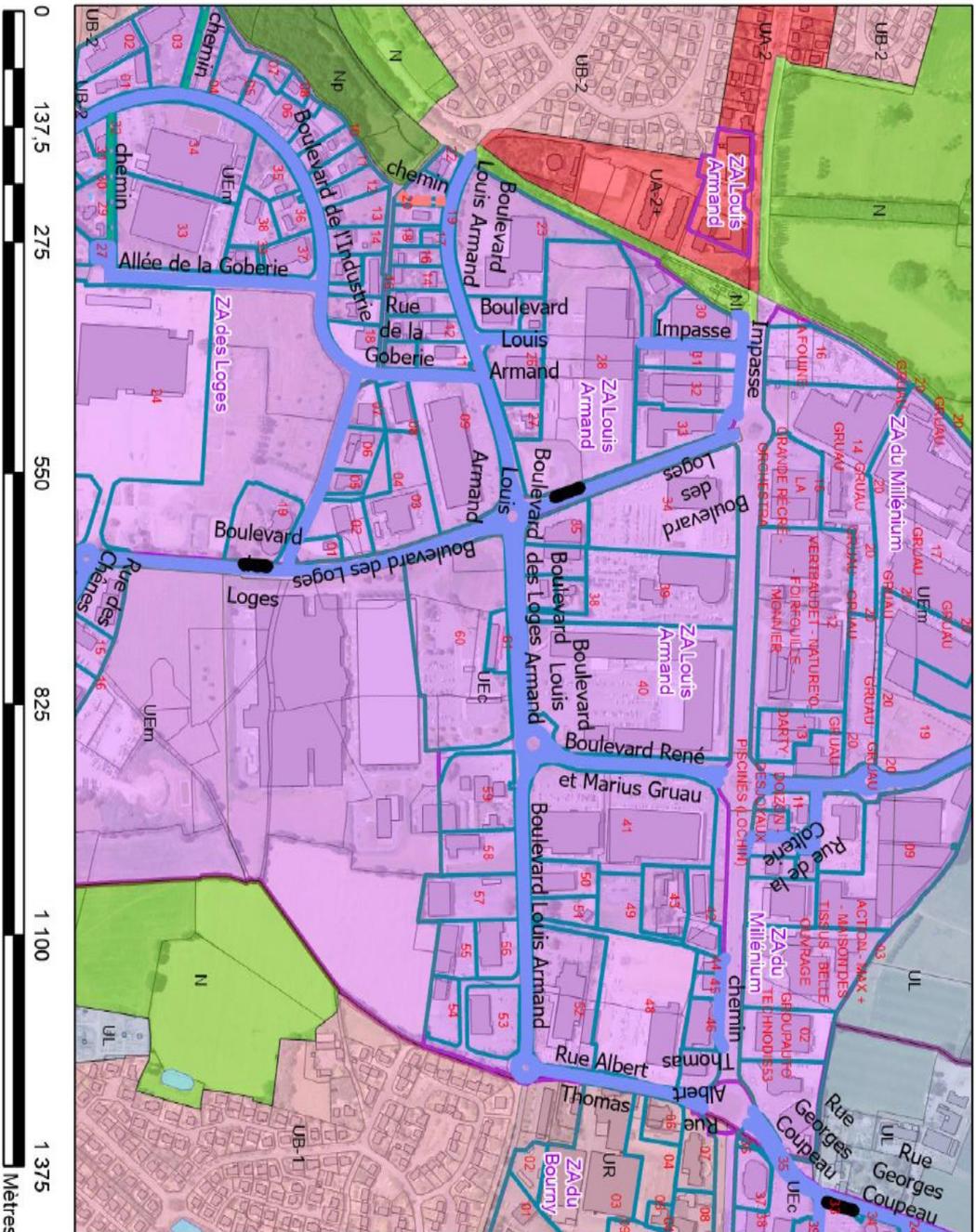
Date: 27/08/2024

Page 57 sur 76

# Saint-Berthevin

## ZA Louis Armand

FR53201ZA04



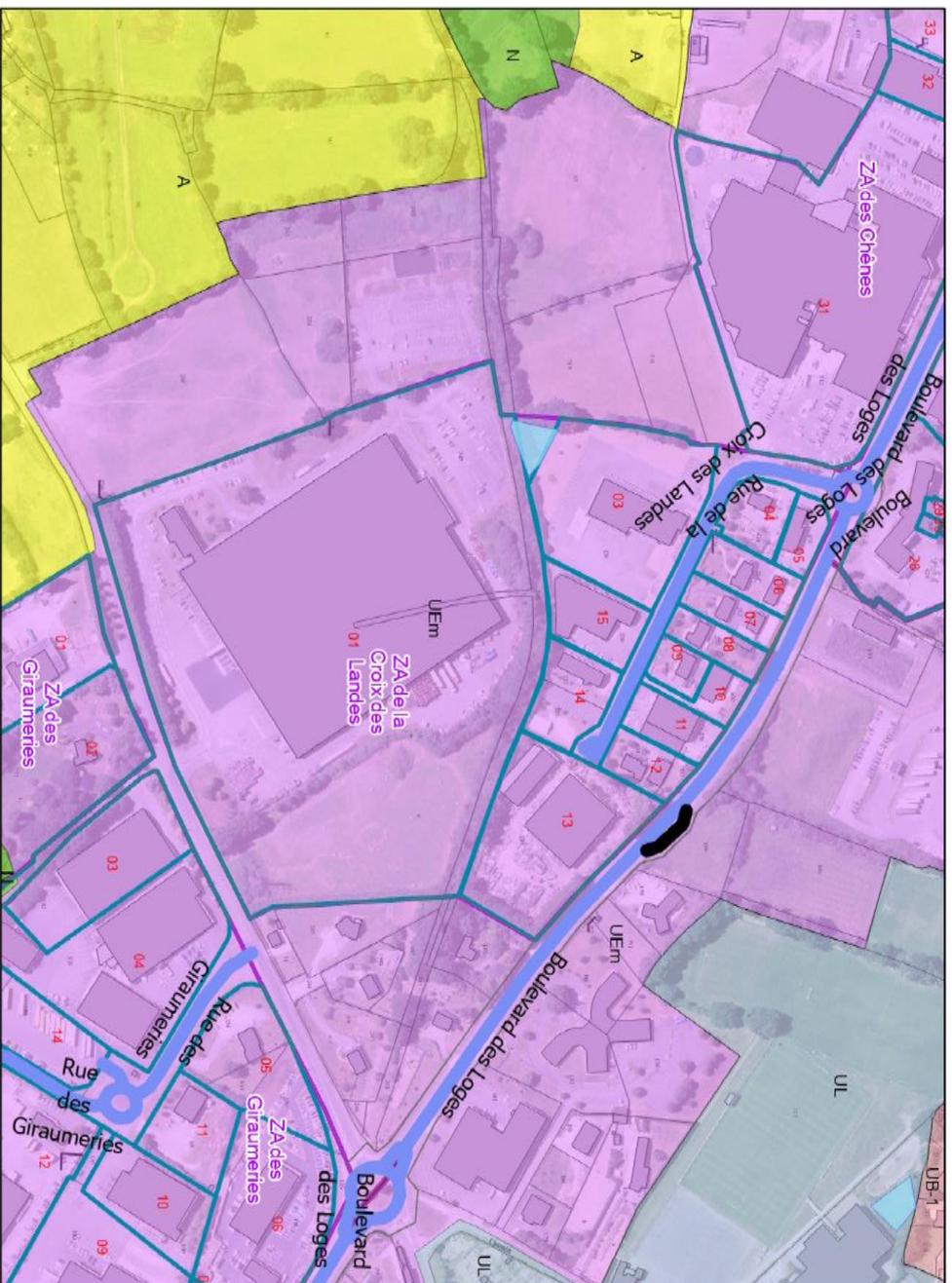
Date: 27/08/2024

Page 58 sur 76

# Saint-Berthevin

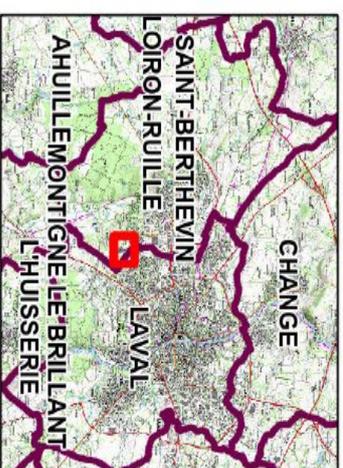
## ZA de la Croix des Landes

FR53201ZA06



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLU</b>	
Voie de circulation	UA	Ap
Parking	UR-Us	An
Chemin de service	UB	N
Cheminement doux	UE	Nh
< toutes les autres valeurs >	UH	Np
Bassins Eaux Pluviales	UL	
	U-OAPR	
	AUH	
	AUE	
	AUL	
	AU-OAPR	
	A	

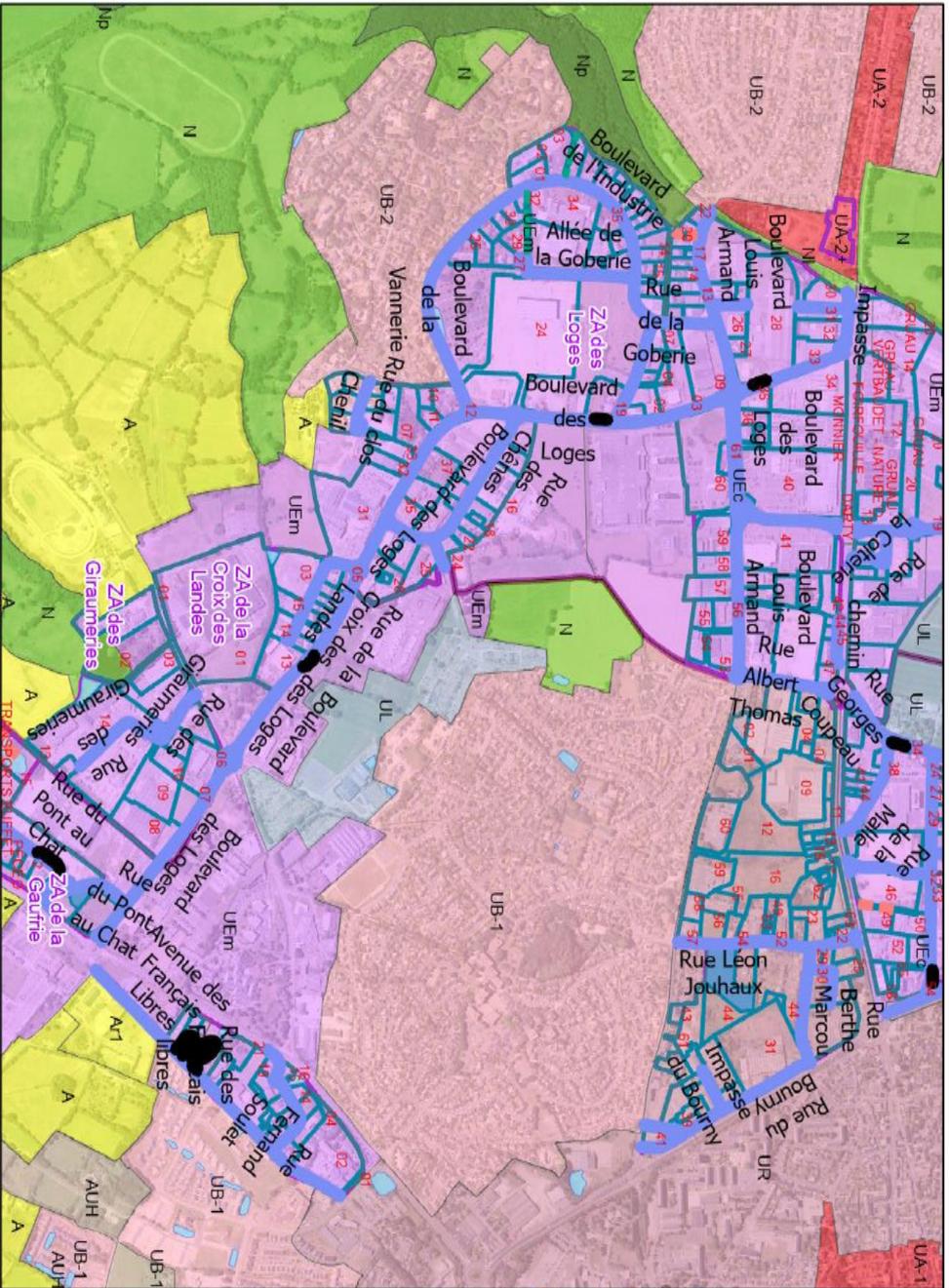




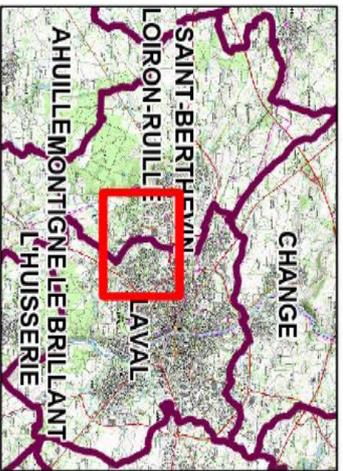
# Saint-Berthevin

## Boulevard des Loges

FRS3201V/001



- Légende**
- type**
- Voie de circulation
  - Parking
  - Chemin de service
  - Cheminement doux
  - <toutes les autres valeurs>
  - Bassins Eaux Pluviales
- PLU**
- UA
  - UR, Us
  - UB
  - UE
  - UH
  - UL
  - U-OAPR
  - AUH
  - AUE
  - AUL
  - AU-OAPR
  - A
- PLU**
- Ap
  - An
  - N
  - Nh
  - Np



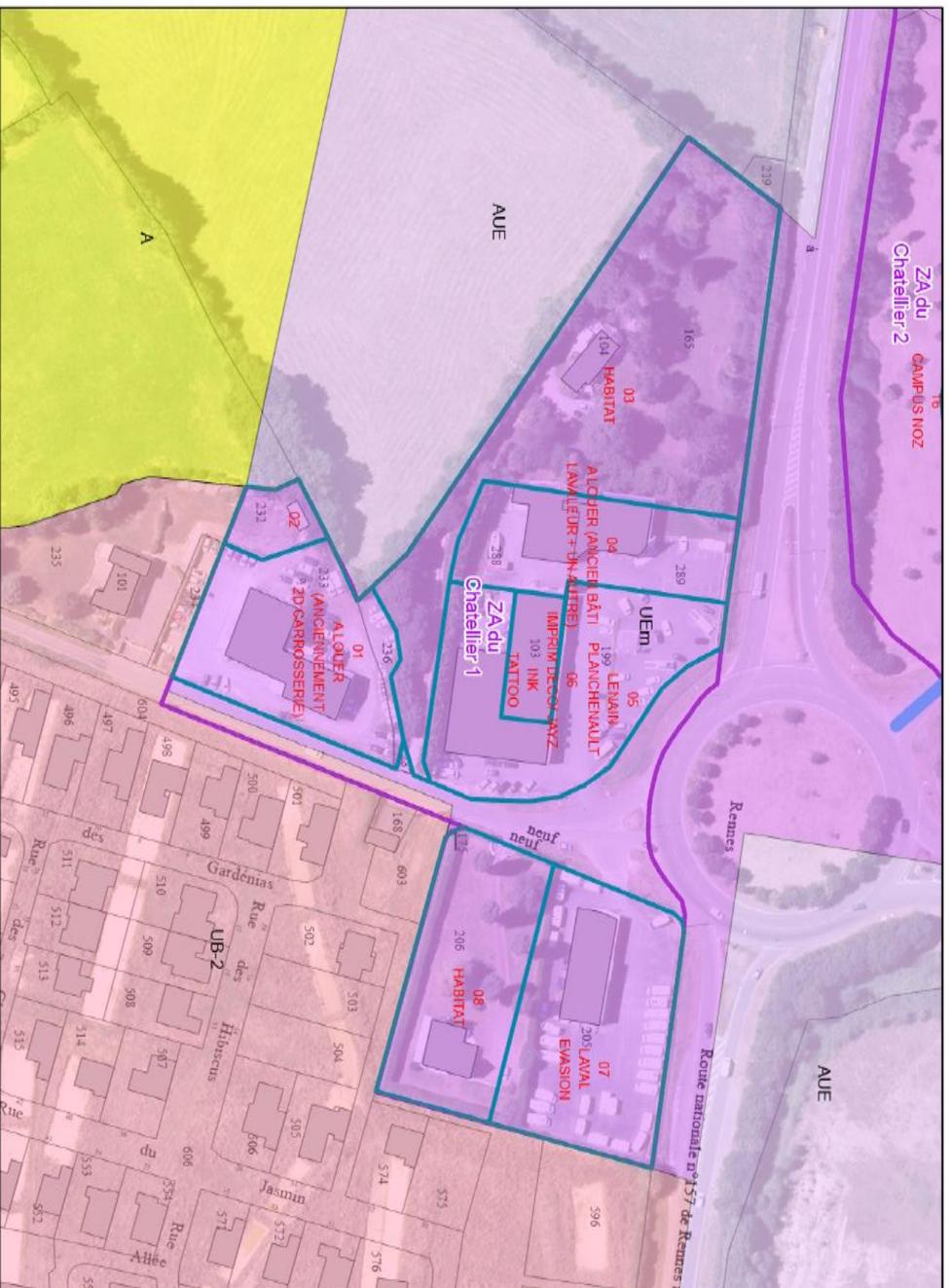
Date : 27/08/2024

Page 61 sur 76



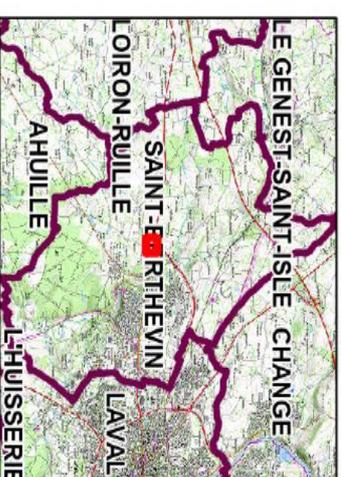
# Saint-Berthevin ZA du Chatellier 1

FR53201ZA01



**Légende**

<b>type</b>	<b>PLUI</b>
Voie de circulation	UA
Parking	UR, Us
Chemin de service	UB
Cheminement doux	UE
<toutes les autres valeurs>	UH
Bassins Eaux Pluviales	UL
	U-CAPR
	ALH
	AUE
	AIL
	AU-CAPR
	A



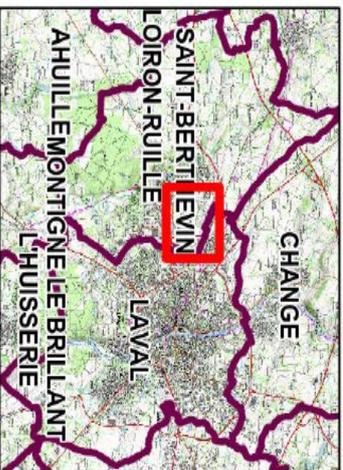
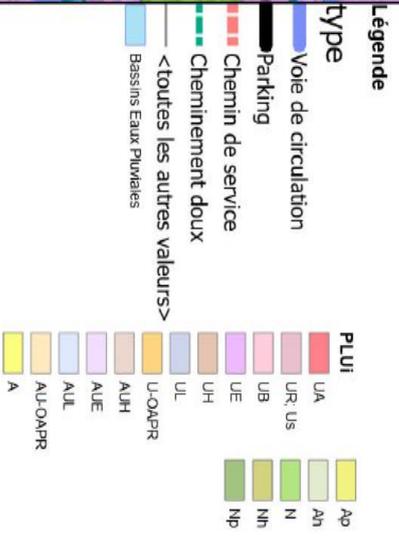
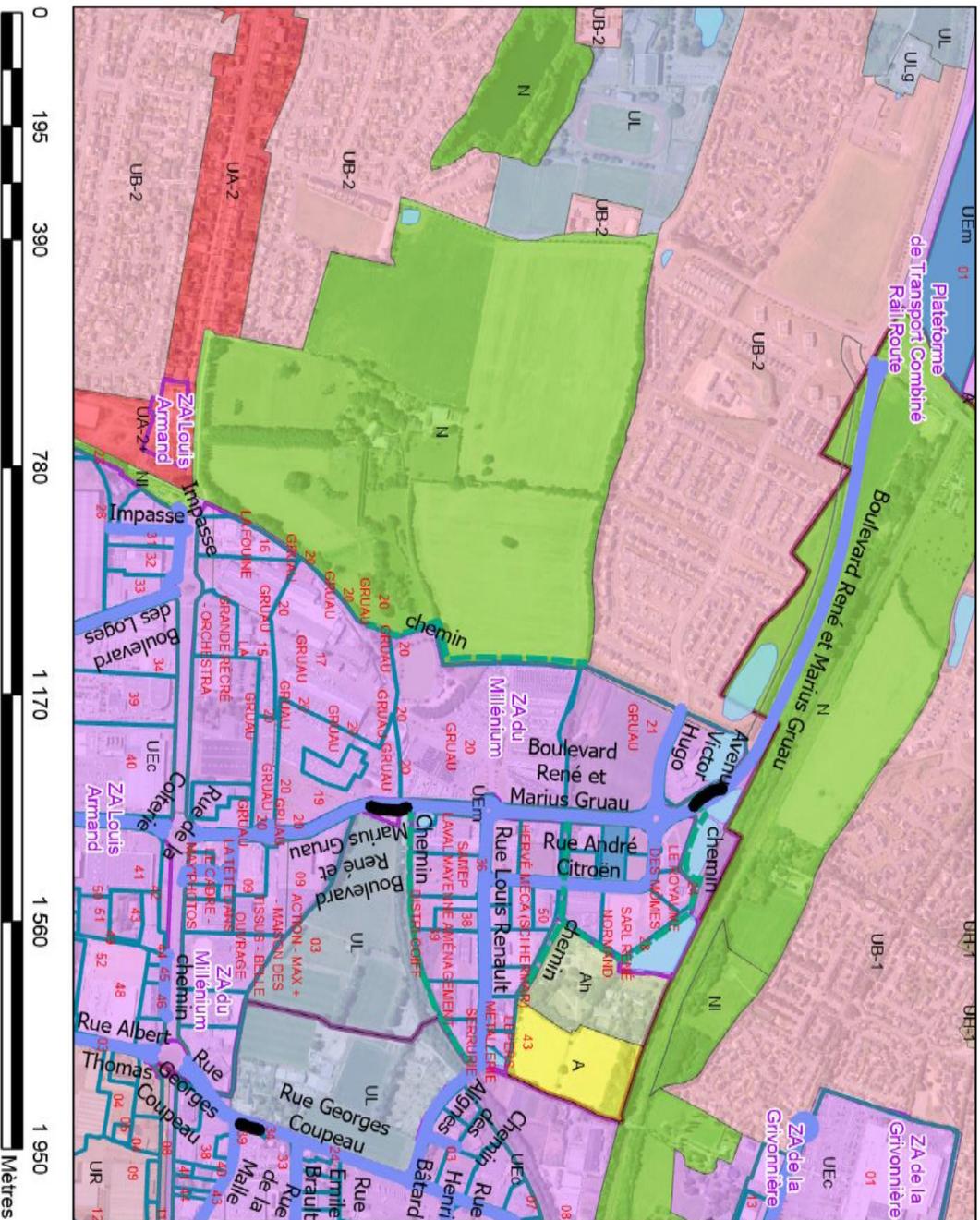
Date: 27/08/2024

Page 63 sur 76

# Saint-Berthevin

## Boulevard René et Marius Gruau

FR53201V002



Date: 27/08/2024

Page 64 sur 76